



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°32-2023-168

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDT / Cohésion des territoires**

32-2023-04-24-00005 - Convention Cadre PVD ORT CC BASTIDES DE LOMAGNE (120 pages)

Page 3

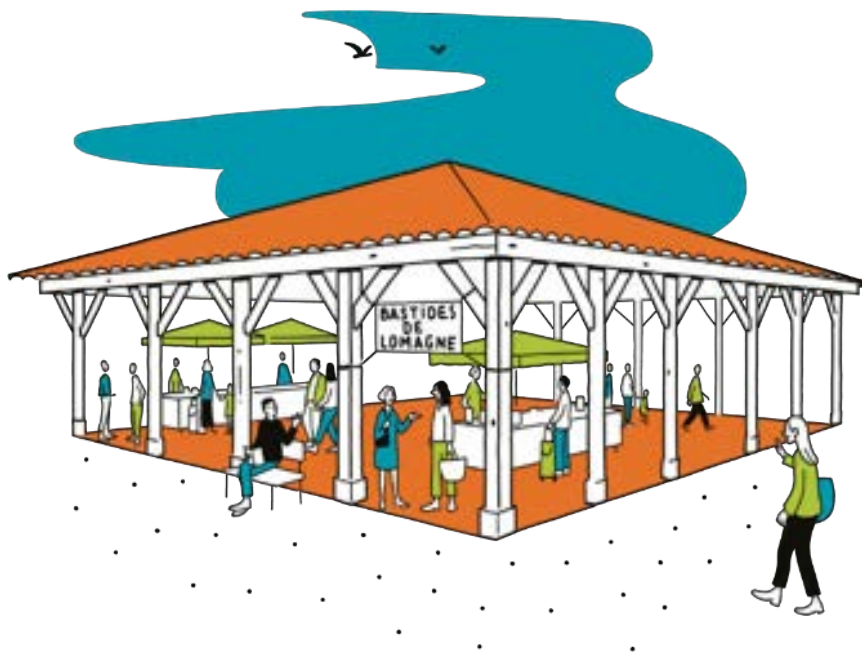
DDT

32-2023-04-24-00005

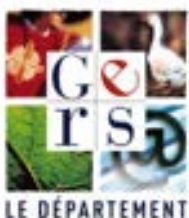
Convention Cadre PVD ORT CC BASTIDES DE  
LOMAGNE

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

pour la **Communauté de Communes  
Bastides de Lomagne** et les communes  
de **Cologne, Mauvezin et Saint Clar**



Mairie de Saint-Clar



PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE

# SOMMAIRE

Préambule	5
<b>Article 1 - Objet de la convention cadre</b>	<b>5</b>
Présentation du Territoire	6
>>> La Communauté de Communes Bastides de Lomagne	6
>>> La Commune de Cologne	8
>>> La Commune de Mauvezin	9
>>> La Commune de Mauvezin	10
L'Opération de Revitalisation du Territoire	11
<b>Article 2 - Les ambitions du territoire</b>	<b>13</b>
Le projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité	13
Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Cologne	15
Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Mauvezin	14
Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Saint Clar	16
<b>Article 3 - Les orientations stratégiques</b>	<b>17</b>
<b>Article 4 - Le plan d'action</b>	<b>26</b>
4.1 Les actions	26
4.2. Projets en maturation	26
<b>Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie</b>	<b>27</b>
<b>Article 6 - Engagements des partenaires</b>	<b>27</b>
6.1. Dispositions générales concernant les financements	27
6.2. Le territoire signataire	25
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	28
6.4. Engagements de la Région	29
6.5. Engagements du Département	30
6.6. Engagements de la Caisse des Dépôts	31
6.7. Engagement de l'Établissement Public Foncier Occitanie	32
6.8. Engagement du PETR Pays Portes de Gascogne	32
6.9. Engagements des autres opérateurs publics	33
6.10. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	33
6.8. Maquette financière	33
<b>Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »</b>	<b>33</b>

<b>Article 8 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain</b>	34
<b>Article 9 - Suivi et évaluation du programme</b>	35
<b>Article 10 - Résultats attendus du programme</b>	35
<b>Article 11 - Utilisation des logos</b>	37
<b>Article 12 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité</b>	37
<b>Article 13 - Évolution et mise à jour du programme</b>	37
<b>Article 14 - Résiliation du programme</b>	38
<b>Article 15 - Traitement des litiges</b>	38

## **ANNEXES**

Annexe 1 - Diagnostic de territoire

Annexe 2 - Secteurs d'intervention ORT et Justifications

Annexe 3 - Localisation des Actions

Annexe 4 - Fiches Actions et phasage

Annexe 5 - Maquette financière

Annexe 6 - Charte Graphique



## ENTRE

La **Commune de Cologne**, représenté par son Maire, Monsieur Cyril Romero , autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 avril 2023.

La **Commune de Mauvezin**, représenté par son Maire, Monsieur Alain Baqué, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 avril 2023.

La **Commune de Saint Clar**, représenté par son Maire, Monsieur Eric Ballester, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 avril 2023.

La **Communauté de Communes Bastides de Lomagne**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Silhères, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 avril 2023.

Ci-après désigné par « les Collectivité bénéficiaires »

D'une part,

## ET

L'**État**, représenté par le Préfet du Gers, Monsieur Xavier Brunetiere, Ci-après désigné par « l'État » ;

La **Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**, représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18/02/2022 Ci-après désignée par « la Région »

Le **Département du GERS**, représenté par le président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe Dupouy, dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 12/12/2022 Ci-après désigné par « le Département »

Le **PETR Pays Portes de Gascogne**, représenté par son Président, Monsieur Ronny Guardia Mazzoleni

La **Caisse des Dépôts**, représentée par Annabelle Viollet, Directrice régionale,

L'**Etablissement Public Foncier d'Occitanie**, représenté par Sophie Lafenêtre, Directrice générale,

Ci-après désignés par « les **Partenaires** »

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « « Petites villes de demain » » signée le 16 Juin 2021 ;

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar et la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 Juin 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

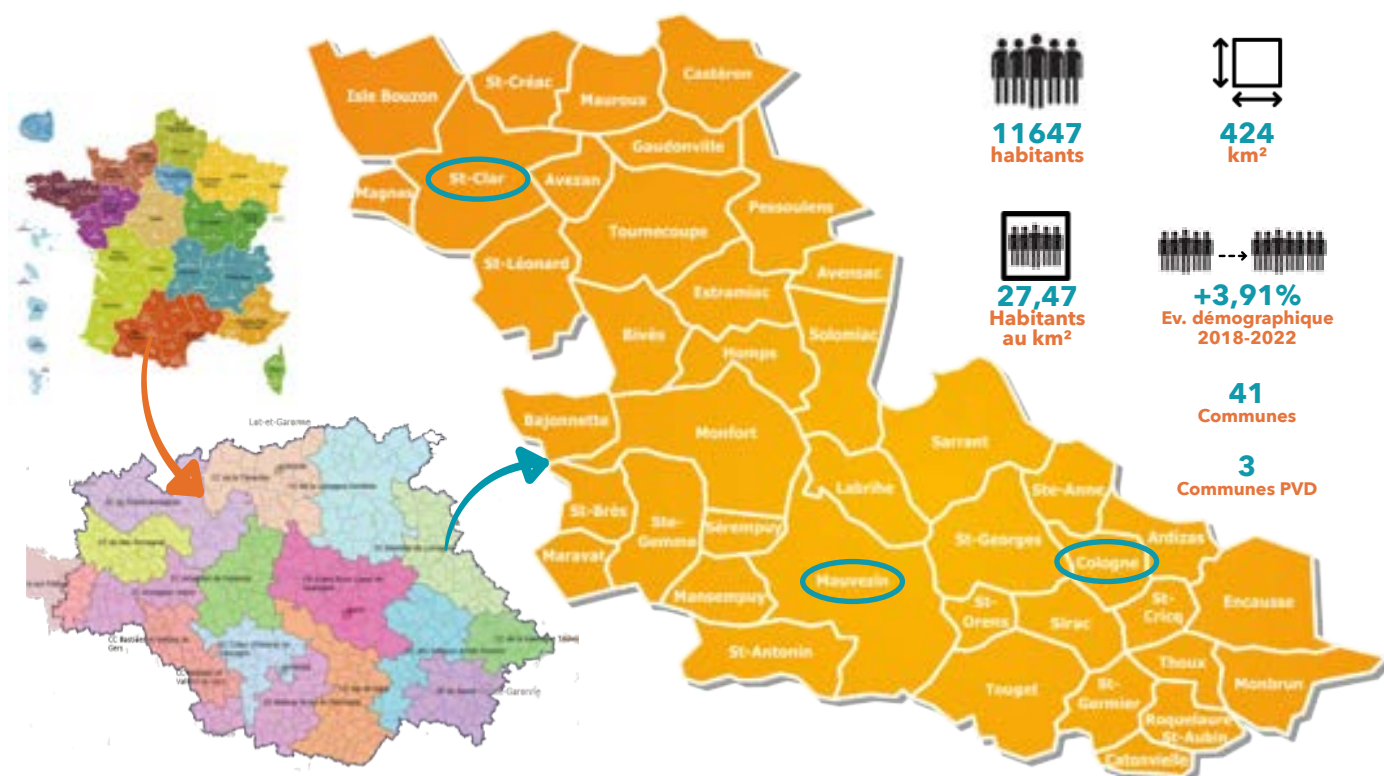




Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## Présentation du Territoire

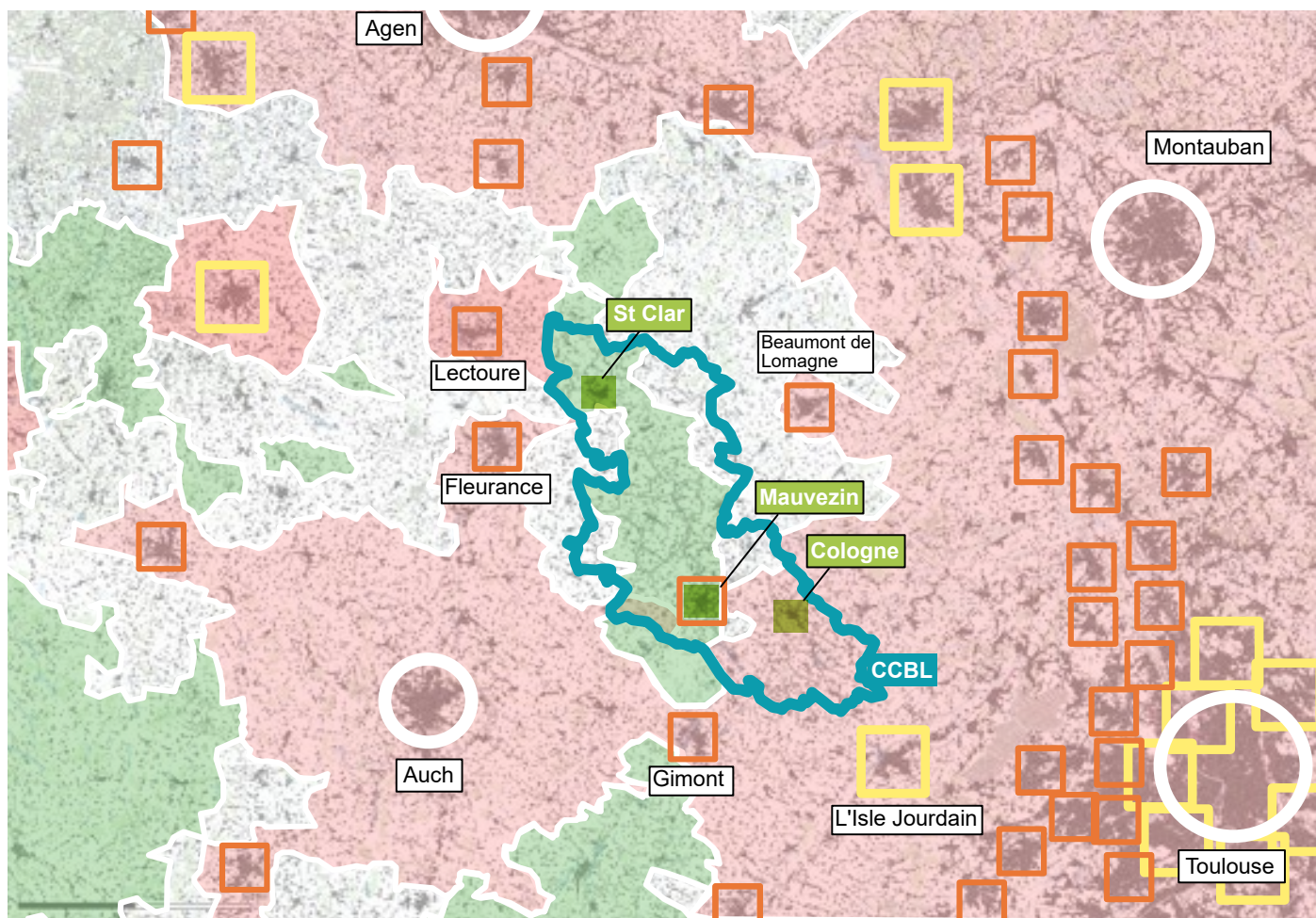
### >> La Communauté de Communes Bastides de Lomagne



La Communauté de Communes Bastides de Lomagne se situe en région Occitanie dans le nord-est du département du Gers, limitrophe aux départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et Garonne.

La CCBL est un territoire très rural structuré autour de 3 centres-bourgs: Mauvezin le principal, pôle structurant du bassin de vie, Saint Clar et Cologne, pôles relais. Alors qu'une partie du territoire est aussi tournée vers les villes d'Auch au sud, de L'Isle-Jourdain au sud-est et de Lectoure au nord, la partie sud-est de la Communauté de communes est située dans la zone d'attraction de la métropole toulousaine.

Cette proximité au sud avec Toulouse marque un contraste sur le territoire avec une population plus jeune avec des revenus plus élevés au sud tandis que le centre et le nord du territoire de la CCBL est marquée par une population plus âgée aux revenus moins importants. En moyenne, les habitants de Bastides de Lomagne sont tout de même plus jeunes que la moyenne gersoise avec une proportion de personnes de 30 à 44 ans et d'enfants de moins de 14 ans plus importante.



### La Communauté de communes Bastides de Lomagne et son contexte urbain

Carte réalisée (CCBL) à partir des données de l'INSEE 2020 et du Scot Gascogne

- Centres majeurs
- Centres Structurants
- Centres intermédiaires
- Communes isolées hors influence des pôles
- Zones d'influence urbaine
- Communes multi-polarisées

Les richesses paysagères et patrimoniales sont les marques du territoire : au sein de deux entités paysagères, le Savès toulousain et la lomagne gersoise, se déploient de nombreuses bastides construites autour de leurs halles remarquables.

Par ailleurs, l'offre de services et équipements est importante sur le territoire. La vie associative est dynamique avec de nombreuses offres sportives et culturelles. La CCBL s'appuie sur la présence d'un vivier d'acteurs privés et associatifs présents sur la commune de Sarrant autour des arts graphiques pour faire rayonner l'illustration sur le reste du territoire.

Quant à l'économie, il y a une dominante d'entreprises artisanales, commerçantes et de services et très peu d'industrialisation sur la CCBL. Plus de 90% des entreprises du territoire sont des TPE (Très Petites Entreprises) - moins de 10 salariés. Les 2 seules entreprises de plus de 50 salariés sont situées à Cologne. Les différents projets d'extensions des Zones d'Activités Économiques sont le reflet de la nécessité d'attirer plus d'entreprises mais aussi de l'attractivité du territoire du sud de la Communauté de communes.

L'engagement de la CCBL dans une dynamique de transition écologique et énergétique est important avec la présence d'un Projet Alimentaire Territorial, un PCAET adopté (Plan Climat Air Énergie Territorial) et une démarche pour le CoT (Contrat d'objectif Territorial) engagée.



## >>> La Commune de Cologne

La commune de Cologne est définie dans le SCOT comme un pôle relais. La proximité de l'aire urbaine toulousaine en fait une commune attractive avec une forte évolution démographique qui devrait s'accroître les prochaines années avec la construction de nombreux lotissements. La quasi absence de logements vacants montre la pression foncière sur le village.

Le village a les plus grandes entreprises du territoire et il en attire de nouvelles : l'extension de la ZAE en est le reflet. Cependant, l'offre commerciale est faible pour un village de cette taille et les locaux commerciaux sont rares : cet aspect est un enjeu important de revitalisation du centre bourg. Par ailleurs l'offre de services et équipements est présente mais elle sera renforcée par des projets en cours qui pourront prétendre à un rayonnement plus important pour les communes aux alentours, notamment au niveau culturel.

La ville de Cologne a une grande richesse patrimoniale : cette bastide porte d'entrée du territoire a gardé sa trame urbaine initiale autour de la Halle qui offre un espace généreux propice à l'organisation d'événements à l'image du dynamisme associatif du village.



**997** Habitants (2022)



Surface : **7 km<sup>2</sup>**



Densité population : **142 h/km<sup>2</sup>**



Év. démographique : **+8,37%** (2018-2022)  
+3,91% +1,28%



Part des actifs : **44,6 %**  
44,55 43,46



Taux de chômage : **5,9 %** (INSEE 2018)  
8,9 13,4



Revenu Médian\* : **21 570€/an** (INSEE 2020)  
21 940€/an 20 820€/an



Taux de vacances logements : **3,6%** (INSEE 2019)  
9,7% 10,6%



Employabilité : **100,6**  
63,9 98,3



Profil population : **+ Jeune par rapport au Gers**  
**++ hbts de 30 à 44 ans et de 75ans et plus**  
**-- Hbts de 45 à 74 ans**

*Cologne en quelques chiffres*

### DOCUMENTS - PROGRAMMES - LABELS

- Carte Communale
- Charte architecturale : 2023
- Petites Villes de Demain
- Bourg centre : en cours
- Petite cité de caractère : homologable

### PAYSAGE

Entité paysagère :  
Savès toulousain  
> Argile  
> Constructions : brique  
> Grandes cultures

Réf CCBL

Référence Gers

\*Par unité de consommation

## >>> La Commune de Mauvezin

Mauvezin est le bourg le plus important de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, pôle structurant du bassin de vie, il rayonne sur une partie de la CCBL mais aussi sur d'autres communes voisines.

En raison de son relief, Mauvezin est constitué de deux parties reliées par un quartier en flanc de coteau: la ville basse avec des maisons en bande, proche de la rivière, ce quartier souffre d'inondations ; la ville haute avec la halle et sa place imposante qui constitue une centralité forte pour le village. . Les typologies de l'habitat ancien participent à la présence importante de logements vacants en cœur de bourg.

Les services à la population, et les équipements publics sont nombreux avec notamment la présence exclusive sur la CCBL d'un hôpital, un collège, un cinéma...

Sur le plan économique, Mauvezin a 3 Zones d'Activités économiques avec de nombreuses entreprises, cependant ces dernières sont de petite taille et un manque de terrains disponibles pour en accueillir des nouvelles se fait ressentir. Le village a un volume important de commerces en cœur de bourg et une offre diversifiée.



### Mauvezin en quelques chiffres



**2198** Habitants (2022)



Surface : **32 km<sup>2</sup>**



Densité population : **67 h/km<sup>2</sup>**



Év. démographique : **+3,96%** **+3,91** **+1,28%**  
(2018-2022)



Part des actifs : **41.6 %** **44,55** **43,46**



Taux de chômage : **9.5 %** **8,9** **13.4**  
(INSEE 2018)



Revenu Médian\* : **20 830€/an** **21 940€/an**  
(INSEE 2020) **20 820€/an**



Taux de vacances logements : **13%** **9,7%**  
(INSEE 2019) **10,6%**



Employabilité : **106,7** **63,9** **98,3**



Profil population : **+ âgée par rapport au Gers**  
**++ hbts de 59 ans et plus**  
**-- Habts de 15 à 29 ans et de 45 à 59 ans**

### DOCUMENTS - PROGRAMMES - LABELS

- PLU
- Petites Villes de Demain
- Bourg centre
- Station Verte
- Terre de jeux 2024

### PAYSAGE

- Entité paysagère :  
Lomagne Gersoise  
> Calcaire blanc  
> Constructions :  
moellons calcaires  
> Grandes cultures /  
Cultures spécialisées

### Réf CCBL

### Référence Gers

\*Par unité de consommation

## >>> La Commune de Saint Clar

Localisée au nord de la CCBL, la commune de Saint Clar est définie dans le SCOT comme un pôle relais. La richesse patrimoniale et l'histoire de Saint Clar sont lisibles dans sa forme urbaine avec deux quartiers historique : le village médiéval de la vieille église et la bastide quadrillée autour de sa halle. Cet atout participe largement à la renommée touristique du village.

Le village a une offre de services et d'équipements importante et de qualité qui ne cesse d'augmenter avec notamment la médiathèque, la nouvelle salle omnisports et le projet de pôle culturel. L'offre commerciale est aussi significative avec une vingtaine de commerces regroupés au sein de l'association CAP'CLAR qui participe au dynamisme de la commune avec de nombreuses animations.

Saint Clar a de nombreuses résidences secondaires mais a aussi de nombreux logements vacants en son cœur. Les places du centre qui sont en grand nombre (8), ne sont pour certaines que des étendues de goudron, l'aménagement de ces dernières et leur désimperméabilisation sont la priorité pour les années à venir.



### DOCUMENTS - PROGRAMMES - LABELS

- PLU
- Petites Villes de Demain
- Bourg centre
- Eco Quartier
- Territoire bio engagé
- Terre de jeux 2024
- Ville Active et Sportive
- Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- Village Nature

### PAYSAGE

- Entité paysagère : Lomagne Gersoise
- > Calcaire blanc
- > Constructions : moellons calcaires
- > Grandes cultures / Cultures spécialisées

### Réf CCBL

### Référence Gers

\*Par unité de consommation

### Saint Clar en quelques chiffres



**1074** Habitants (2022)



Surface : **18 km<sup>2</sup>**



Densité population : **55 h/km<sup>2</sup>**



Év. démographique : **+3,96%** (2018-2022)   
↗ +3,91 ↗ +1,28%



Part des actifs : **39,3 %**   
↘ 44,55 ↘ 43,46



Taux de chômage : **10,2 %** (INSEE 2018)   
↗ 8,9 ↘ 13,4



Revenu Médian\* : **20 560€/an** (INSEE 2020)   
↘ 21 940€/an   
↘ 20 820€/an



Taux de vacances logements : **13,2%** (INSEE 2019)   
↗ 9,7%   
↗ 10,6%



Employabilité : **129,5**   
↗ 63,9 ↗ 98,3



Profil population : **+ âgée par rapport au Gers**   
↗ ++ hbts de 75 ans et plus   
↘ -- Habts de 0 à 15 ans

## L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un dispositif au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des centres villes. Son objet est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, pour consolider le tissu urbain de ce territoire, pour améliorer l'attractivité des centres villes et renforcer leurs fonctions de pôles de services urbains. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements comme des locaux commerciaux et artisanaux, de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier y compris l'immobilier touristique, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : pour faciliter et accélérer la redynamisation du cœur des bourgs de Bastides de Lomagne, trois secteurs d'interventions ont été identifiés et figurent dans l'annexe 2. Ces périmètres pourront évoluer par voie d'avenant.

L'ORT propose une palette d'outils juridiques et fiscaux, présentés dans le tableau suivant, qui pourront être mis en œuvre suivant les besoins.

:

Nom de l'effet	Thème	Description	Localisation
Denormandie dans l'ancien	Habitat	Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements. Réduction d'impôt en fonction de la durée d'engagement de la location pour des loyers plafonnés	Ensemble des Communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar
La Vente d'Immeuble à Rénover (VIR)	Habitat	Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné. Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les « marchands de sommeil »).	Secteur ORT
Le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF)	Habitat	Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue du portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente. Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les « marchands de sommeil »).	Secteur ORT
Le renforcement du droit de préemption urbain	Commerce	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le Code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé.	Secteur ORT
L'exemption d'autorisation d'exploitation Commerciale en centre-ville	Commerce	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT.	Secteur ORT

Nom de l'effet	Thème	Description	Localisation
Le permis d'aménager multi-sites	Urbanisme	Pour une durée de cinq ans à compter du 28/11/2018, possibilité de permis d'aménager multi-sites portant sur plusieurs unités foncières non contigües (équilibrer financièrement les opérations).	Secteur ORT
La Procédure Intégrée pour les Opérations de Revitalisation de Territoire (PIORT)	Urbanisme	L'adaptation des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le Code de l'urbanisme.	Hors secteur ORT
La constatation d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble	Urbanisme	Dans le périmètre de l'ORT, l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constaté dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. Suite à ce constat, la procédure tendant à la déclaration d'état d'abandon manifeste peut alors être engagée par le maire de la commune.	Secteur ORT
Le permis d'innover	Urbanisme	Article 5 de la Loi ÉLAN : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (Code de la Construction et de l'Habitation, Code de l'urbanisme, Code de l'Environnement...) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par ces règles.	Secteur ORT
La dérogation à certaines règles du PLU ou du document en tenant lieu	Urbanisme	Des dérogations à l'application de certaines règles du PLU étaient possibles dans certaines communes. Par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, cette possibilité est désormais ouverte dans les secteurs d'intervention comprenant un centre-ville d'ORT et dans les périmètres de Grande Opération d'urbanisme (GOU).	Secteur ORT (comprenant un centre ville)
La mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activités économiques	Urbanisme	Dans les zones d'activité économique, nouvellement définies à l'article L. 318-8-1 du CU, faisant l'objet d'un contrat de PPA ou situées dans le périmètre des secteurs d'intervention d'ORT, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés dans l'inventaire mentionné à l'article L. 318-8-2 du même code compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le représentant de l'État dans le département, le maire, après avis du conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, après avis de l'organe délibérant, peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.	Secteur ORT
L'obligation d'information en amont de la fermeture ou du déplacement d'un service public	Services Publics	Lorsqu'il est envisagé la fermeture ou le déplacement d'un service de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un EPCI à fiscalité propre ou d'un organisme chargé d'une mission de service public situé dans le périmètre de l'ORT, le représentant de l'État dans le département ou l'autorité exécutive de la collectivité territoriale, de l'EPCI à fiscalité propre ou de l'organisme chargé d'une mission de service public communique au maire de la commune et au président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune toutes les informations justifiant cette fermeture ou ce déplacement, au moins six mois avant la date prévue pour sa réalisation.	Ensemble des Communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar

Dans le secteur d'intervention de la commune de Mauvezin, comprenant son centre-ville et présenté en annexe 2, sont interdits par la présente convention et postérieurement à sa signature, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale. Cette disposition est prise en application de l'article L303-2 III-10°, en dérogation aux dispositions du chapitre V du titre IV du livre 1er du Code de commerce.

## Article 2 - Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

D'identifier les enjeux du territoire, à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### Le projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité

Compatibles avec les politiques publiques nationales, régionales et locales (loi Climat et Résilience, SCoT de Gascogne, CRTE du PETR du Pays Porte de Gascogne...), les ambitions du territoire sont traduites de la manière suivante dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du SCoT de Gascogne :

Axe 1 - **Un territoire « ressources »** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique ;

Axe 2 - **Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales ;

Axe 3 - **Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

Le SCOT promeut un modèle d'organisation territoriale qui permet un développement équilibré et maillé du territoire : les communes de niveau 2 (Mauvezin) et de niveau 3 (Cologne et St Clar) doivent pouvoir jouer leur rôle de « pôle structurant » et « pôle relais ». Par leur niveau d'équipements et de services de proximité, ainsi que par les activités économiques qu'elles recèlent, elles doivent permettre d'asseoir l'attractivité du territoire et d'assurer le dynamisme des communes rurales avoisinantes (niveaux 4 et 5).





A l'horizon 2040, ces ambitions se traduisent ainsi concrètement par des objectifs chiffrés et territorialisés à l'échelle de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne :

L'accueil de 2650 nouveaux habitants, (dont 26 % à Mauvezin, 28 % à Saint Clar et Cologne, 18% à Solomiac, Monfort et Touget, 28% pour les autres communes) ;

La création de 1100 emplois (dont 34 % à Mauvezin, 36 % à Saint Clar et Cologne, 20% à Solomiac, Monfort et Touget, 10% pour les autres communes) ;

Une consommation de moins de 160 hectares d'ENAF d'ici 2040.

La réhabilitation et la création de 1 860 nouveaux logements (dont 26 % à Mauvezin, 28 % à Saint Clar et Cologne, 18% à Solomiac, Monfort et Touget, 28% pour les autres communes)

Dans une logique de compatibilité avec le SCoT de Gascogne, dans le diagnostic (Annexe 1) les enjeux de la CCBL ont été développés selon les thèmes présentés ci-dessous. La transition écologique et énergétique étant considérée comme un axe transversal, elle apparaît dans chaque thème.



## HABITAT

- Réduire le nombre de logements vacants
- Optimiser l'attractivité des centres-bourgs
- Lutter contre la précarité énergétique
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique avec un habitat de qualité répondant à ces enjeux
- Maintenir la population vieillissante à domicile
- Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des populations afin de répondre aux besoins du territoire et attirer des jeunes et des familles



## ÉCONOMIE

- Pérenniser, développer et dynamiser le tissu économique local
- Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants
- Attirer de nouvelles entreprises sur le territoire
- Maintenir et développer le commerce en centres bourgs, moteur dans la dynamique locale et dans la vie de village
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique
- Favoriser l'accueil de jeunes actifs sur le territoire



## MOBILITE

- Permettre l'accès aux soins et à la santé à tous
- Permettre l'accès aux services à tous (notamment les services administratifs (carte d'identité, passeport) qui ne sont plus présents dans toutes les mairies)
- Faciliter la vie quotidienne des personnes âgées, handicapées et autres non véhiculées
- Maintenir les jeunes sur le territoire et y attirer les familles
- Soutenir l'insertion et l'emploi des personnes précaires en mobilité
- Pérenniser et développer les entreprises qui ont besoin de recruter
- Permettre une certaine indépendance aux jeunes dans leurs déplacements
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique en favorisant des alternatives à la voiture individuelle



## SERVICES

- Permettre l'accès aux soins et aux services pour tous
- Proposer des structures adaptées aux usagers
- Maintenir les jeunes sur le territoire et y attirer les familles
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique avec des structures répondant à ces enjeux



## TOURISME

- Valoriser le territoire à partir de ses ressources locales
- Attirer des visiteurs sur le territoire
- Pérenniser, développer et dynamiser le tissu économique local basé sur l'activité touristique
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique en favorisant les circuits courts et en sensibilisant la population



## SPORT LOISIRS CULTURE

- Permettre l'accès au sport, à la culture et aux loisirs à tous sur un territoire rural
- Proposer des structures de qualité, adaptées aux usagers et attractives
- Déployer toutes les formes de culture
- Protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique avec des structures répondant à ces enjeux
- Maintenir les jeunes sur le territoire et y attirer les familles



## Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Cologne

La commune de Cologne a défini 4 axes autour desquels s'articule le projet communal :

### **Redynamiser et améliorer le cadre de vie dans le centre de la Bastide**

### **Conforter l'attractivité des pôles touristiques**

### **Développer le rayonnement culturel de Cologne à son territoire**

### **Réinventer les espaces publics en répondant aux enjeux du changement climatique**

## Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Mauvezin

Les ambitions de la commune de Mauvezin sont traduites de la manière suivante dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU :

### **Protéger le milieu naturel et garantir l'avenir du territoire agricole**

- Protéger les cœurs de biodiversités du territoire, et renforcer leurs interactions
- Garantir l'avenir d'un territoire avant tout agricole

### **S'appuyer sur un développement démographique équilibré pour améliorer la vie de la cité et ses équipements**

- Fixer un objectif de développement démographique permettant la mise à niveau progressive des équipements
- Rechercher une cohérence urbaine privilégiant le développement du bourg au plus proche des équipements, et répondre ainsi aux enjeux de mixité sociale, des modes doux de déplacements et d'une meilleure efficacité énergétique

### **Un pôle touristique à conforter et des zones d'activités économiques à requalifier**

- Poursuivre le développement touristique en améliorant les liens entre les différents sites de loisirs
- Redéfinir le potentiel de développement des zones d'activités économiques, à l'horizon d'une décennie

## Le projet de territoire à l'échelle de la commune de Saint Clar

Les ambitions de la commune de Saint Clar sont traduites de la manière suivante dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU :

### **Axe 1 Un village rural dans son temps**

- Protéger et renforcer les composantes de la Trame Verte et Bleue
- Valoriser l'identité locale
- Conforter la place de l'activité agricole sur le territoire
- S'engager dans la transition énergétique

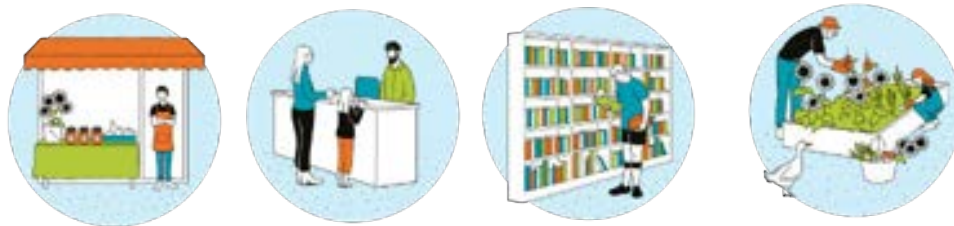
### **Axe 2 Un village dynamique au service de ses habitants**

- Dynamiser la croissance démographique
- Offrir un parc de qualité et adapté aux besoins
- Adapter l'offre urbaine à une diversité de besoins
- Conforter la vocation économique et touristique du territoire

## Article 3 - Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques:

### AXE 1 : FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE



### AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRE DE VILLAGE



### AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS



### AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS



### AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE

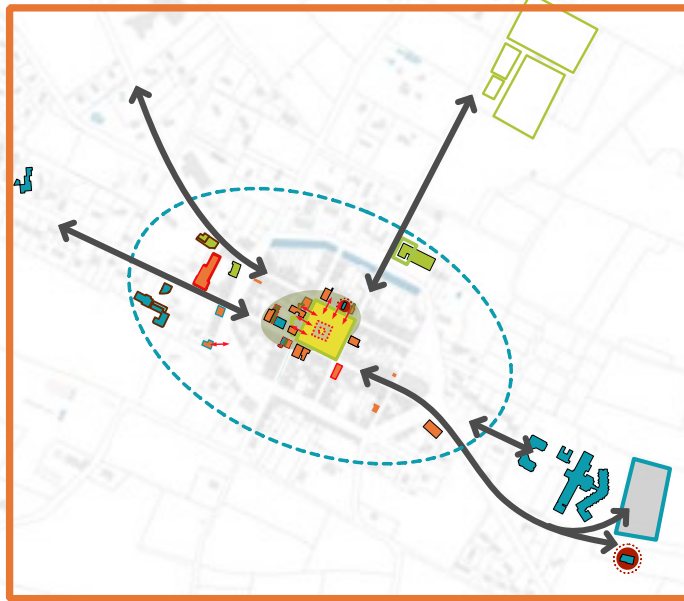


Les 4 premiers axes sont développés sous formes de plans à enjeux pour chacune des communes (p.14 à 21).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

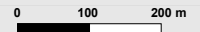


- Équipements culturels
- Équipements sportifs
- Commerce
- Service
- Pôle culturel
- Futur projet d'habitat pour personnes âgées



**COLOGNE**  
**AXE 1 : FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE**

- Améliorer, adapter les équipements au nombre d'habitants (futur)
- Développer le rayonnement culturel de Cologne avec une médiathèque, un centre d'interprétation des bastides ainsi que les structures privées comme le Colibri, et la Galerie d'art
- Renforcer les liaisons entre le centre et les équipements/services/commerces et la visibilité de certains services
- Animer la vie de village > jeunes / Marché
- Créer une identité au village de Cologne qui attire et fédère la population
- Dynamiser la place avec des commerces qui génèrent du flux  
Inciter à la création de lieux de convivialité (bars / salon de thé / mais aussi mobiliers urbains)
- Accueillir de nouveaux commerces et services et pérenniser ceux existants  
> Garde d'enfants et médecins  
> Veille sur le potentiel de locaux commerciaux qui se libéreraient > Convention avec EPF  
> Accompagnement de porteurs de projets sur les commerces dont les locaux sont propriétés de la mairie



**COLOGNE**  
**AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRE DE VILLAGE**

- Développer une offre de logement avec typologie diversifiée : T3-T4 avec extérieur
- Favoriser la rénovation énergétique et en accessibilité des logements privés et sociaux
- Développer l'offre de logements sociaux
- Rénover les logements de la commune

- Logements vacants
- Projets de lotissements
- Logements communaux



Entretien, valoriser et inviter le visiteur à découvrir le patrimoine  
 > douves, lavoir, église, halle...

Capter et fixer les visiteurs sur Cologne  
 Proposer une restauration de type bistronomique pour la population locale et fixer le touriste

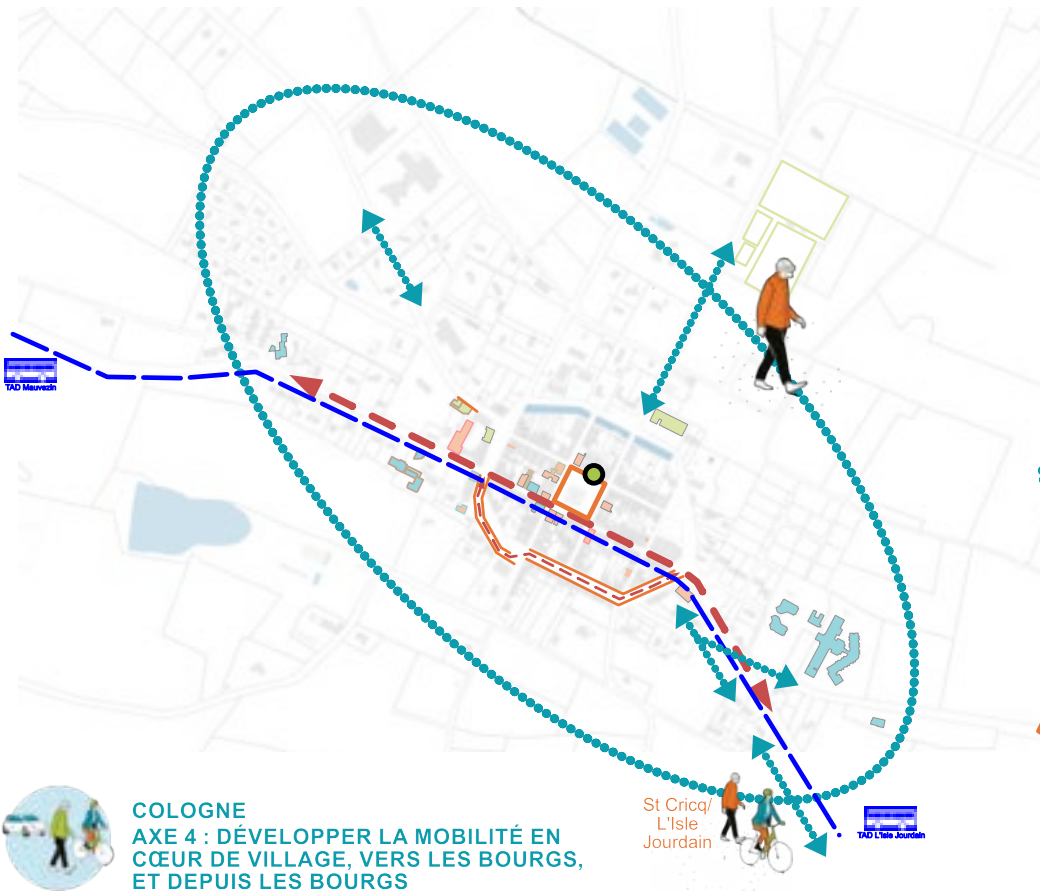
Créer un réseau d'espaces publics reliés par des cheminement piéton jusqu'aux points importants du village

Donner une cohérence d'ensemble aux espaces publics du centre qui réponde aux enjeux climatiques  
 > Végétaliser  
 > Désimperméabiliser  
 > Proposer des mobiliers urbains attractifs  
 > Créer des espaces de convivialité  
 > Aménager les espaces publics du centre

Intégrer les futurs quartiers de lotissement pour les intégrer au village en termes de cheminements piétons et espaces publics



**COLOGNE**  
**AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS**



**COLOGNE**  
**AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS**



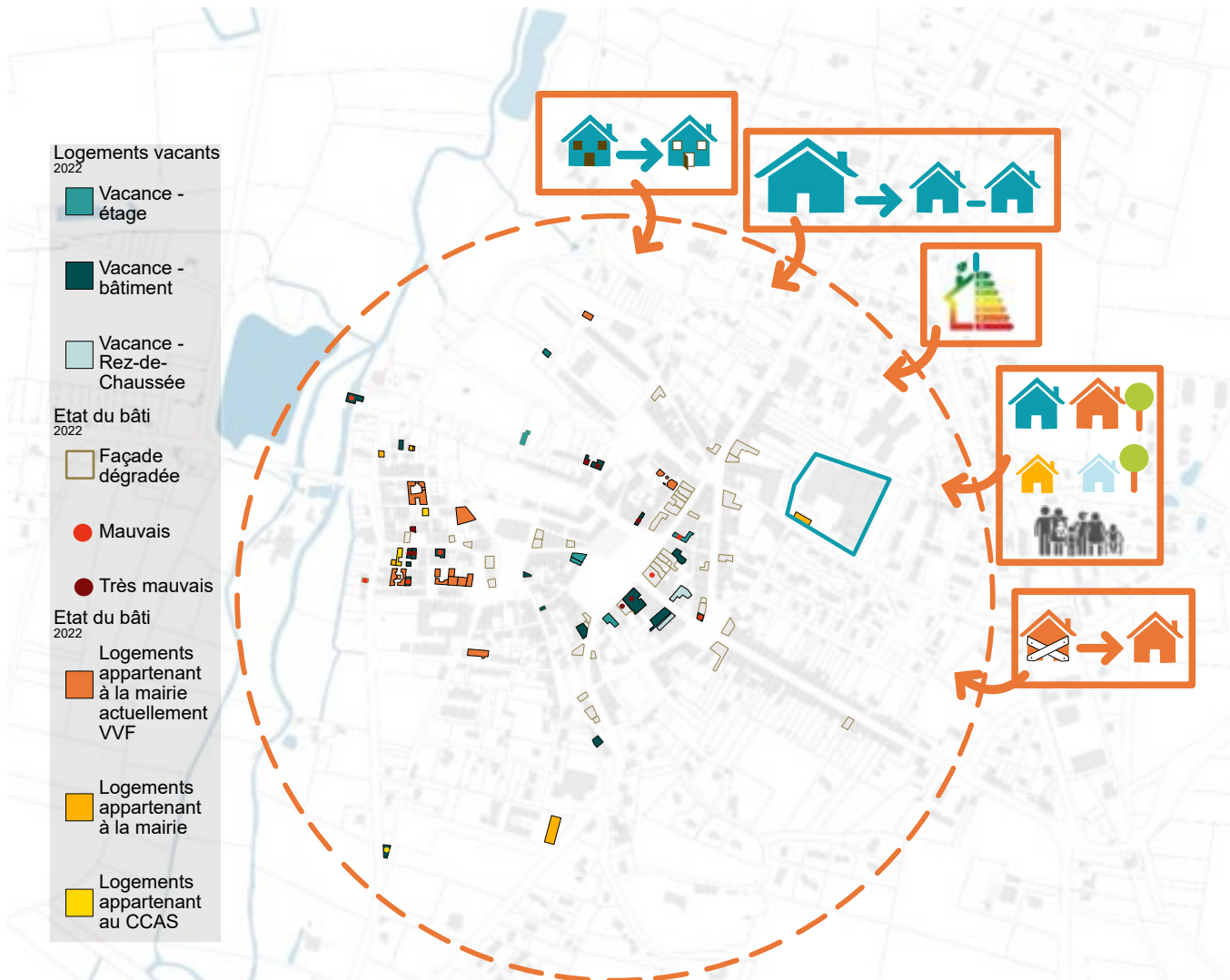
● Point de location de vélos électriques  
 - - - Ligne régulière Transport à la Demande Mauvezin - L'Isle Jourdain

Diminuer l'impact de la circulation sur l'axe principal et sur le foirail (répercussion des aménagements sur l'axe principal)

Favoriser la mobilité douce sur le village  
 > Continuer de déployer et rénover les cheminements piétons sur tout le village  
 > vers les équipements et les services  
 > entre les lotissements au sud du village et le centre  
 > vers St Cricq/L'Isle Jourdain

Repenser le stationnement sur le village

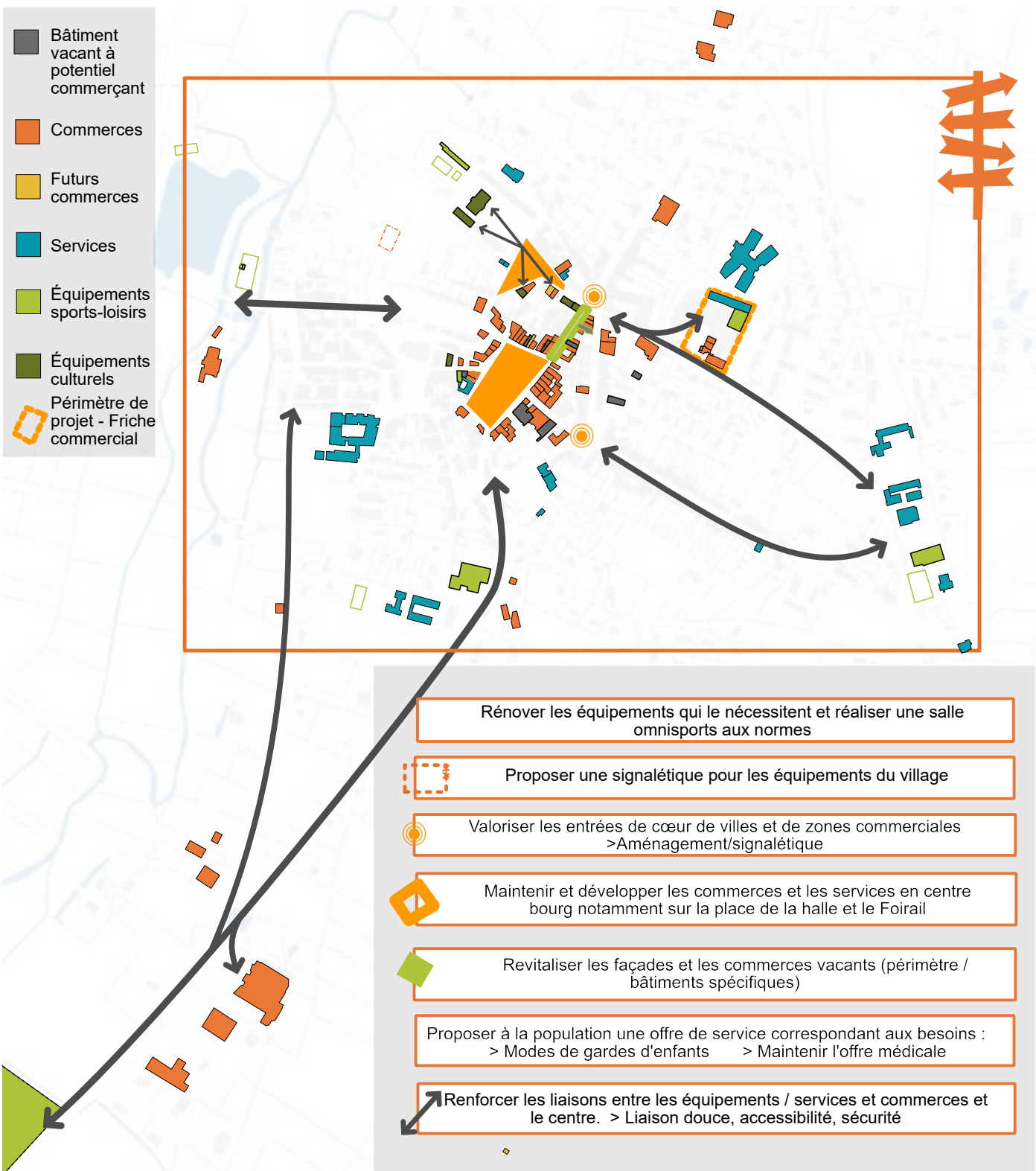
Développer l'offre de transport public et la rendre accessible à tous  
 > TAD à améliorer et mieux communiquer



- Développer une offre de logement avec typologie diversifiée : T3-T4 avec extérieur et créer de petits logements
- Développer une offre de logements adaptée pour les personnes âgées
- Lutter contre la vacance et favoriser la rénovation des immeubles dégradés
- Réhabiliter énergétiquement le parc de logement de la mairie et du CCAS
- Favoriser la rénovation énergétique et en accessibilité des logements privés et sociaux
- Proposer un devenir du VVF, remettre une partie de ces appartements sur le marché du logement
- Favoriser une rénovation qui prenne en compte l'aspect patrimonial des bâtiments notamment les façades






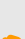
**MAUVEZIN**  
**AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRE DE VILLAGE**

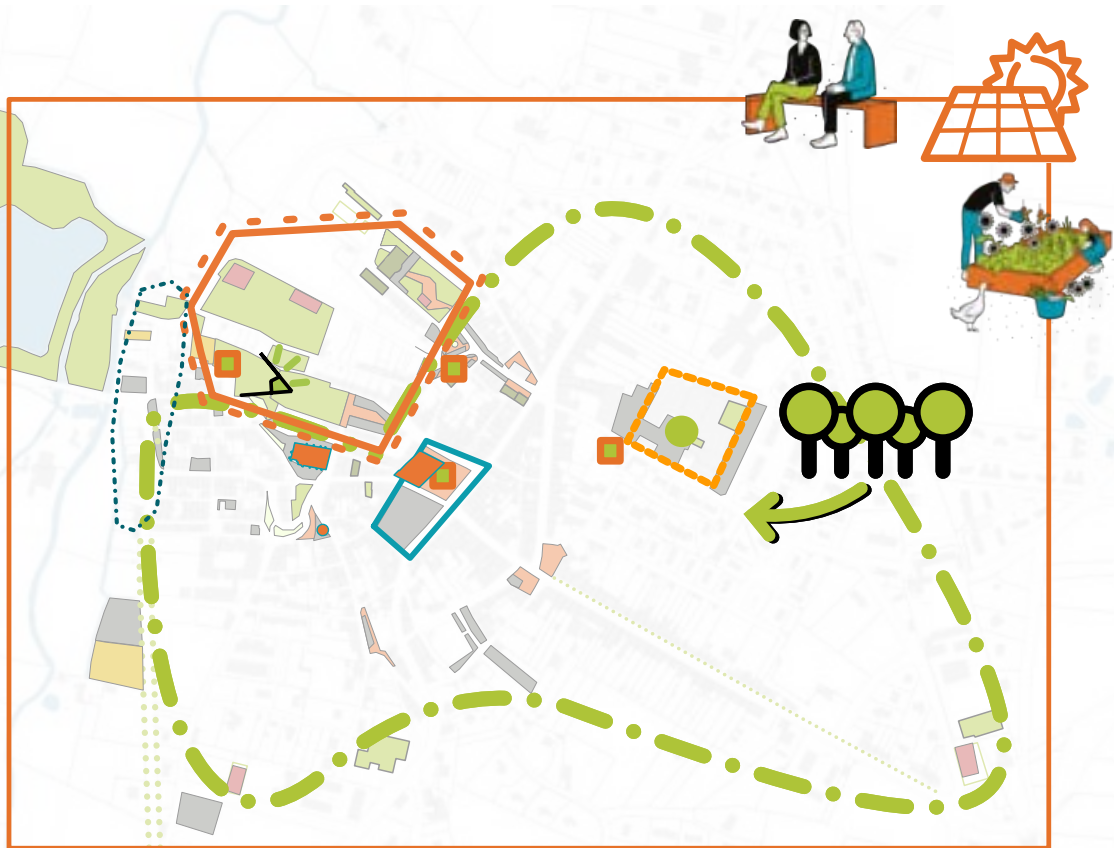


## MAUVEZIN

### AXE 1 : FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE



-  Espaces verts aménagés
-  Espaces imperméables goudronnés : stationnements ou autres
-  Place minérale
-  Équipements extérieurs
-  Espaces verts non aménagés
-  Talus et terre-pleins végétalisés
-  Friche commerciale - projet de revitalisation



Repenser les espaces publics comme lien social et espace d'appropriation par les habitants (Espaces de convivialité, aménagements urbains...) dans le village



Insérer l'aménagement des espaces publics dans une démarche durable et de résilience urbaine

- > Végétaliser
- > Désimperméabiliser
- > Intégrer les futurs projets
- > Intégrer l'aménagement de la basse ville qui subit des inondations



Valoriser, Améliorer et Communiquer sur les espaces existants à potentiel paysager et durable (vergers, arbres fruitiers, points de vue...) pour les rendre plus attractifs et fréquentés par les habitants.



Entretien et Valoriser le patrimoine > Fontaines, Halle, Eglise, Façades place de la Halle et centre ancien en général



Valoriser les initiatives durables dans le village > Colibri, accent local, présence de 2 marchés > arbres fruitiers et jardins partagés



Développer les énergies renouvelables sur le village

Rendre le village plus attractif avec des propositions d'activités/événements, Repenser le devenir du VVF dans cette perspective



ESPACES PUBLICS



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



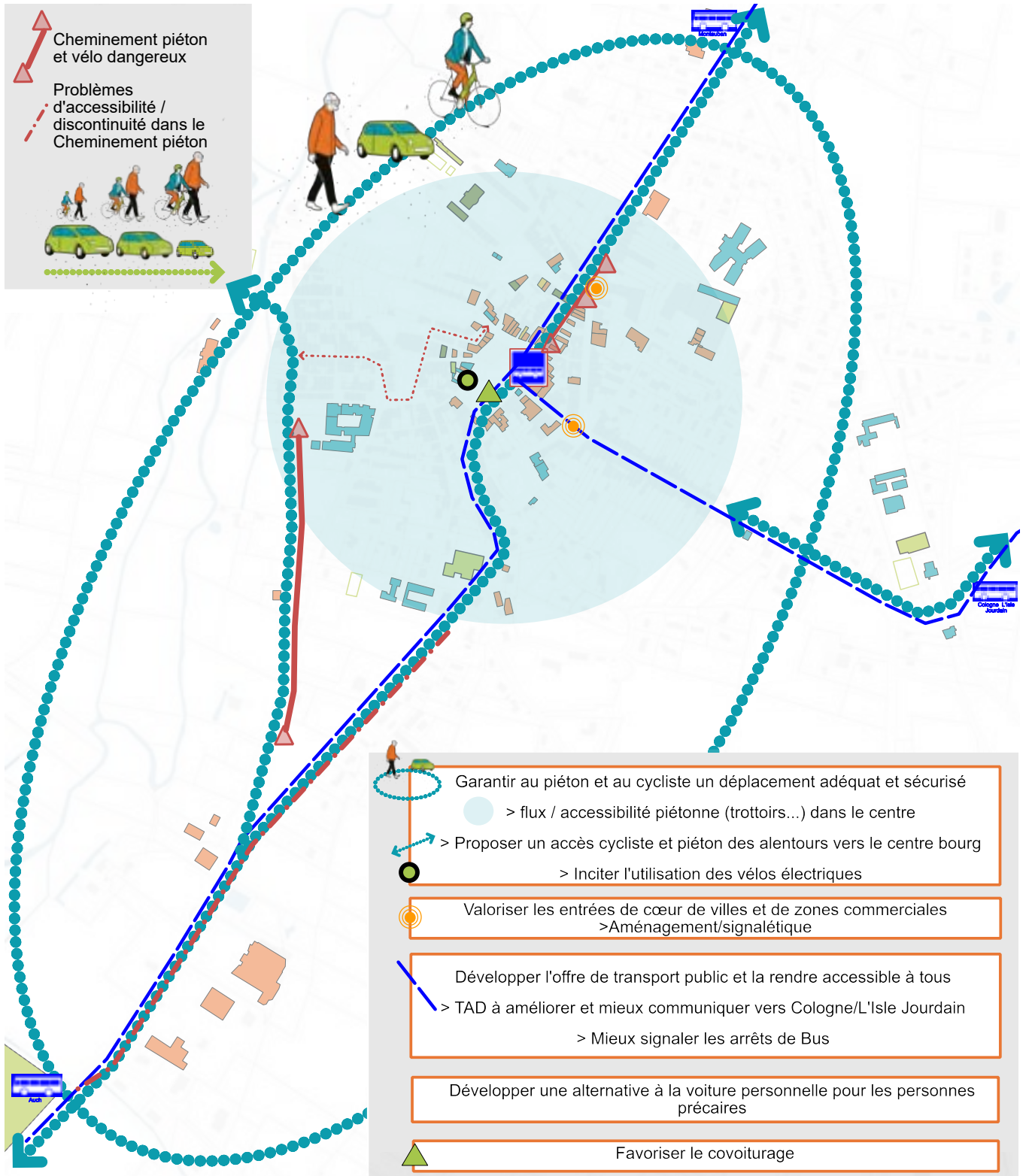
PATRIMOINE



TOURISME

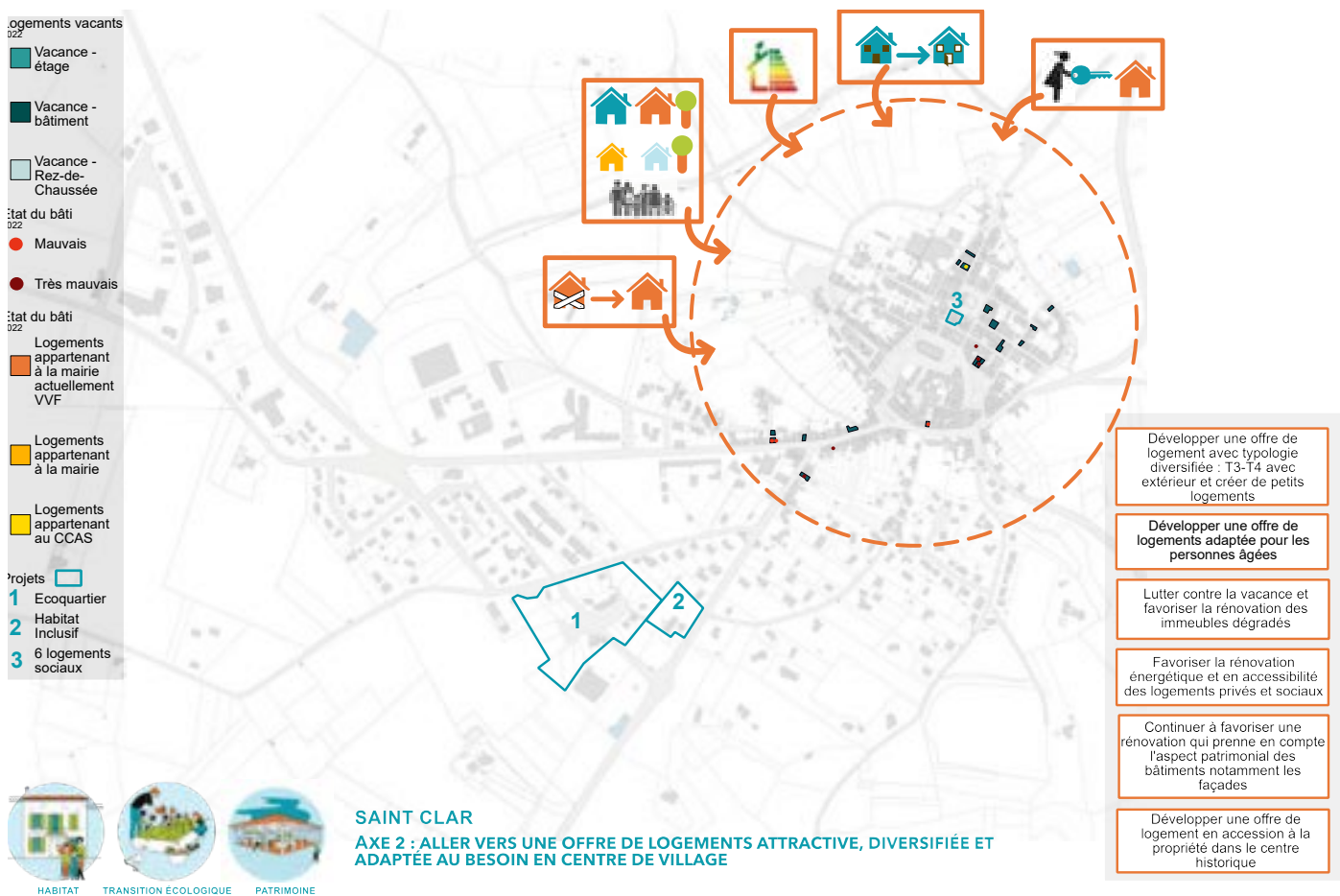
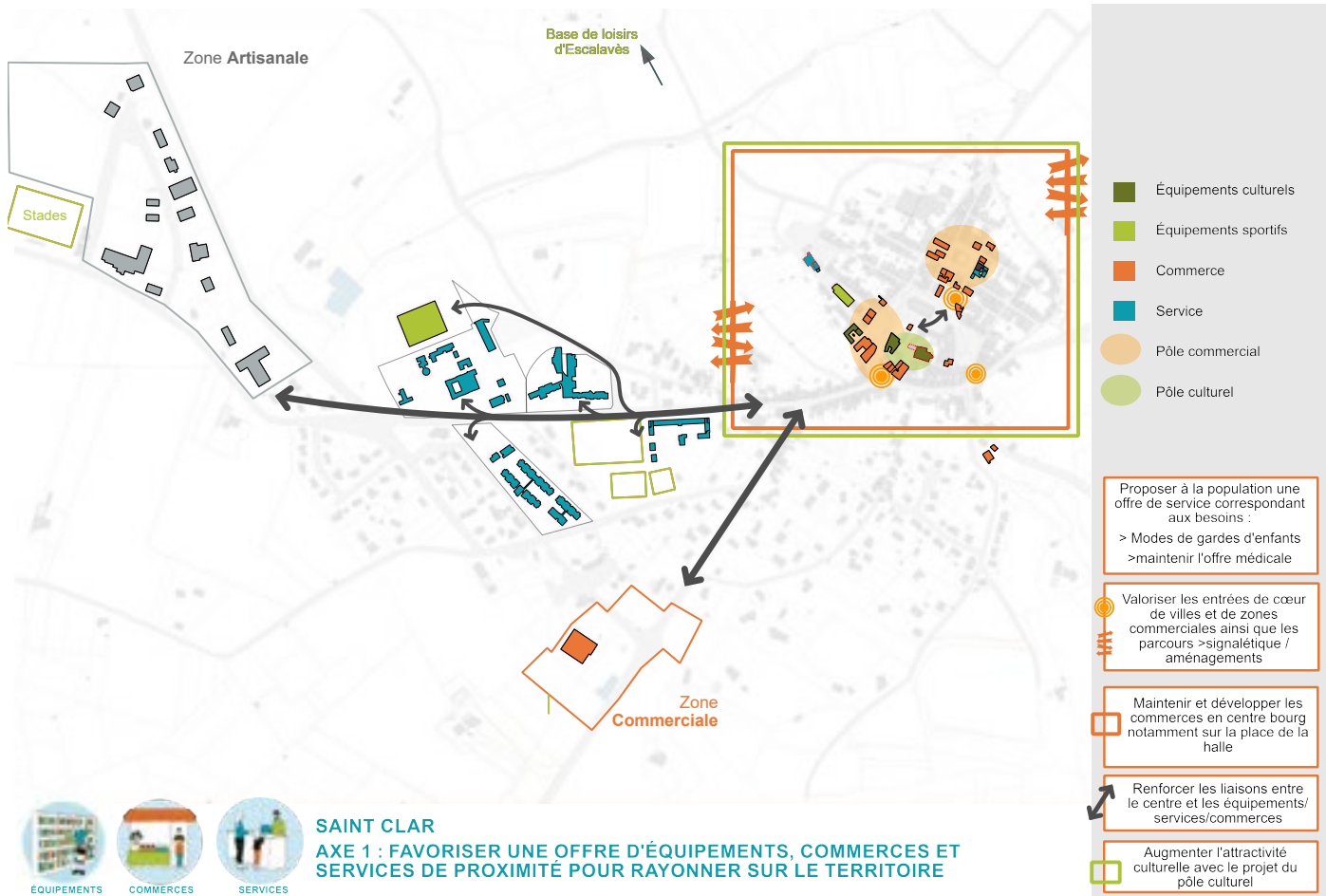
### MAUVEZIN

#### AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS



**MAUVEZIN**  
**AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS**





- Donner une cohérence d'ensemble aux espaces publics du centre qui répondent aux enjeux climatiques
  - > Végétaliser
  - > Désimperméabiliser
  - > Proposer des mobiliers urbains / revêtements
- Créer un réseau d'espaces publics reliés par des cheminements piétons accessibles
- Entretien et Valoriser le patrimoine et le "petit patrimoine"
  - > Fontaine et lavoir, Silos place de la Halle, Projet Vieille Eglise
- Accompagner des porteurs de projets pour diversifier l'offre de restauration avec une restauration bistrannique et proposer une petite hôtellerie
- Proposer une signalétique pour indiquer les points de patrimoine et office de tourisme
- Valoriser l'identité/originalité de St Clar
  - 2 Places à arcades**
  - Eglises**
  - Villages**
- Valoriser les chemins de randonnée



### SAINT CLAR AXE 3 : VALORISER L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS



- Points d'intérêt patrimonial (Halle, silos à grains, fontaine, vieille église, arcades)
  - ▲ Points de vue remarquables
  - Aire de Camping-cars
  - Espaces Verts aménagés/ jardins partagés
  - Espaces publics
  - Eco-quartier - qualité paysagère
- Donner à chaque place une fonction qui lui est propre et qui répondent aux besoins
- > Place de l'ail : Proposer des aménagements qui répondent aux futurs projets (maison de santé) et qui réintègrent ce lieu au reste du centre
  - > Halle : proposer un aménagement qui répond à sa vocation commerciale et services - réflexion sur la place voiture / piéton
  - > Place de la République : Retrouver sa fonction de lieu de manifestation / végétaliser
  - > Place D'Astos : proposer un aménagement qui répond au futur projet du pôle culturel
  - > place du foirail : Renforcer sa fonction de stationnement en améliorant l'aménagement
  - > Place de l'Eglise : Valoriser et renforcer son aménagement vert ? - pétanque
- Valoriser les entrées de centre ville
- > aménagement/signalétique



- Donner plus de place au piéton et moins à la voiture
  - > flux / accessibilité piétonne (trottoirs...)
- Repenser le Stationnement aujourd'hui désordonné
- Favoriser la mobilité douce sur le village
  - > Continuer de déployer les cheminements piétons et cyclistes sur tout le village
  - Inciter l'utilisation des vélos électriques
  - > Sécuriser les cheminements piétons et cyclistes
- ▲ Favoriser le covoiturage
- Entrées de cœur de villes à valoriser, sécuriser et aménager pour les mobilités douces
  - > signalétique / aménagements
- Développer l'offre de transport public et la rendre accessible à tous
  - > TAD à améliorer et mieux communiquer

### SAINT CLAR AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS



## Article 4 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif, disponible en annexe 4 consiste en la compilation des fiches actions validées, et des projets plus ou moins matures ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale (Mauvezin) de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain des 3 communes: Cologne, Mauvezin et Saint Clar et de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne sont localisées sur des plans disponibles en annexe 3 et décrites dans des fiches action disponibles en annexe 4 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Pays Portes de Gascogne.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est mise en œuvre jusqu'en janvier 2024. Le choix du ou des dispositifs à mettre en œuvre à la fin de celle-ci sera défini à l'issue de l'étude pré-opérationnelle habitat en cours. D'autres actions sont prévues et figurent dans les fiches actions disponibles dans l'annexe 4 pour lutter contre la vacance, pour la production d'habitat adapté aux besoins et attractifs, pour la rénovation des façades...

### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les niveaux de maturité vont de 1 à 4 et apparaissent dans la maquette financière (annexe 5) et dans les fiches actions (annexe 4), en sachant que les projets de niveaux 1 sont ceux qui pourraient être lancés

rapidement sur la base de plans de financement déjà définis.

Niveau 1 : projet engagé ou en cours d'engagement

Niveau 2 : montage du projet en cours

Niveau 3 : réflexion à mener

Niveau 4 : projet à l'état d'idée

## Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La communauté de communes Bastides de Lomagne s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires et l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en



faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de

transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du PETR Pays Portes de Gascogne.

#### **6.4. Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

#### **6.5. Engagements du Département**

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire des communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar et de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'engage à accompagner ces dernières dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses





dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;

- déploiement numérique ;

- action en matière d'habitat ;

- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;

- stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;

- préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

#### **L'ingénierie territoriale de solidarité :**

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants:

- Aménagement et Bâtiments;
- Assainissement, milieux aquatiques;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet

(incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

#### **La mobilisation de financements :**

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines:

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,

- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

**le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH - Agence Nationale de l'Habitat, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Renov'Occitanie du Gers.

**le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

**les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## 6.6. Engagements de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre



opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### **6.7. Engagement de l'Établissement Public Foncier Occitanie**

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### **6.8. Engagement du PETR Pays Portes de Gascogne**

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays Portes de Gascogne a pour but de contribuer au développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.

Il assure à ce titre les missions d'animation, de concertation et de mise en œuvre des programmes et études concourant à cet objet.

Il assure également l'ingénierie auprès des collectivités territoriales du territoire pour la recherche de financement et l'accompagnement dans les démarches contractuelles liées à ses missions.

Le Pays Portes de Gascogne est garant de l'équilibre territorial et de la cohérence des projets déposés avec le projet de territoire, socle des outils contractuels CTO et CR RTE.

Il gère un programme Européen Leader et anime un groupe d'Action Locale dont l'objectif est d'accompagner les initiatives innovantes et expérimentales, qu'elles soient publiques ou privées.

### **6.9. Engagements des autres opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et

projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### **6-9-1. Action Logement**

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

## **6.10. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## **6.11. Maquette financière**

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total. Ce document est disponible dans l'annexe 5.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



## Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

## Article 8 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Le comité de projet est présidé par le Président de la communauté de communes de Bastides de Lomagne. Il est composé de :

- Les communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar, représentées par leur Maire et un technicien référent PVD.
- La communauté de communes de Bastides de Lomagne, représenté par le Président et le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire
- L'Etat, représenté par le Préfet de département et/ou le référent départemental de l'Etat désigné par le Préfet
- La Région Occitanie
- Le PETR Pays Portes de Gascogne, représenté par son Président

- Les services de l'Etat (DDT, l'UDAP)
- Le Conseil Départemental
- La Caisse des dépôts - Banque des territoires
- L'ANAH
- Le CAUE
- L'EPF Occitanie

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.



Orientation / Axe	Indicateur	Référence		Objectif		Périmètre de l'indicateur
		Année	Valeur	Année	Valeur	
<b>AXE 1</b> <b>FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE</b>	Nombre d'entreprises installées dans les ZAE	2023	66	2026	86	Bastides de Lomagne
	Pourcentage de commerces de proximité installés en périmètre ORT ou en centre de village non PVD	2023	99%	2026	99%	Bastides de Lomagne
	Nombre d'équipements publics créés ou renouvelés	2023	0	2026	4	Bastides de Lomagne
	Stratégie de développement culturel	2023	0	2026	1	Bastides de Lomagne
	Nombre de vitrines illustrées	2023	8	2024	17	Bastides de Lomagne
<b>AXE 2</b> <b>ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>	Réalisation d'une communication sur l'habitat et ses dispositifs auprès des habitants	2023	0	2026	1	Bastides de Lomagne
	Nombre de logements communaux renouvelés	2023	1	2026	6	Cologne
	Nombre de logements communaux renouvelés	2023	0	2026	17	Mauvezin
	Nombre de façades renouvelées subventionnées *Nombre de dossiers déposés en 2022	2023	16*	2024	32	Saint Clar
<b>AXE 3</b> <b>VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>	Nombre de panneaux de signalétiques installés pour indiquer les structures de la CCBL	2023	0	2026	20	Bastides de Lomagne
	Nombre des sentiers de la découverte de la biodiversité aménagés	2023	0	2026	4	Bastides de Lomagne
	Nombre de stations d'épurations renouvelées	2023	0	2024	5	Bastides de Lomagne
	Nombre de bâtiments historiques renouvelés	2023	0	2026	2	Cologne
<b>AXE 4</b> <b>DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>	Mètre linéaire de cheminement piétonnier réalisé	2023	0	2026	680	Cologne
	Nombre de voitures électriques mises à disposition des personnes en réinsertion professionnelles	2023	0	2024	3	Mauvezin
<b>AXE 5</b> <b>RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>	Diagnostic auprès des seniors	2023	0	2024	1	Bastides de Lomagne
	Présence de comités de quartier	2023	0	2026	5	Saint Clar

## Article 11 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée dans le registre des délibérations de l'exécutif intercommunal. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 - Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.





## Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 15 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

<p>L'Etat</p>  <p>P/ Le Préfet du Gers Xavier BRUNETIERE LA SOUS PRÉFÈTE DE COGNAC</p>	<p>La Région Occitanie</p> <p>P.O. D. TAUPIAC</p>  <p>La Présidente Carole DELGA</p>	<p>Le Département</p>  <p>Le Président Philippe DUPOUY</p>
<p>La Commune de Cologne</p>  <p>Le Maire Cyril ROMERO</p>	<p>La Commune de Mauvezin</p>  <p>Le Maire Alain BAQUÉ</p>	<p>La Commune de Saint-Clar</p>  <p>Le Maire Eric BALLESTER</p>
<p>La Communauté de Communes Bastides de Lomagne</p>  <p>Le Président Jean-Luc SILHERES</p>	<p>Le PETR Pays Portes de Gascogne</p>  <p>Le Président Ronny GUARDIA-MAZZOLENI</p>	<p>L'EPF Occitanie</p>  <p>La Directrice Générale Sophie LAFENÊTRE</p>
	<p>La Caisse des Dépôts</p>  <p>La Directrice régionale Annabelle VIOLETT</p>	



# SECTEURS D'INTERVENTION ORT, JUSTIFICATIONS ET PÉRIMÈTRES A ENJEUX POUR LA CONVENTION PVD



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

**SAINT CLAR**

**MAUVEZIN**

**COLOGNE**

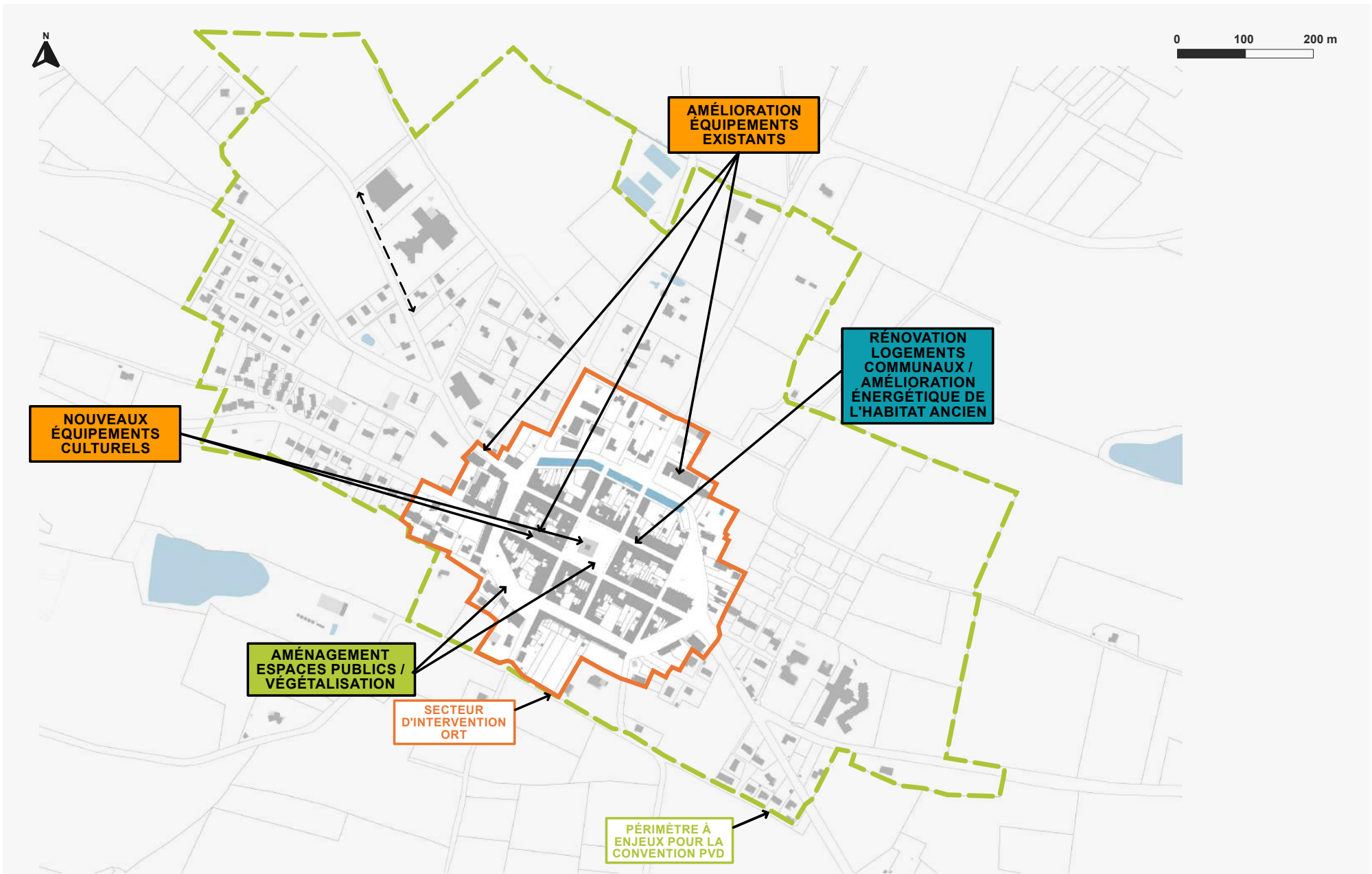


Mairie de Saint-Clar

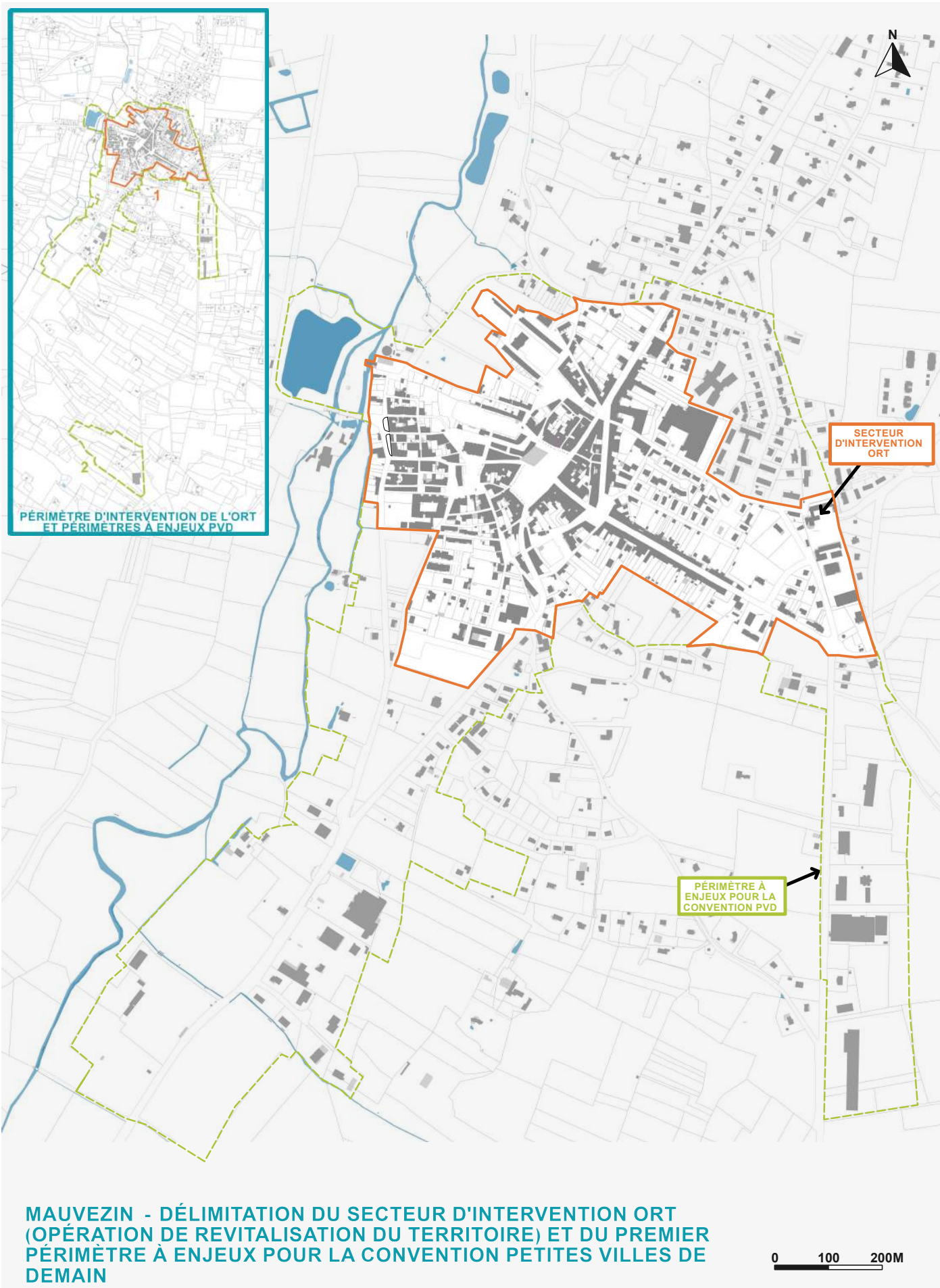


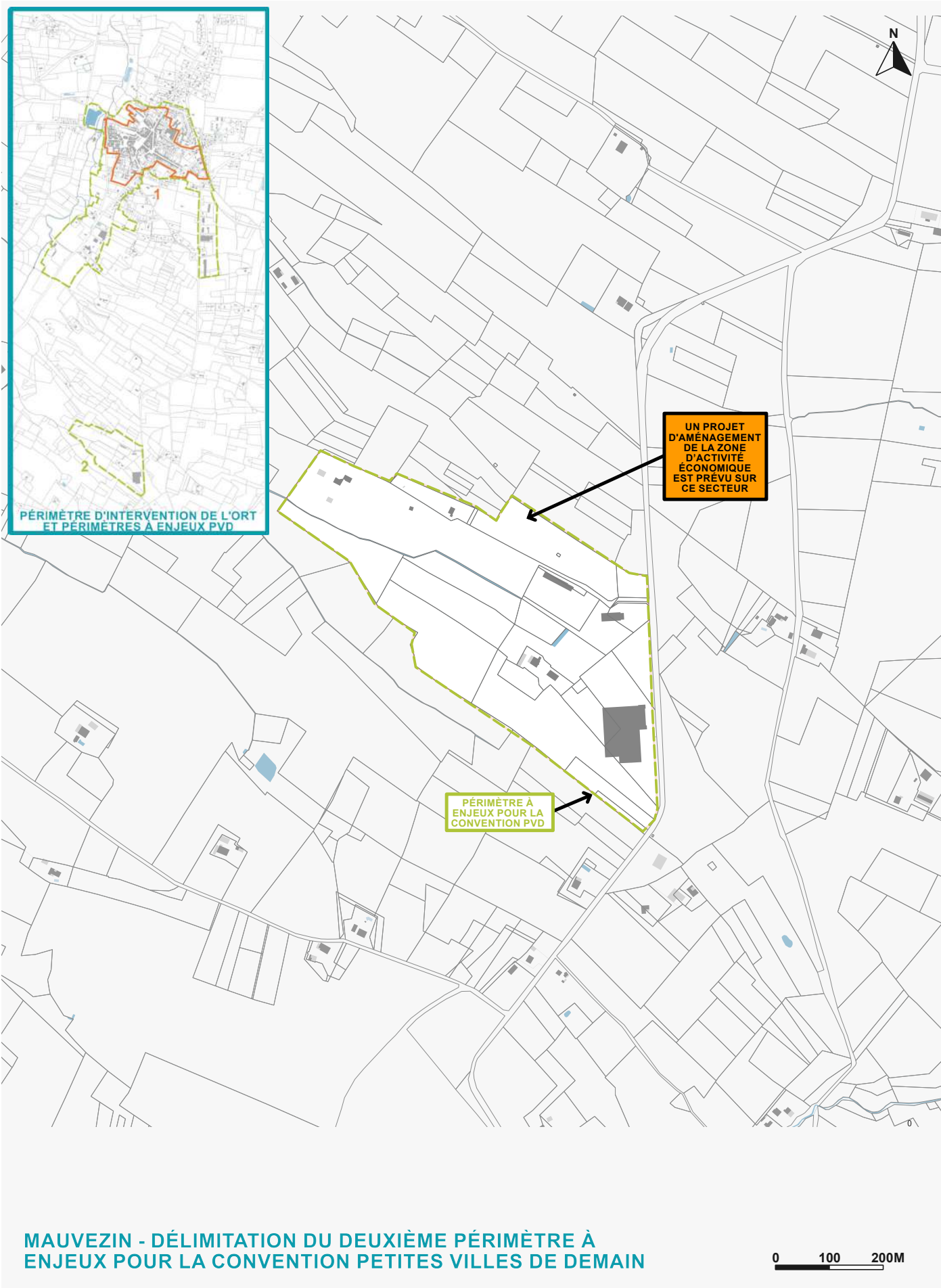


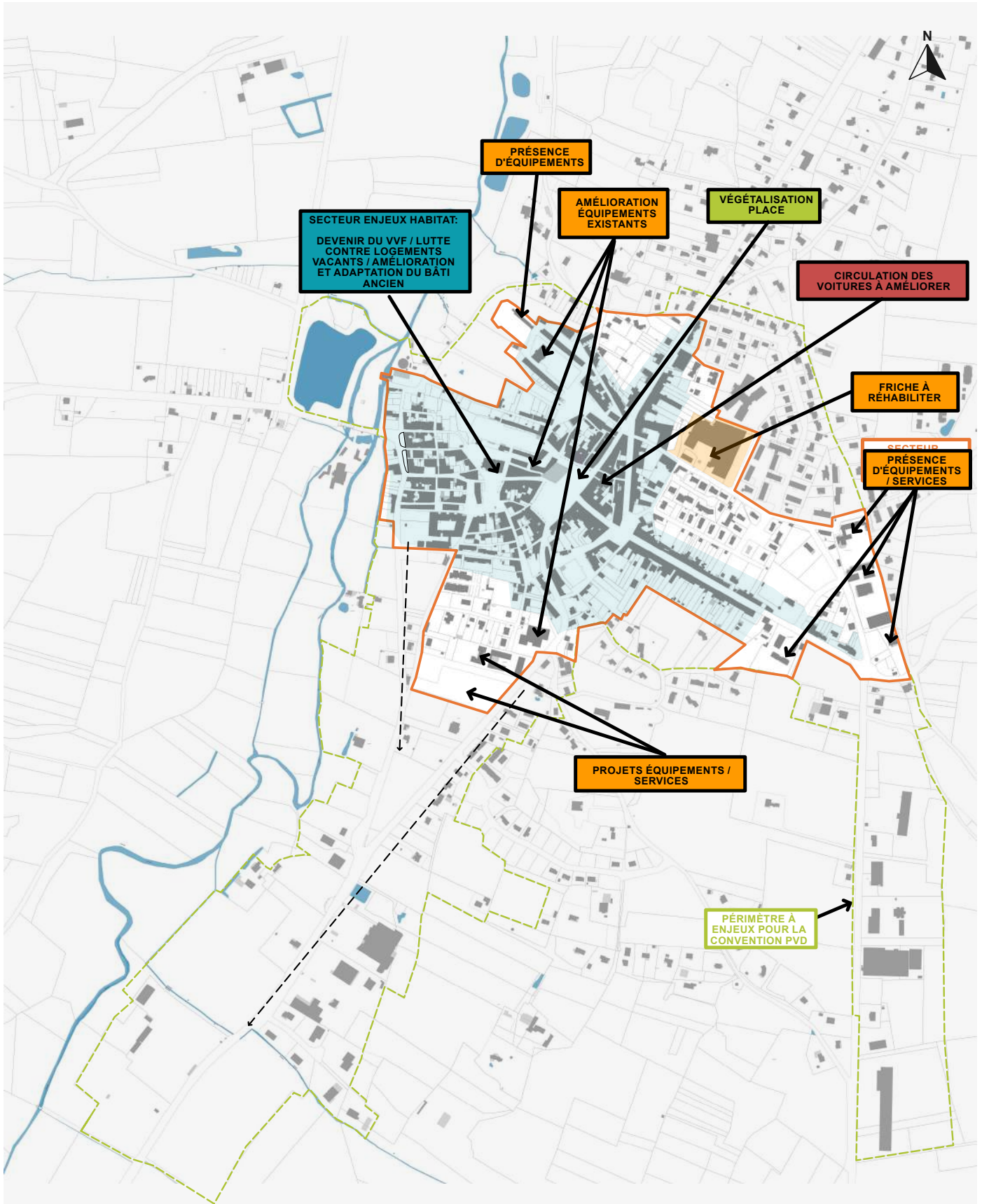
**COLOGNE - DÉLIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ORT (OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE) ET DU PÉRIMÈTRE À ENJEUX POUR LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN**



**COLOGNE - JUSTIFICATION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DE L' ORT À PARTIR DES ACTIONS STRUCTURANTES REGROUPEES PAR THÈMES**



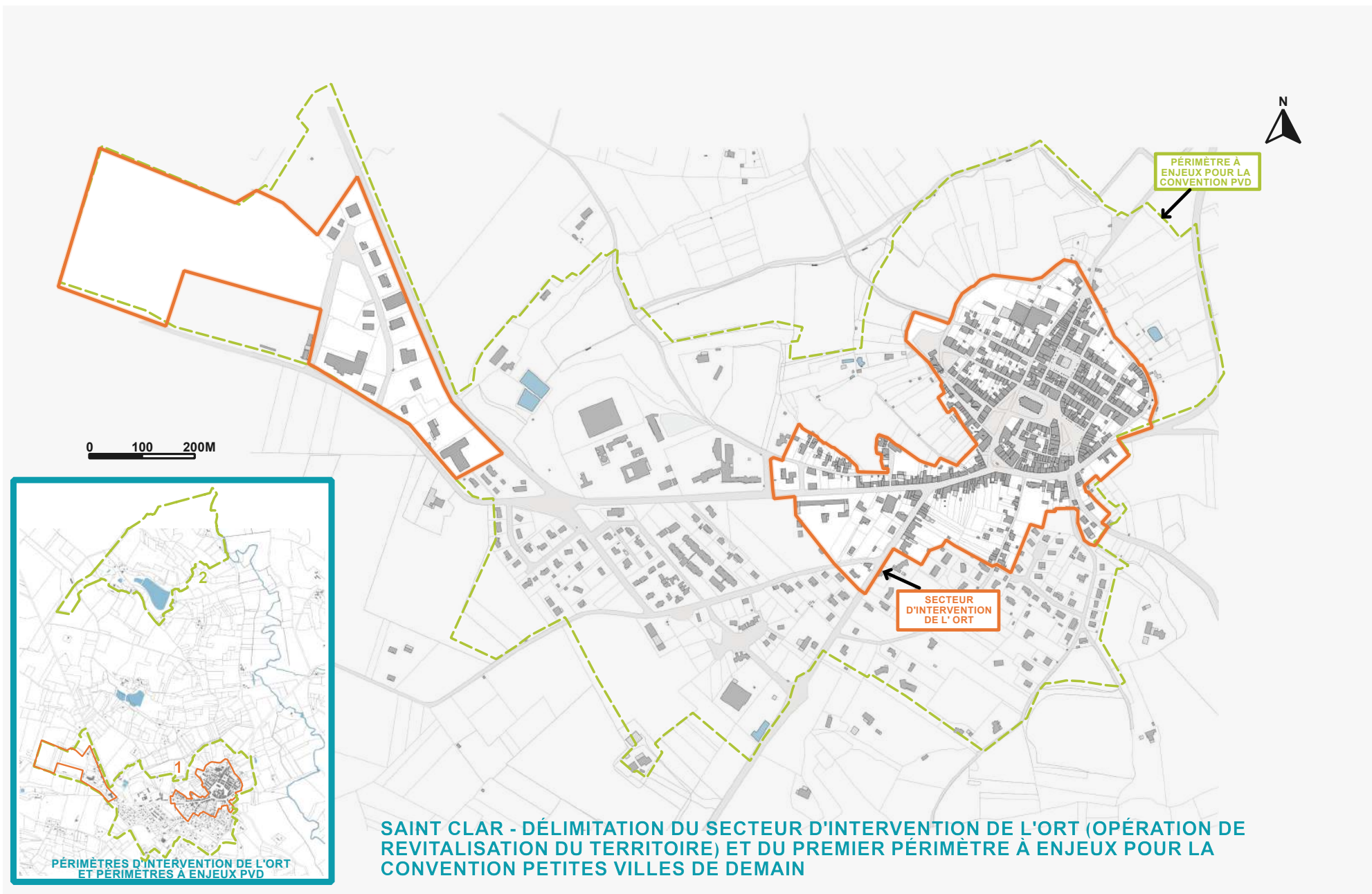


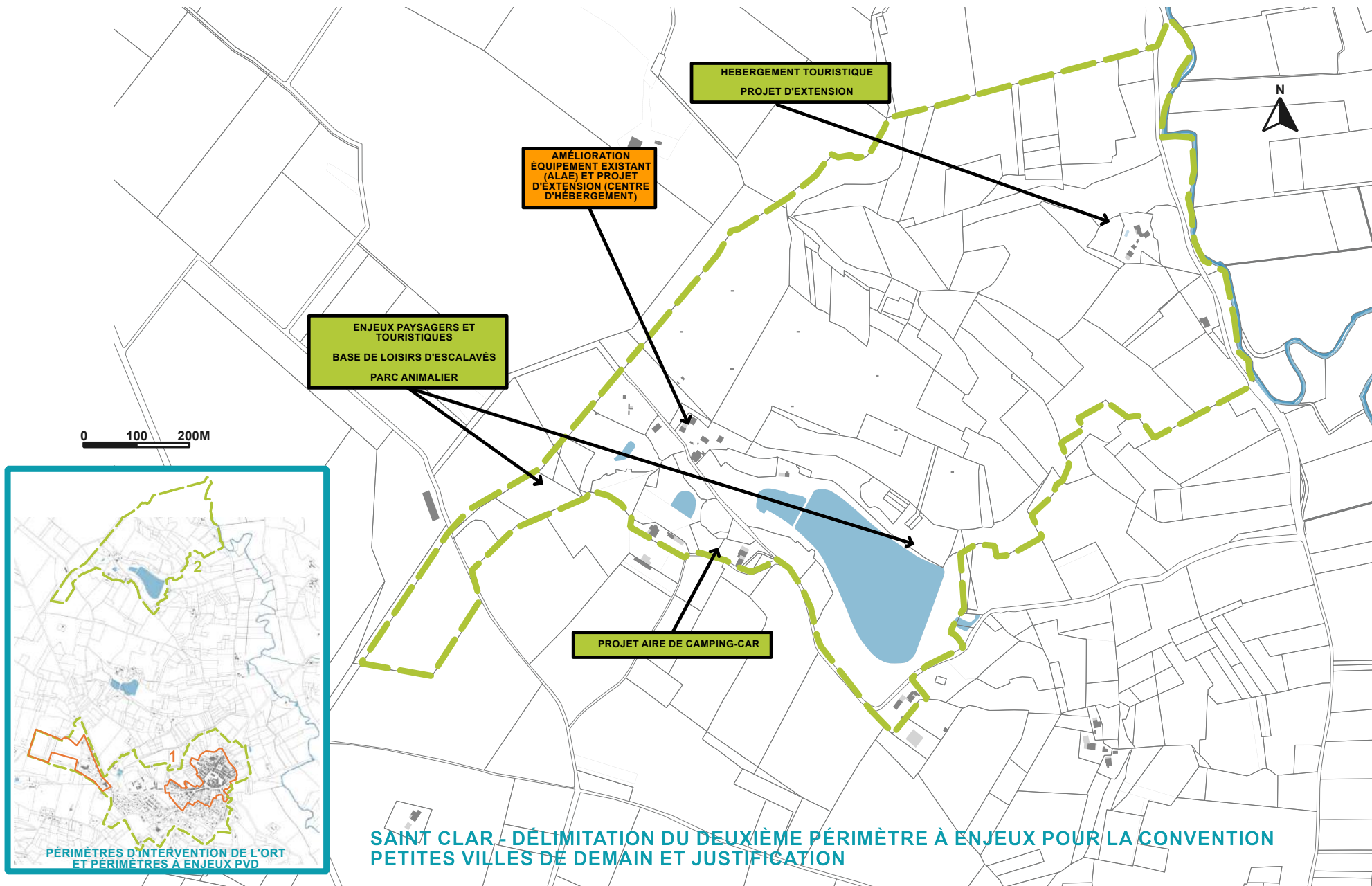


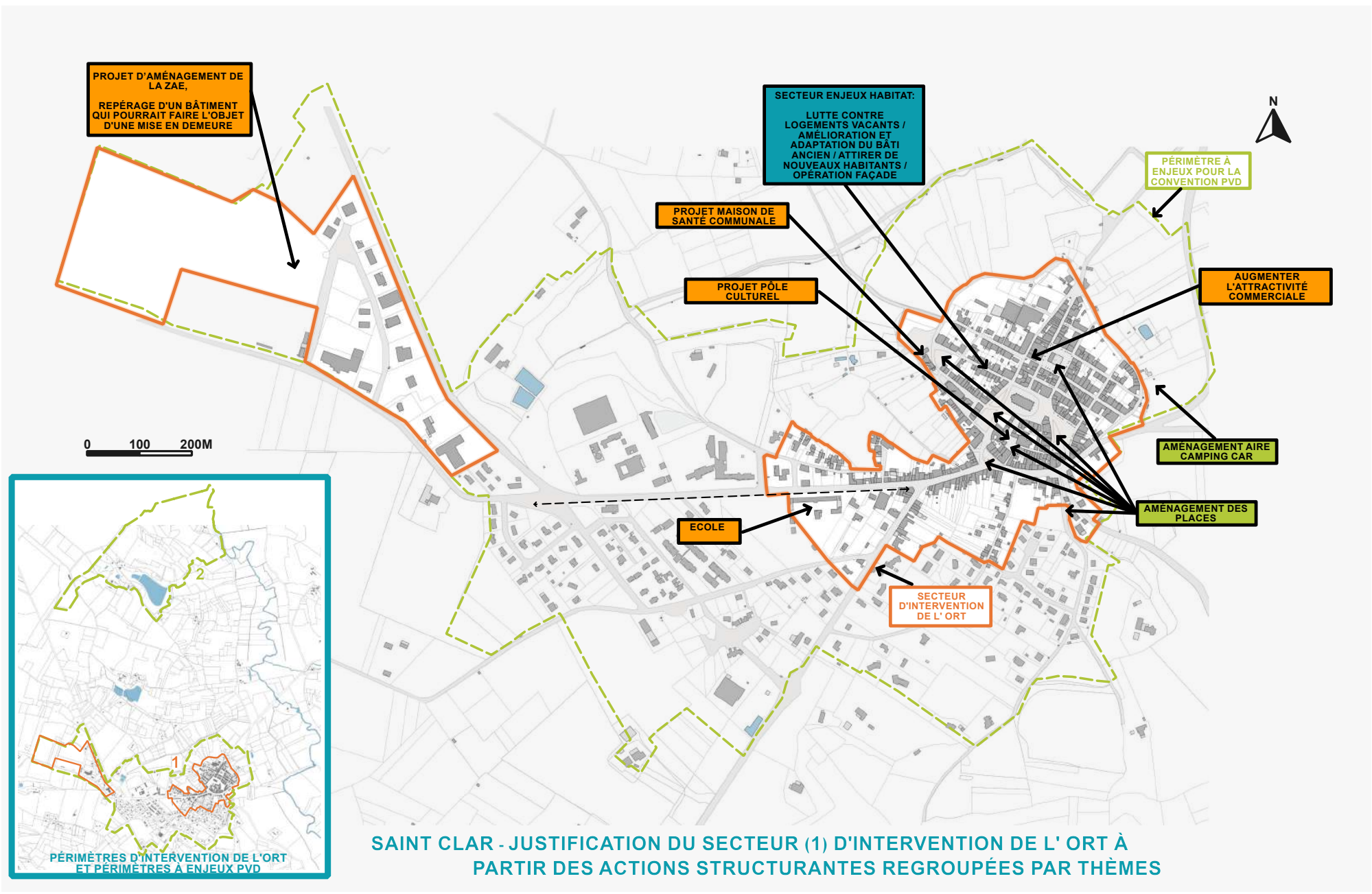
**MAUVEZIN - JUSTIFICATION DU SECTEUR D'INTERVENTION DE L'ORT À PARTIR DES ACTIONS STRUCTURANTES REGROUPÉES PAR THÈMES**

0 100 200M









# LOCALISATION DES ACTIONS



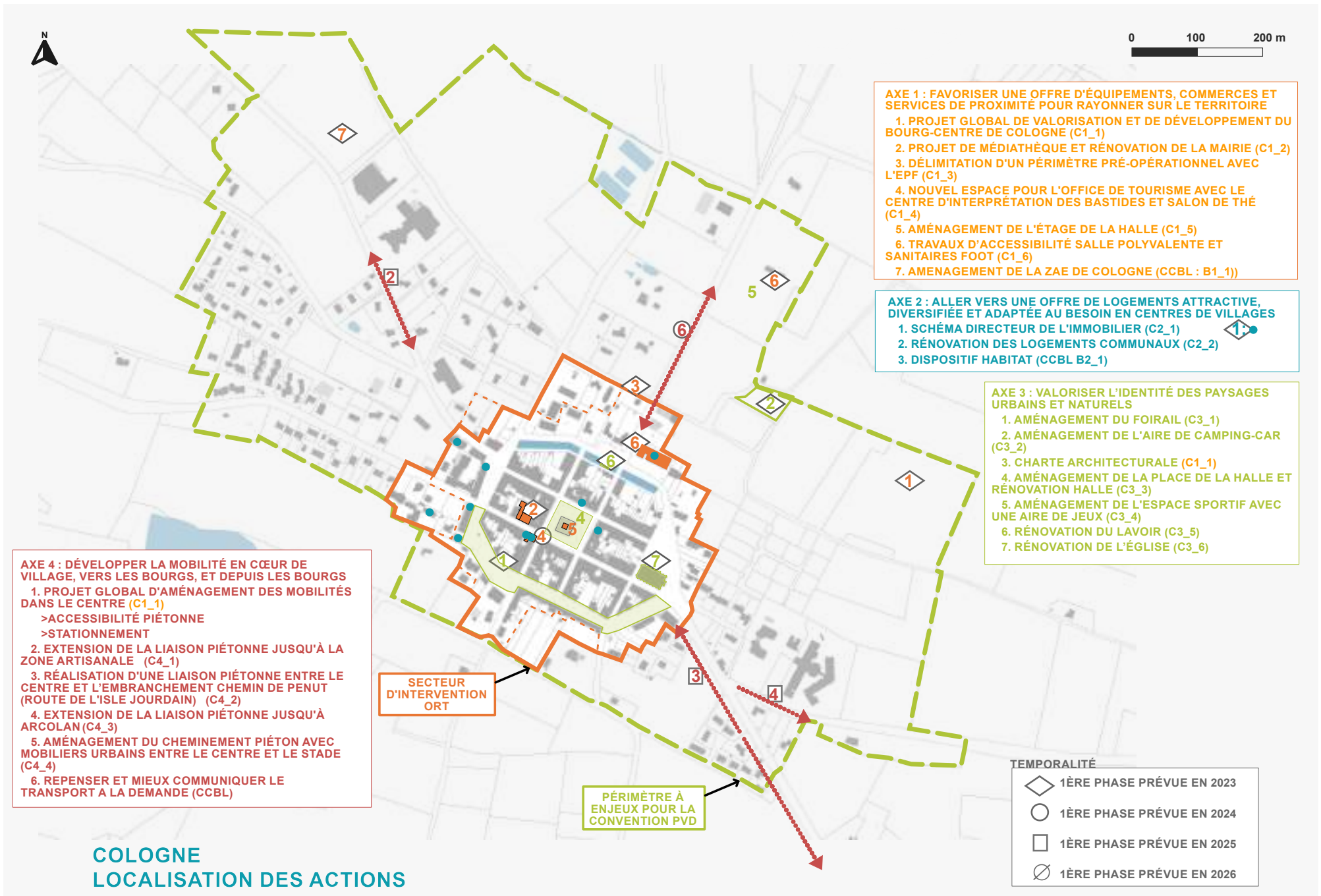
## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

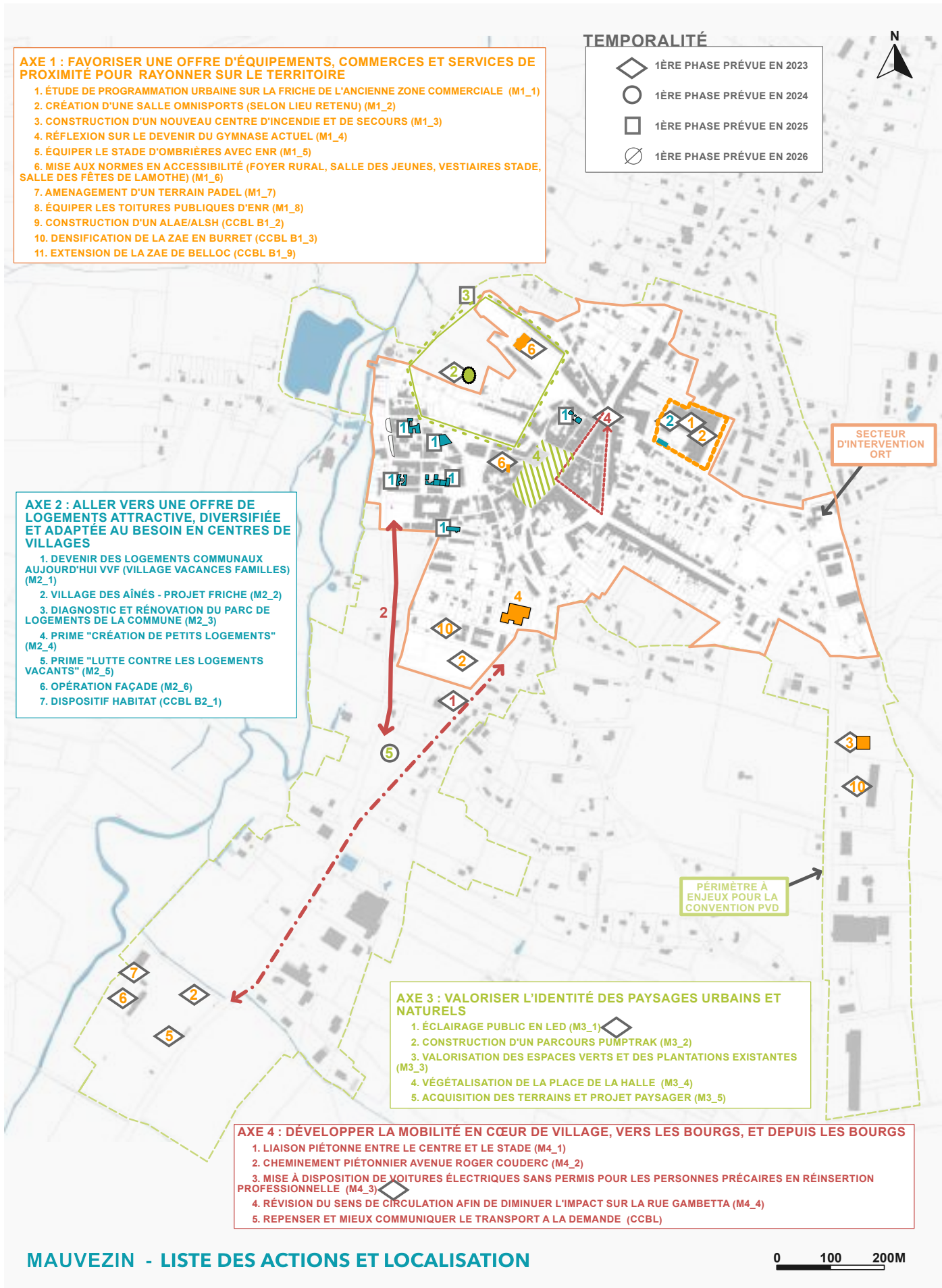
**SAINT CLAR**

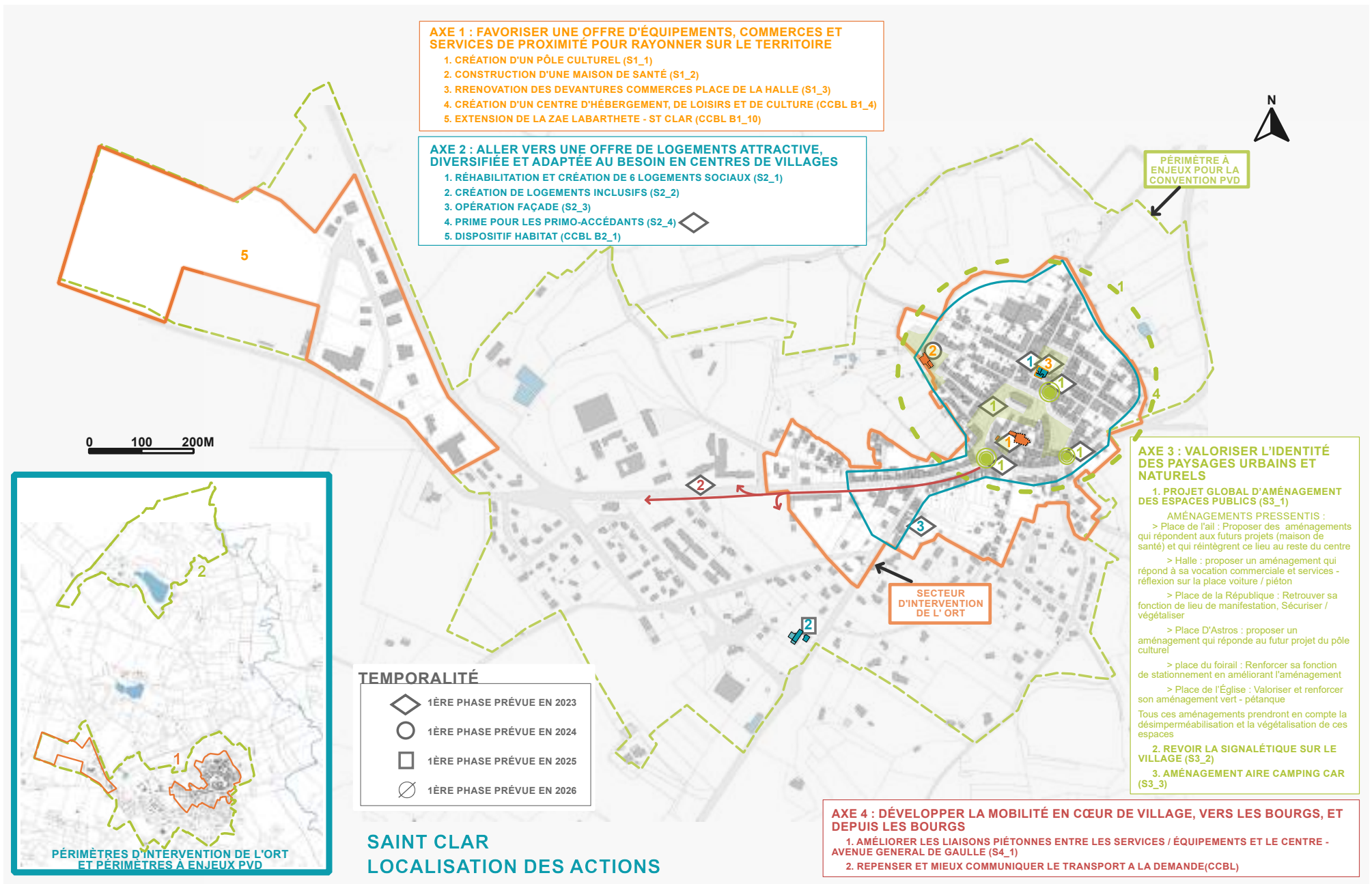
**MAUVEZIN**

**COLOGNE**









# FICHES ACTIONS ET PHASAGE



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

**SAINT CLAR**

**MAUVEZIN**

**COLOGNE**



Mairie de Saint-Clar





# SOMMAIRE ET PHASAGE DES ACTIONS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

			2023	2024	2025	2026
<b>AXE 1</b> FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE	B1_1 AMÉNAGEMENT DE LA ZAE DE COLOGNE	p.12				
	B1_2 CONSTRUCTION D'UN ALAE/ALSH A MAUVEZIN	p.14				
	B1_3 DENSIFICATION DE LA ZAE EN BURRET - MAUVEZIN	p.16				
	B1_4 CRÉATION D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, DE LOISIRS ET DE CULTURE - SAINT CLAR	p.18				
	B1_5 PROJET PHARE : CRÉATION D'UN POLE ALIMENTAIRE (étude de faisabilité en 2024)	p.19			À définir	
	B1_6 SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE BÂTI GÉRÉ PAR LA CCBL	p.20				
	B1_7 PLUI EN REFLEXION	p.22				
	B1_8 DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL	p.23				
	B1_9 EXTENSION DE LA ZAE DE BELLOC-MAUVEZIN	p.24				
	B1_10 EXTENSION DE LA ZAE LABARTHETE - ST CLAR	p.26			À définir	
	B1_11 VALORISATION DES COMMERCE PAR L'ART ET L'ARTISANAT	p.28				
	B1_12 PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BASTIDES DANS UN NOUVEL ESPACE ASSOCIANT LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ET SALON DE THÉ - COLOGNE	p.30				
<b>AXE 2</b> ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES	B2_1 DISPOSITIF HABITAT (OPAH classique, OPAH-RU...)	p.32				
	B2_2 ACTION DE COMMUNICATION SUR L'HABITAT	p.33				

			2023	2024	2025	2026
<b>AXE 3</b> VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS	B3_1 MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE GLOBALE SUR TOUT LE TERRITOIRE	p.35				
	B3_2 VALORISATION ET CREATION DE 5 SENTIERS DE DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE	p.37				
	B3_3 REHABILITATION DE 5 STATIONS D'ÉPURATION	p.38				
<b>AXE 4</b> DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS	B4_1 REPENSER LE TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE)	p.39				
	B4_2 MOBILITÉS RURALES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES	p.40				
<b>AXE 5</b> RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE	B5_1 DIAGNOSTIC PARTICIPATIF AUPRÈS DES SENIORS	p.41				
	POUR LES PROJETS B1_8, B2_2, B3_3, B4_1, B4_2					

# COLOGNE

2023 2024 2025 2026

<b>AXE 1</b> <b>FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE</b>	C1_1 PROJET GLOBAL DE VALORISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BOURG-CENTRE DE COLOGNE	p.44				
	C1_2 PROJET DE MÉDIATHÈQUE ET RÉNOVATION DE LA MAIRIE	p.46				
	C1_3 DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE POUR UNE CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPF	p.49				
	C1_4 NOUVEL ESPACE POUR L'OFFICE DE TOURISME AVEC LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BASTIDES ET SALON DE THÉ	p.51				
	C1_5 AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE LA HALLE	p.53				
	C1_6 TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ SALLE POLYVALENTE ET SANITAIRES FOOT	p.54				
<b>AXE 2</b> <b>ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>	C2_1 SCHÉMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER	p.55				
	C2_2 RÉNOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX	p.57				
<b>AXE 3</b> <b>VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>	C3_1 AMÉNAGEMENT DU FOIRAIL	p.58				
	C3_2 AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CAR	p.61				
	C3_3 AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA HALLE ET RÉNOVATION HALLE	p.62				
	C3_4 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF AVEC UNE AIRE DE JEUX	p.63				
	C3_5 RÉNOVATION DU LAVOIR	p.64				
	C3_6 RÉNOVATION DE L'ÉGLISE	p.65				

2023 2024 2025 2026

<b>AXE 4</b> <b>DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>	C4_1 EXTENSION DE LA LIAISON PIÉTONNE JUSQU'À LA ZONE ARTISANALE	p.66				
	C4_2 RÉALISATION D'UNE LIAISON PIÉTONNE ENTRE LE CENTRE ET L'EMBRANCHEMENT CHEMIN DE PENUT (ROUTE DE L'ISLE JOURDAIN)	p.67				
	C4_3 EXTENSION DE LA LIAISON PIÉTONNE JUSQU'À ARCOLAN - CENTRE SOCIAL	p.68				
	C4_4 AMÉNAGEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTON AVEC MOBILIERS URBAINS ENTRE LE CENTRE ET LE STADE	p.68				
<b>AXE 5</b> <b>RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>	POUR LES PROJETS : C1_1, C1_2, C3_1, C3_3, C3_4					

# MAUVEZIN

2023 2024 2025 2026

		2023	2024	2025	2026
<b>AXE 1</b> FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE	M1_1 ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE SUR LA FRICHE DE L'ANCIENNE ZONE COMMERCIALE	p.71			
	M1_2 CRÉATION D'UNE SALLE OMNISPORTS (SELON LIEU RETENU)	p.74			
	M1_3 RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DU GYMNASSE ACTUEL	p.75			
	M1_4 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	p.77			
	M1_5 ÉQUIPER LE STADE D'OMBRIÈRES AVEC ENR	p.78			
	M1_6 MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITÉ : ESPACE JEUNES, FOYER RURAL, VESTIAIRES STADE ET SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE	p.80			
	M1_7 TERRAIN DE PADEL	p.81			
	M1_8 ÉQUIPER LES TOITURES PUBLIQUES D'ENR	p.83			
<b>AXE 2</b> ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES	M2_1 DEVENIR DES LOGEMENTS COMMUNAUX AUJOURD'HUI VVF	p.84			
	M2_2 VILLAGE DES AÎNÉS - PROJET FRICHE	p.85			
	M2_3 DIAGNOSTIC ET RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNE	p.86			
	M2_4 PRIME "CRÉATION DE PETITS LOGEMENTS"	p.87			
	M2_5 PRIME « LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS »	p.88			
	M2_6 OPÉRATION FAÇADE	p.89			
<b>AXE 3</b> VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS	M3_1 ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED	p.90			
	M3_2 CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE PUMPTRAK	p.91			
	M3_4 VALORISATION DES ESPACES VERTS ET DES PLANTATIONS EXISTANTES	p.93			
	M3_5 VÉGÉTALISATION DE LA PLACE DE LA HALLE	p.94		À définir	
	M3_6 ACQUISITION DES TERRAINS ET PROJET PAYSAGER	p.95		À définir	

2023 2024 2025 2026

<b>AXE 4</b> DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS	M4_1 LIAISON PIÉTONNE ENTRE LE CENTRE ET LE STADE	p.96			
	M4_2 CHEMINEMENT PIÉTONNIER AVENUE ROGER COUDERC	p.98			
	M4_3 MISE À DISPOSITION DE VOITURES ÉLECTRIQUES SANS PERMIS POUR LES PERSONNES PRÉCAIRES EN RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	p.99			
	M4_4 RÉVISION DU SENS DE CIRCULATION AFIN DE SÉCURISER LE TRAFIC ET LES DÉPLACEMENT NOTAMMENT SUR LA RUE GAMBETTA	p.101			
<b>AXE 5</b> RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE	POUR LES PROJETS : M2_2, M2_4, M2_5, M2_6, M3_2, M3_4, M3_5, M4_4				

## SAINT CLAR

			2023	2024	2025	2026
<b>AXE 1</b> FAVORISER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RAYONNER SUR LE TERRITOIRE	S1_1 CREATION D'UN PÔLE CULTUREL	p.103				
	S1_2 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ	p.105				
	S1_3 RENOVATION DES DEVANTURES DES COMMERCE PLACE DE LA HALLE	p.107				
<b>AXE 2</b> ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES	S2_1 RÉHABILITATION ET CRÉATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX	p.110				
	S2_2 CRÉATION DE LOGEMENTS INCLUSIFS - MAISON GOUDIN	p.113				
	S2_3 OPÉRATION FAÇADE	p.114				
	S2_4 PRIME POUR LES PRIMO-ACCÉDANTS	p.116				
<b>AXE 3</b> VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS	S3_1 PLAN GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE ST CLAR ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	p.117				
	S3_3 REVOIR LA SIGNALÉTIQUE SUR LE VILLAGE	p.119				
	S3_3 AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING CAR SAINT BLAISE	p.120				
<b>AXE 4</b> DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS	S4_1 AMÉLIORER LES LIAISONS PIÉTONNES ENTRE LES SERVICES / ÉQUIPEMENTS ET LE CENTRE - AVENUE GENERAL DE GAULLE	p.121				
<b>AXE 5</b> RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE	S5_1 MISE EN PLACE DE COMITÉS DE QUARTIERS	p.122				
	POUR LES PROJETS : S1_1, S2_3, S3_1					

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement de la ZAE de Cologne
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Aménagement de la zone d'activité de Cologne avec la création de 6 lots. Les travaux ont débuté en janvier 2023.</p> <p>La CCBL est régulièrement sollicitée par des entreprises à la recherche de foncier. La collectivité ne disposant pas de terrain à disposition, elle a souhaité acquérir et aménager des lots.</p> <p>5 entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour l'achat d'une parcelle. Il s'agit d'entreprises artisanales et de transport . Soit, aucun commerce qui pourrait rentrer en concurrence avec le centre-ville.</p> <p>Un règlement de la ZAE a été réalisé pour définir les règles d'urbanisme et le type d'entreprises (artisanale ou industrielle).</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Commune de Cologne, SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), Syndicat des eaux de la Barousse
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	829565€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	<p>DETR : 225031€</p> <p>Région (sollicité)</p> <p>LEADER (sollicité)</p>
<b>Calendrier</b>	En cours de travaux, jusqu'à automne 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation, Nombre d'entreprises installées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'économie locale

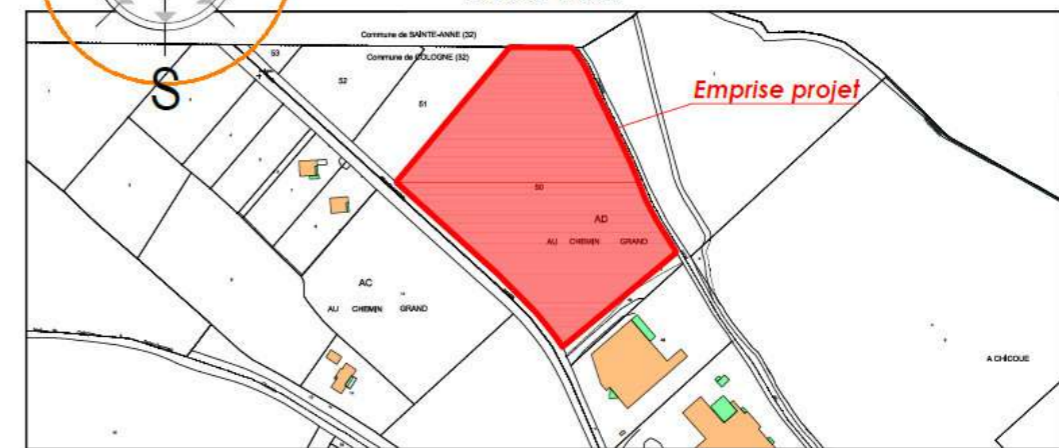
**PLAN DE SITUATION**

Echelle: 1/25000



**PLAN PARCELLAIRE**

Echelle: 1/4000



<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Construction d'un ALAE/ALSH
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Au vu de l'augmentation des effectifs et de la taille des locaux actuels, un projet d'ALAE/ALSH à Mauvezin est en cours et comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Zone d'accueil mise en sécurité et visible par les animateurs depuis la salle d'activité</li> <li>*Salle d'activité modulable permettant l'accueil de 60 enfants à raison d'un minima de 2 m<sup>2</sup> par enfant ; Sols souples et facilement lavables</li> <li>*Sanitaires et douche : équipements pour les enfants de 3 à 12 ans permettant la surveillance par les adultes.</li> <li>*Zone de rangement / réserve, Zone de vestiaire, Bureau</li> <li>*Local technique : produits et matériel d'entretien, point d'eau et vidoir</li> </ul> <p>L'éventualité d'une extension future est aussi considérée dans le projet. L'étude de faisabilité a été réalisée en 2022 (voir ci-après)</p> <p>La devenir de l'actuel local est en réflexion. Une des possibilités est l'accueil du LAEP (Lieu d'Accueil Parents-Enfants) qui n'a aujourd'hui aucun local attribué, l'accueil est effectué dans la cantine de la crèche. Ce local pourrait devenir un lieu de « parentalité » en proposant des actions en dehors des heures de permanence du LAEP. Sa localisation proche des écoles permettrait d'y attirer plus de parents.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Total : 574233€ Tranche 1 : 191620€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Tranche 1 : DETR 76648€ REGION (sollicité) Conseil départemental (sollicité) Caf 38324 € Autofinancement 38324€
<b>Calendrier</b>	Projet en 2023 - Début des travaux en 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Proposer des équipements correspondants aux besoins en centres-bourgs.

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	DENSIFICATION DE LA ZAE EN BURRET
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Création de 3 ou 4 lots pour l'accueil de nouvelles entreprises sur la zone d'activité de Mauvezin, route de Gimont. Sur cette zone la CCBL est propriétaire d'un bâtiment divisé en 6 box loués à des entreprises et de ces terrains. La CCBL est régulièrement sollicitée par des entreprises à la recherche de foncier. La collectivité disposant de ce terrain à Mauvezin, elle souhaite l'optimiser en accueillant de nouvelles entreprises artisanales ou industrielles sur cette zone.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Division des la parcelle en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation Nombre d'entreprises installées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'économie locale





## FICHE ACTION B1\_4

## Nom CRÉATION D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT, DE LOISIRS ET DE CULTURE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Création d'un centre d'hébergement, de loisirs et de culture
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	Lieu : St Clar, base de loisirs d'Escalavès. Une partie des bâtiments est aujourd'hui utilisée pour accueillir l'ALSH de St Clar. L'idée du projet est de proposer un lieu d'hébergement pour des classes découvertes, des séjours de vacances, des résidences d'artistes... Ce lieu aurait une vocation sociale, éducative et culturelle.
<b>Partenaires Techniques</b>	CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Étude : 2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Proposer un équipement en lien avec la base de loisirs Développer le tourisme et la culture sur le territoire

## FICHE ACTION B1\_5

## Nom PROJET PHARE : CRÉATION D'UN PÔLE ALIMENTAIRE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Projet Phare : création d'un pôle alimentaire
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Le Projet Phare de la CCBL consiste en la création d'un pôle alimentaire regroupant une cuisine de territoire et une plateforme d'approvisionnement pour la restauration collective, ainsi qu'un laboratoire de transformation collective utilisable aussi par les producteurs locaux. La CCBL a mené une étude pré opérationnelle qui a servi à s'interroger les modalités d'usages et les synergies à mettre en place entre usagers, d'une part afin d'entrer dans une logique de circuit court et d'utilisation de produits de qualité pour la restauration collective, et d'autre part pour répondre aux besoins des acteurs du territoire - producteurs, cantinières, aides à domicile, habitants, etc. A ce propos plusieurs actions ont été menées : un arpentage des acteurs et actions qui ont lieu dans notre territoire autour de l'alimentaire, un arpentage de l'état actuel des cantines scolaires, un atelier de réflexion collective avec des producteurs et des cantinières, un atelier de réflexion collective avec des chercheurs et des étudiants (workshop « Temps quotidiens et cycles agricoles »), ainsi que des multiples COFIL et COTECH. Toutes ces actions ont eu pour objectif de participer à la co-construction de scénarios et hypothèses qui seront évalués dans la phase d'étude suivante - faisabilité économique et technique.
<b>Partenaires Techniques</b>	CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Etude de faisabilité en 2024

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Regional PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation des producteurs locaux Attractivité du territoire

**CCBL  
AXE 1**

## FICHE ACTION B1\_6

### Nom SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE BÂTI GÉRÉ PAR LA CCBL

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE BÂTI GÉRÉ PAR LA CCBL
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p><b>PRINCIPE :</b> L'action proposée vise à la définition d'une planification stratégique afin d'assurer la cohérence entre les besoins en termes d'équipements et les demandes exprimées par les différents acteurs, en tenant compte notamment des ressources organisationnelles, humaines et financières. L'objectif est ainsi d'optimiser l'utilisation des équipements existants et d'envisager la mutation de leurs usages avant d'engager la construction de nouveaux bâtiments inter-communaux. Ceci en intégrant le volet rénovation énergétique. Il s'agit en premier lieu de faire avec l'existant.</p> <p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des actifs immobiliers en vue de les maintenir en bon état</li> <li>- Améliorer leur qualité d'usage,</li> <li>- Rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins,</li> <li>- Renforcer la performance énergétique</li> <li>- Maîtriser le coût global des équipements.</li> <li>- Optimiser la gestion patrimoniale, en réalisant des investissements durables, qui à terme, permettront d'économiser sur les charges d'exploitation.</li> </ul> <p><b>PAR QUEL MOYEN ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En adoptant une stratégie structurante avec une vision à court, moyen et long terme en permettant de mettre en adéquation le patrimoine avec les besoins actuels et les projets de la collectivité.</li> </ul> <p><b>ÉTAPES :</b></p> <p>1) La centralisation des données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser un inventaire multicritère renseigné pour chaque bâtiment et par l'ensemble des services</li> <li>➤ Avoir une vision fine et précise des actifs immobiliers de la collectivité</li> </ul>

<b>Description de l'action</b>	<p>2) L'étude des besoins et de la performance du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser une analyse des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des besoins à l'échelle de chaque bâtiment</li> <li>➤ Identifier les pistes d'actions envisageables L'élaboration de scénario</li> <li>➤ Réaliser différents scénarios prospectifs et bouquets d'actions possibles (modernisation, reconstruction, restructuration, réhabilitation, optimisation, cession...)</li> </ul> <p>3) Définition d'un plan d'action et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phaser et définir des priorités d'action en objectivant les choix</li> <li>➤ Élaborer un plan d'investissement cohérent avec les budgets de fonctionnement et d'investissement projetés</li> <li>➤ Suivre les performances et la programmation</li> </ul> <p>La première phase peut être réalisée en interne. Selon les résultats, la deuxième et la troisième phase seront envisagées/externalisées ou non</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	<p>CAUE  Département du Gers (Ingénierie définition des besoins et marchés publics)  Région Occitanie  CEREMA  ADEME</p>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<p>1ère phase en interne  2ème phase : à définir</p>
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	<p>(Pour la deuxième phase)  Etat (DETR)  Région Occitanie  Banque des Territoires  CEE  ACTEE  Aides ADEME / CEREMA  Fonds européen (LIFE)</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2023 -2024  Réalisation d'un pré-diagnostic en interne</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<p>Pacte Vert Régional  PCAET  Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne  COT</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Taux de fréquentation  Coûts d'entretien  Consommations énergétiques</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Renforcement de l'attractivité des équipements  Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements inter-communaux  Renforcement du dynamisme du territoire</p>

CCBL  
AXE 1

## FICHE ACTION B1\_7

### Nom PLUI EN REFLEXION

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	PLUI en réflexion
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	La communauté de communes a récemment commencé une réflexion sur la mise en place d'un PLUi. Le SCoT de Gascogne va devenir opposable au 1er mai 2023. Les communes auront 1 à 3 ans selon le contexte, pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme. Dans la cas de la prescription d'un PLUi, la mise en compatibilité n'est plus nécessaire au niveau communal.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Etat : 35% minimum pour la réalisation d'un PLUi
<b>Calendrier</b>	Réflexion jusqu'en 2024 Suite du calendrier à définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte vert Regional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Délibération de prise de compétence
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Équilibrage territorial entre les communes de la CCBL


## FICHE ACTION B1\_8

## Nom DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec autre Orientation stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Pour structurer l'offre culturelle de la Communauté de communes Bastides de Lomagne, cerner les enjeux actuels et les besoins, la CCBL souhaite réaliser un diagnostic artistique et culturel de territoire. Ce diagnostic doit permettre de définir la stratégie culturelle pour les années à venir et de rédiger un projet culturel de territoire dans une démarche participative.
<b>Partenaires Techniques</b>	CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	À définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat territoire lecture Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de réunions réalisée avec partenaires et habitants
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Proposer une stratégie culturelle qui réponde au mieux aux besoins du territoire

## FICHE ACTION B1\_9

## Nom EXTENSION DE LA ZAE DE BELLOC-MAUVEZIN

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	EXTENSION DE LA ZAE DE BELLOC - MAUVEZIN
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	 <p>Achat d'un terrain de 1,8 hectares pour la Création de plusieurs lots afin d'accueillir de nouvelles entreprises sur cette zone d'activité de Mauvezin, route de Gimont. La CCBL est régulièrement sollicitée par des entreprises à la recherche de foncier. La collectivité ne disposant que d'un seul terrain à En Burret à disposition, elle souhaite acquérir de nouveaux lots pour répondre au besoin.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Étude en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation Nombre d'entreprises installées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'économie locale

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	EXTENSION DE LA ZAE LABARTHETE - ST CLAR
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	La CCBL envisage une extension de la ZAE Labarthe sur un terrain de 4ha appartenant à la commune de St Clar. Les lots seront définis et découpés au fur-et-à-mesure des demandes et besoins des entreprises. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2022 (plan masse ci-après).
<b>Partenaires Techniques</b>	CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	À définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation Nombre d'entreprises installées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'économie locale



**FICHE ACTION B1\_11**

**Nom VALORISATION DES COMMERCES PAR L'ART ET L'ARTISANAT**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Valorisation des commerces
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de sa compétence économie la Communauté de Communes Bastides de Lomagne souhaite valoriser ses cœurs de ville en proposant aux commerçants sédentaires des actions pour mettre en valeur leurs locaux. Cette action se décompose en deux volets :</p> <p>Volet vitrines illustrées : proposer de mettre en valeur les commerces présents sur le territoire par l'intervention d'illustrateurs professionnels pour réaliser des fresques sur des vitrines.</p> <p>Volet enseigne : proposer une harmonisation des enseignes sur les centres-bourgs en lien avec les artisans d'art du territoire (feronnier ou lettrage)</p> <p>L'objectif du projet culturel de vitrines est de donner à voir l'illustration dans l'espace public sur le territoire des Bastides de Lomagne pour ses habitants comme pour les personnes venant de l'extérieur du territoire. Pour ce faire, nous proposons à des artistes de réaliser des vitrines dans les bourgs de la CCBL, donnant à voir à la fin du projet un circuit de vitrines illustrées autour de la thématique « Vie de village de demain ».</p> <p>Ce projet s'inscrit ainsi dans le Contrat Territoire Lecture signé en 2021 par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne avec la Drac-Occitanie pour promouvoir la lecture publique sur le territoire, deux des axes stratégiques de ce contrat étant d'une part le déploiement de l'illustration sur l'ensemble du territoire et d'autre part, la diversification des publics touchés par l'offre culturelle.</p> <p>Le projet « Enseignes artisanales » a pour objectif de réaliser une vingtaine d'enseignes d'artisanat d'art dans les cœurs de villages du territoire.</p> <p>Au delà de l'intérêt de ce projet d'embellir les cœurs de villes du territoire que cela soit pour les habitants au quotidien et pour les touristes, il a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser la publicité commerciale avec des enseignes de qualité et durables (longévité / tenue aux UV)</li> <li>- Travailler avec des artisans d'art locaux, et valoriser leur savoir-faire</li> </ul>

<b>Partenaires Techniques</b>	Artisans d'art de la CCBL (peintre en lettres, menuisier d'art et ferronnier d'art), Architecte des bâtiments de France, DDT 32, Service urbanisme de la CCBL
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Volet fresque : 5400€ Volet enseignes : 20000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Volet vitrines illustrées : DRAC : 2500€ LEADER : 1500€ CCBL : 950€ Commerçants : 450€  Volet enseignes : FISAC : 6000€ LEADER : 9600€ Commerçants : 4400€
<b>Calendrier</b>	Réalisation en mai 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte vert Régional Contrat Territoire Lecture Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation Nombre de vitrines illustrées Nombre d'enseignes
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'économie locale

## FICHE ACTION B1\_12

**Nom : PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BASTIDES DANS UN NOUVEL ESPACE ASSOCIANT LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ET SALON DE THÉ - COLOGNE**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Projet de centre d'interprétation des bastides dans un nouvel espace associant le bureau d'information touristique et un salon de thé - Cologne
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Cologne a pour projet la rénovation de l'actuel local de la bibliothèque afin d'y accueillir le bureau d'Information touristique avec un salon de thé et le centre d'interprétation des Bastides. Le projet est un partenariat Commune-Privé-Communauté des communes Bastides de Lomagne selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCBL: Bureau d'Information Touristique et Centre d'interprétation des Bastides</li> <li>- Privé ou associatif : Le salon de thé (ou autre commerce/restauration)</li> <li>- Commune : Propriétaire des locaux, maître d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment</li> </ul> <p>Actuellement, le centre d'interprétation des bastides (musée sur l'histoire des Bastides) n'est plus exposé, les supports sont vieillissants et peu attractifs. Le point d'information touristique est sur le tour de halle mais peu visible.</p> <p>Ce projet a pour objectif de rendre le BIT plus visible en le positionnant sur l'axe principal de Cologne. Ce nouvel aménagement accueillera le centre d'interprétation des Bastides. Ce dernier est à repenser, retravailler afin de revoir la forme qu'il prendra pour son exposition.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	CD32 À définir
<b>Calendrier</b>	2024

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de visiteurs au point d'information touristique (2022 : 1280visiteurs)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer plus de visiteurs sur Cologne

## FICHE ACTION B2\_1

## Nom DISPOSITIF HABITAT (OPAH classique, OPAH-RU...)

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Dispositif Habitat
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Une OPAH classique est en cours sur le territoire de la CCBL depuis 2020 (avenant signé pour 2023). L'étude Habitat en cours a pour objectif de définir le dispositif habitat qui sera mis en place à partir de 2024. Les enjeux au niveau de l'habitat sur le territoire sont décrits dans le diagnostic en annexe.
<b>Partenaires Techniques</b>	Etat (ANAH) Région Occitanie Département du Gers Communes CD 32 par le biais du Guichet Renov'Occitanie SACICAP PROCIVIS
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	En cours de définition
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	ANAH Région Occitanie Département du Gers Communes Autofinancement CCBL
<b>Calendrier</b>	2023 : Définition du dispositif (Etude habitat en cours) - conventionnement avec l'ANAH
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert de l'Occitanie PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Signature de la convention Nombre de logement rénovés ou réhabilités Nombre de logements sortis de la vacance
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Une offre d'habitat adaptée et diversifiée Réponse aux enjeux climatiques et économiques (rénovations énergétiques)

## FICHE ACTION B2\_2

## Nom ACTION DE COMMUNICATION SUR L'HABITAT

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Dispositif Habitat
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Cette action a pour objectif d'attirer des propriétaires bailleurs et aides les habitants du territoire dans la rénovation de leur logement. Communiquer auprès des particuliers, des entreprises du bâtiment et des mairies de toutes les dispositifs existants pour rénover leur logement. Communiquer auprès des propriétaires sur les dispositifs d'aides notamment par le biais d'affiches ou flyers et en informant les agences immobilières et notaires du territoire. Orienter les propriétaires vers l'OPAH le cas échéant. Dispositifs mobilisables : - Denormandie - VIR / DIIF - Loc Avantages (OPAH) - Primes spécifiques des communes
<b>Partenaires Techniques</b>	Etat (ANAH) Opérateur OPAH Communes CD 32 par le biais du Guichet Renov'Occitanie France Renov
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Travail réalisé en interne
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert de l'Occitanie PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne



<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de flyers réalisés Nombre de réunions d'information réalisées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Une offre d'habitat adaptée et diversifiée Réponse aux enjeux climatiques et économiques (rénovations énergétiques)

**CCBL  
AXE 3**

## FICHE ACTION B3\_1

### Nom MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE GLOBALE SUR TOUT LE TERRITOIRE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE GLOBALE SUR TOUT LE TERRITOIRE
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	La communauté de communes souhaite déployer sur tout son territoire une communication des projets et des structures gérées par la collectivité. Cette signalétique a pour objectif de tendre vers une lisibilité harmonieuse des compétences et des projets de la CCBL. En se déployant sur tout le territoire de la CCBL, cette communication contribuera à donner de l'unité à ce dernier. Une première étape de ce projet consiste en l'harmonisation des signalétiques des ZAE en proposant des totems marquant les entrées des zones des trois bourgs. (voir ci-après). La deuxième étape sera une signalétique des différents équipements de la CCBL (écoles, crèches...)
<b>Partenaires Techniques</b>	À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1ère étape : 36975€HT 2ème étape : À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	1ère étape (ZAE): DETR: 14790€ LEADER : 14790€  2ème étape (autres projets/équipements de la CCBL): À définir
<b>Calendrier</b>	1ère étape (ZAE): étude réalisée, installation des totems en 2023 2ème étape (autres projets/équipements de la CCBL): étude en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de panneaux signalétiques installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Meilleure lisibilité des entreprises, des projets et des équipements de la CCBL sur le territoire



CCBL  
AXE 3

## FICHE ACTION B3\_2

### Nom VALORISATION ET CRÉATION DE 5 SENTIERS DE DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Lien avec autre Orientation stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Valorisation et création de 5 sentiers de découverte de la biodiversité
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	<p>La randonnée est la première demande au sein des bureaux d'accueil de l'office de tourisme. A cet effet, la Communauté de Commune œuvre pour le développement de cette filière. Une action consiste à se positionner sur l'appel à projet « Sentiers de Nature ».</p> <p>Cette opération poursuit 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer ou restaurer 1000 km de sentiers en plaines, collines et plateaux</li> <li>- Préserver et restaurer les patrimoines naturels, culturel et paysager aux abords des sentiers.</li> </ul> <p>Par le biais de cet appel à projet, la communauté de commune souhaite valoriser 4 sentiers de découverte de la biodiversité déjà existants et en créer un cinquième. Afin de mettre en valeur la faune, la flore et le patrimoine, une des actions consistera à travailler la signalétique et intégrer l'illustration à cet effet le long des sentiers.</p> <p>Si l'action n'est pas retenue par le Cerema, il sera alors envisagé d'autres types de financements afin de maintenir l'action au moins partiellement.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	OT, acteurs locaux de la randonnée, CD32... À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir Cérema (Appel à projets « Sentiers de Nature ») LEADER
<b>Calendrier</b>	2023-2024 (Réponse à l'appel à projet d'ici fin 2023)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Regional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attractivité du territoire, Valorisation des paysages

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Lien avec autre Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Réhabilitation de 5 stations d'épuration
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Compte tenu de la qualité du rejet insuffisant au vu du milieu récepteur sensible, la CCBL a pour projet la réhabilitation des station d'épuration de St-Clar (1500EH), Thoux (800 EH), Monfort (430EH), Touget (270EH) et Sainte-Gemme (50EH). Une augmentation de capacité est prévue pour la station de Monfort qui est aujourd'hui sous-dimensionnée.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT, Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Départemental
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Coût Total HT 4 973 809,74 €
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Agence de l'Eau - 70% 3 481 666,81 € Conseil Départemental Reste à charge CCBL 1 119 107,20 €
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	PCAET
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Diminution de la pollution, préservation de l'eau

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Lien avec autre Orientation stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Repenser le TAD
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	La proposition actuelle sur le territoire du Transport à la Demande est de pouvoir se rendre sur trois types de lieux : marché, arrêt de bus (pour rejoindre des lignes Lio régulières), gare SNCF. Les destinations dépendent de la commune d'origine. L'utilisation de ce mode de transport n'est pas à la hauteur de la volonté ambitieuse de la Communauté de Communes de répondre à la problématique de la mobilité, il est en effet sous-utilisé car incompris ou méconnu de la population. Il est envisagé de mener un travail auprès des habitants et avec les partenaires afin de proposer un TAD (Transport à la Demande) > Qui corresponde aux besoins de la population en intégrant les problématiques liées à l'accès aux soins, accès aux services, accès à l'emploi, à la jeunesse... > Qui soit plus largement communiqué, de manière plus lisible et claire.
<b>Partenaires Techniques</b>	Région, CIAS
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Étude / réunion avec les habitants en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional PCAET, Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de réunions avec les habitants organisées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développer le transport public sur le territoire qui réponde aux besoins des habitants

## FICHE ACTION B4\_2

## Nom MOBILITÉS RURALES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Mobilités rurales et solidarités territoriales
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ensa Paris La Villette, Laboratoire LAA-LAVUE
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Ce projet est mené par le laboratoire de recherche en partenariat avec la Communauté de communes avec comme objectif de Comprendre les solutions alternatives de mobilité aux alentours des bourgs centres afin de développer les mobilités sous toutes leurs formes sur le territoire (liaisons villages - centres bourgs, inter-villages et vers les espaces de loisirs).</p> <p>La proposition vise à cerner et questionner les mobilités rurales comme un facteur de solidarité sociale et le lieu de la cohésion territoriale et de la transition écologique. Dans une période de crises multiples, la complexité des articulations spatio-temporelles participant à l'habitabilité de ces territoires pose à L'action publique la question des interdépendances et des responsabilités mutuelles dues au fait de partager un même environnement et des ressources communes.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne Région, CD 32 partenaire technique dans le cadre de l'étude lancée "Quelles infrastructures pour quelles mobilités ?
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	30000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	POPSU : 30000€
<b>Calendrier</b>	En attente de réponse de l'appel à projet POPSU « Petites villes et campagnes, ferments de nouvelles solidarités territoriales »
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional PCAET
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Rendu de l'étude
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développer la mobilité sur le territoire, favoriser les liens entre petits villages et bourgs-centres.

## FICHE ACTION B5\_1

## Nom DIAGNOSTIC PARTICIPATIF AUPRÈS DES SENIORS

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Diagnostic participatif auprès des séniors sur le territoire de la CCBL
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Ce projet est né des constats suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une population vieillissante, avec 30% de la population de plus de 65 ans sur les trois bourgs</li> <li>- Des projets de nouveaux quartiers destinés aux personnes âgées dans les trois bourgs.</li> <li>- Des remontées du diagnostic de 2022 qui montrent l'intérêt de la population d'inclure la question intergénérationnelle dans les thématiques des espaces publics, des services, des associations, de la culture, du logement, des futurs quartiers, et de la mobilité.</li> <li>- La participation citoyenne amorcée par le diagnostic participatif (PVD et CTG)</li> </ul> <p>Le projet a pour objectif d'inclure la question du vieillissement de la population en favorisant l'intergénérationnel dans les projets de territoire de manière concertée.</p> <p>Dans ce cadre, un stagiaire au sein de la CCBL réalise un diagnostic participatif avec les personnes âgées et autres générations afin d'aborder les questions d'accessibilité, de lieux de vie, de mobilité, de logements, de services et de vie sociale. Le stagiaire a débuté en février 2023 pour une durée de 6 mois, sa mission est d'animer des activités de participation citoyenne avec les personnes âgées, favoriser les échanges intergénérationnels, élaborer de nouveaux outils de diagnostics, mettre en place des phases d'expérimentation de projets afin d'évaluer leur pertinence et leur viabilité. Enfin, la dernière étape sera de définir des préconisations et projets liés au cadre de vie sur l'axe seniors et intergénérationnel.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Communes, Associations des aînés, CIAS

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	7500€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors de 'appel à projet du Ministère chargé de l'Économie, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés : 6000€ Autofinancement : 1500€
<b>Calendrier</b>	Février à août 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de participants aux réunions
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Implication des habitants dans les projets du territoire

FICHE ACTION C1\_1

Nom : PROJET GLOBAL DE VALORISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BOURG-CENTRE DE COLOGNE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec autre Orientation Stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b> <b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b> <b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>L'objectif de l'étude est l'élaboration d'un véritable projet global de valorisation et de développement du bourg-centre, incluant un plan guide d'aménagement d'un point de vue urbain et paysager ainsi que la charte architecturale. Il s'agit d'aider la commune à définir un projet prospectif de l'évolution souhaitée du bourg à moyen et long terme, un projet global de développement favorisant son attractivité et son rayonnement sur le territoire élargi ; puis de décliner ce projet, d'identifier les priorités d'action en un « schéma directeur spatialisé » sur lequel s'appuieront les acteurs locaux.</p> <p>L'étude devra permettre :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>de réaliser le projet global de valorisation et de développement du bourg-centre incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>un "plan guide" d'aménagement et de mise en valeur de l'ensemble des espaces publics.</li> <li>l'évolution de l'Habitat, des équipements, commerces et services, sujets déjà travaillés dans des études PVD à intégrer à intégrer dans la perspective d'un rayonnement à l'échelle du bassin de vie</li> <li>la qualité du patrimoine architectural du bourg,</li> </ul> </li> <li>de proposer une 1ère tranche de travaux afin de rendre effective les préconisations avec une première mission de maîtrise d'œuvre niveau AVP sur la place des Pyrénées, rue de l'ancien Foirail et chemin de ronde</li> <li>de réaliser une charte architecturale</li> </ol> <p>Pour le plan guide d'aménagement urbain, il s'agira notamment à travers une approche globale du bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de définir clairement l'usage et l'affectation des principaux espaces du bourg,</li> </ul>

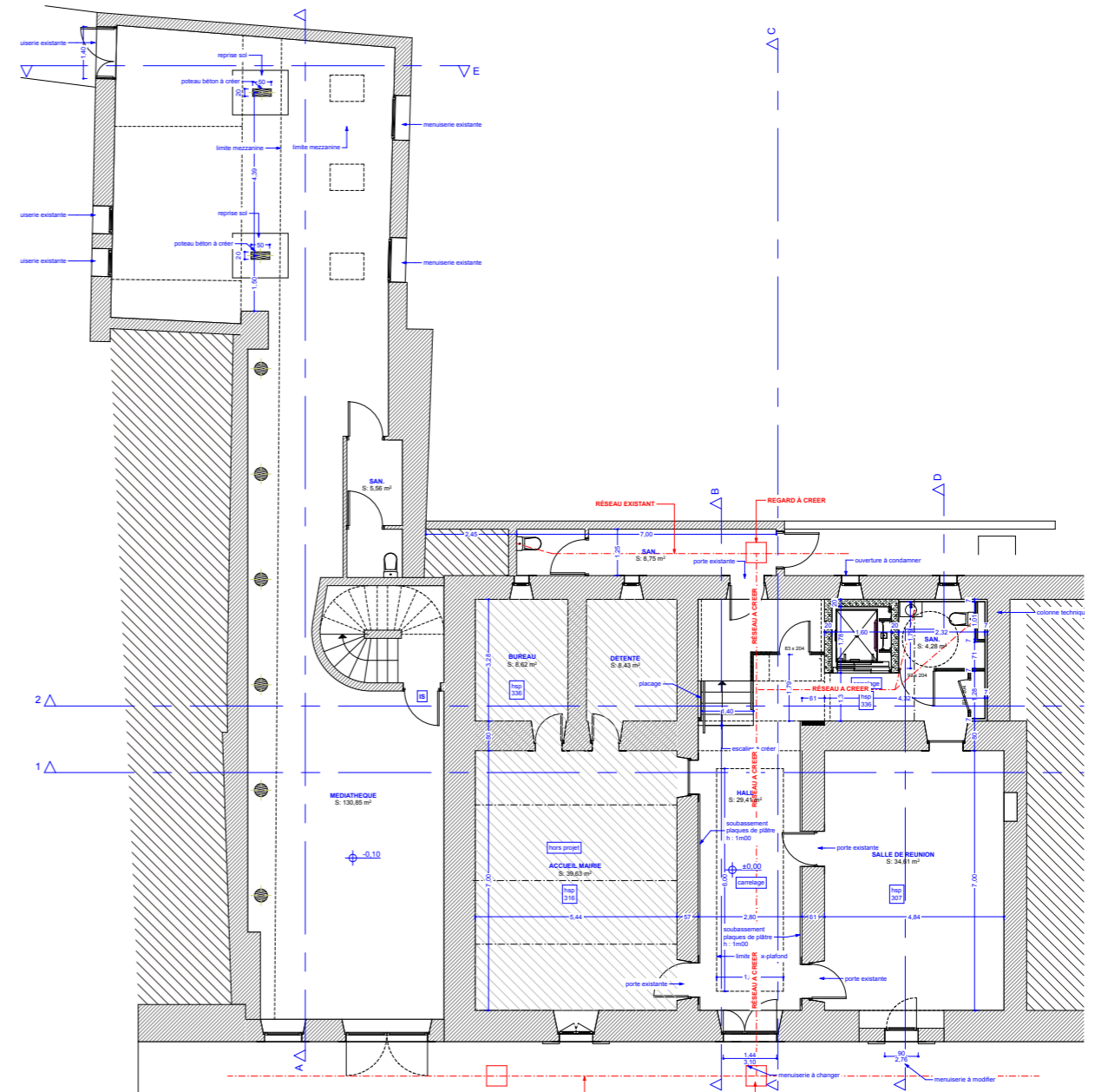
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'explorer les opportunités, opérations possibles et scénarii envisageables,</li> <li>de dégager une cohérence générale, de définir les orientations générales et les principes directeurs d'aménagement à retenir,</li> <li>d'organiser à l'échelle du bourg une gestion cohérente des déplacements de tous types et des stationnements,</li> <li>de définir la stratégie d'action à tenir et de traduire les besoins et le projet en programme d'actions en évaluant la faisabilité technique, financière et juridique des opérations</li> </ul> <p>Le rendu de la Charte Architecturale sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport définitif : document complétant le rapport intermédiaire augmenté des propositions de mise en œuvre (principes généraux, mises en œuvre et matériaux, teintes et couleurs).</li> <li>Mise au point d'un outil pédagogique : Un catalogue synthétique et représentatif de l'architecture de la commune par typologie et zone urbaine précédemment identifiées.</li> <li>Mise au point d'un outil opérationnel sous la forme d'un document présentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un guide de ravalement des façades dont une palette de teintes et de matériaux à mettre en œuvre ; et des recommandations sur les transformations de façade les plus courantes.</li> <li>Un guide des devantures de commerces et enseignes.</li> </ul> </li> </ul> <p>La démarche de ce projet intégrera la participation des habitants</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, PETR Portes de Gascogne, ABF, Communauté de Communes Bastides de Lomagne, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	75000€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Région / Banque des territoires sollicitées DETR : 33025€ Autofinancement : 15000€
<b>Calendrier</b>	Cahier des charges rédigé Appel à candidatures : 1er semestre 2023 Étude 2ème semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne, PCAET, Pacte Vert Regional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'actions (réunions, ateliers...) réalisées avec la population dans le cadre de l'étude Travaux d'aménagement du foirail réalisés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cadre de vie rendu plus agréable dans le centre du village avec espaces publics aménagés, patrimoine architectural valorisé (suivi de la charte par les particuliers)

FICHE ACTION C1\_2

Nom : PROJET DE MÉDIATHÈQUE ET RÉNOVATION DE LA MAIRIE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec autre Orientation Stratégique</b>	<b>AXE 5 : Rendre les habitants acteurs de leur territoire</b>
<b>Action nom</b>	Projet de Médiathèque et rénovation de la mairie
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Rénovation de la mairie avec installation d'un ascenseur pour rendre l'étage accessible. Création d'une nouvelle salle de réunion à disposition de la mairie, des associations et de la médiathèque. Réhabilitation du bâtiment attenant pour la création d'une médiathèque avec en rez-de-chaussée l'espace principal de l'équipement (accueil, multimédia, livres adultes, livres enfants), et à l'étage une salle de stockage et un espace annexe de la médiathèque (qui pourrait être dédié aux adolescents). La mairie et la médiathèque seront reliées à l'étage. Une réunion avec les habitants a été organisé par la mairie et l'association de la bibliothèque afin de penser ensemble le futur espace médiathèque.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, Communauté de Communes Bastides de Lomagne, Médiathèque Départementale, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	588517€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	DETR : 235000€ Région sollicitée Conseil Départemental 32 sollicité DRAC : 16000€ Autofinancement : 169417€
<b>Calendrier</b>	Travaux en cours Fin des travaux prévue pour juin 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'adhérents à la médiathèque (aujourd'hui : 160 adhérents à la bibliothèque)

**Conséquence sur la fonction de centralité** Présence d'un équipement culturel dans le centre du village qui rayonnera sur le bassin de vie



**RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET MEDIATHEQUE**  
4, rue Camille Catalan 32430 COLOGNE

MAÎTRISE D'OUVRAGE  
COMMUNE DE COLOGNE  
4, rue Camille Catalan 32430 COLOGNE

BUREAU DE CONTRÔLE  
COORDONNATEUR SPS

MAÎTRISE D'OEUVRE  
ARCHITECTE : AGENCE D'ARCHITECTURE LAURENT BRUN  
ECONOMISTE :  
BET STRUCTURES :  
BET FLUIDES :

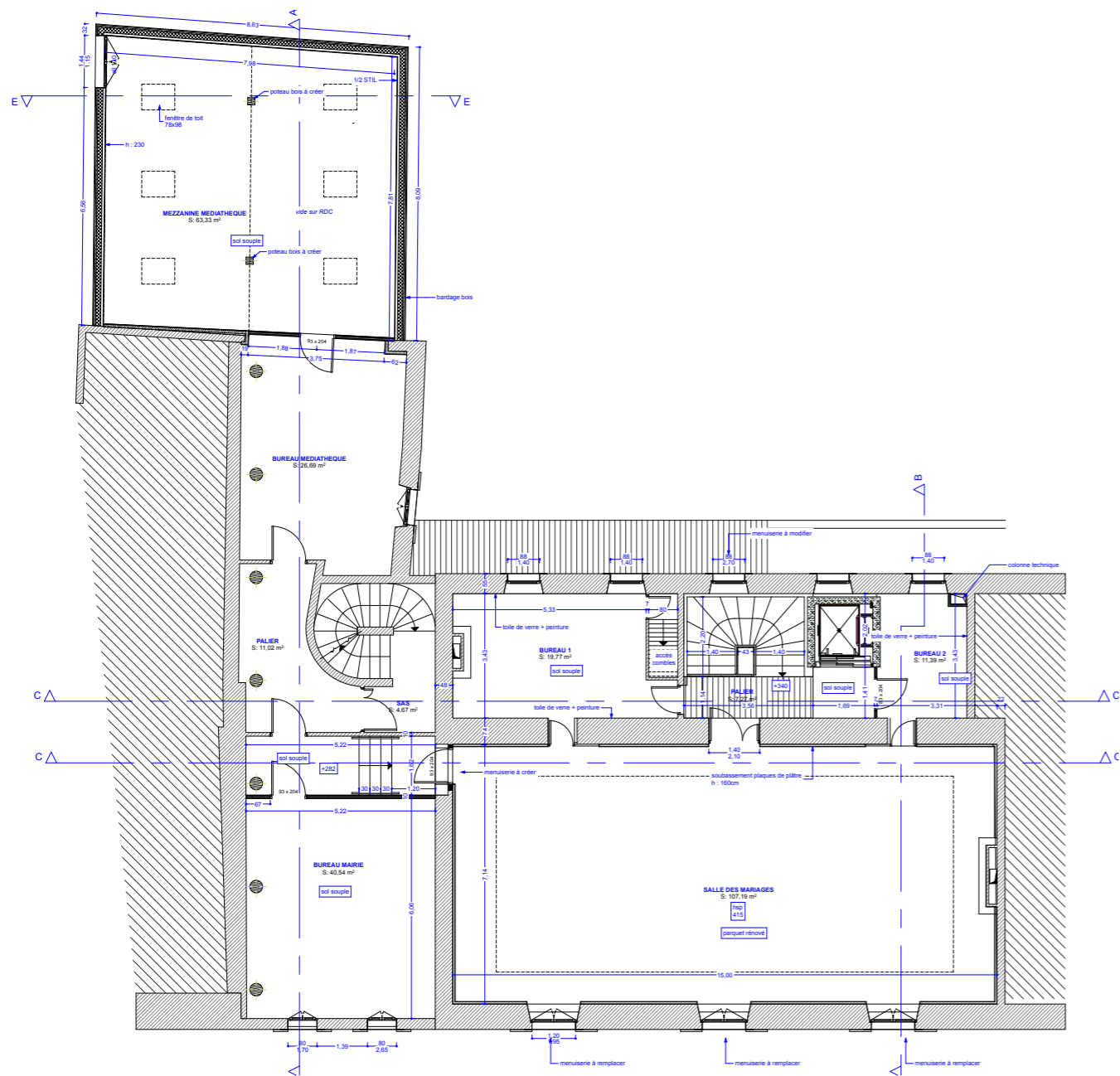
PROJET  
PLAN rez de chaussée

10 mars 2018  
modifié le 27/01/2023

ECHELLE 1/50  
indice C

3.1

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES



<b>RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE ET MEDIATHEQUE</b> 4, rue Camille Catalan 32430 COLOGNE	
MAÎTRISE D'OUVRAGE	
COMMUNE DE COLOGNE 4, rue Camille Catalan 32430 COLOGNE	
BUREAU DE CONTRÔLE COORDONNATEUR SPS	
MAÎTRISE D'OEUVRE	
ARCHITECTE	AGENCE D'ARCHITECTURE LAURENT BRUN
ECONOMISTE	
BET STRUCTURES	
BET FLUIDES	
<b>PROJET PLAN ETAGE</b>	
	19 mars 2018 modifié le 27/01/2023
ECHELLE 1/50 index C	<b>3.2</b>
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	

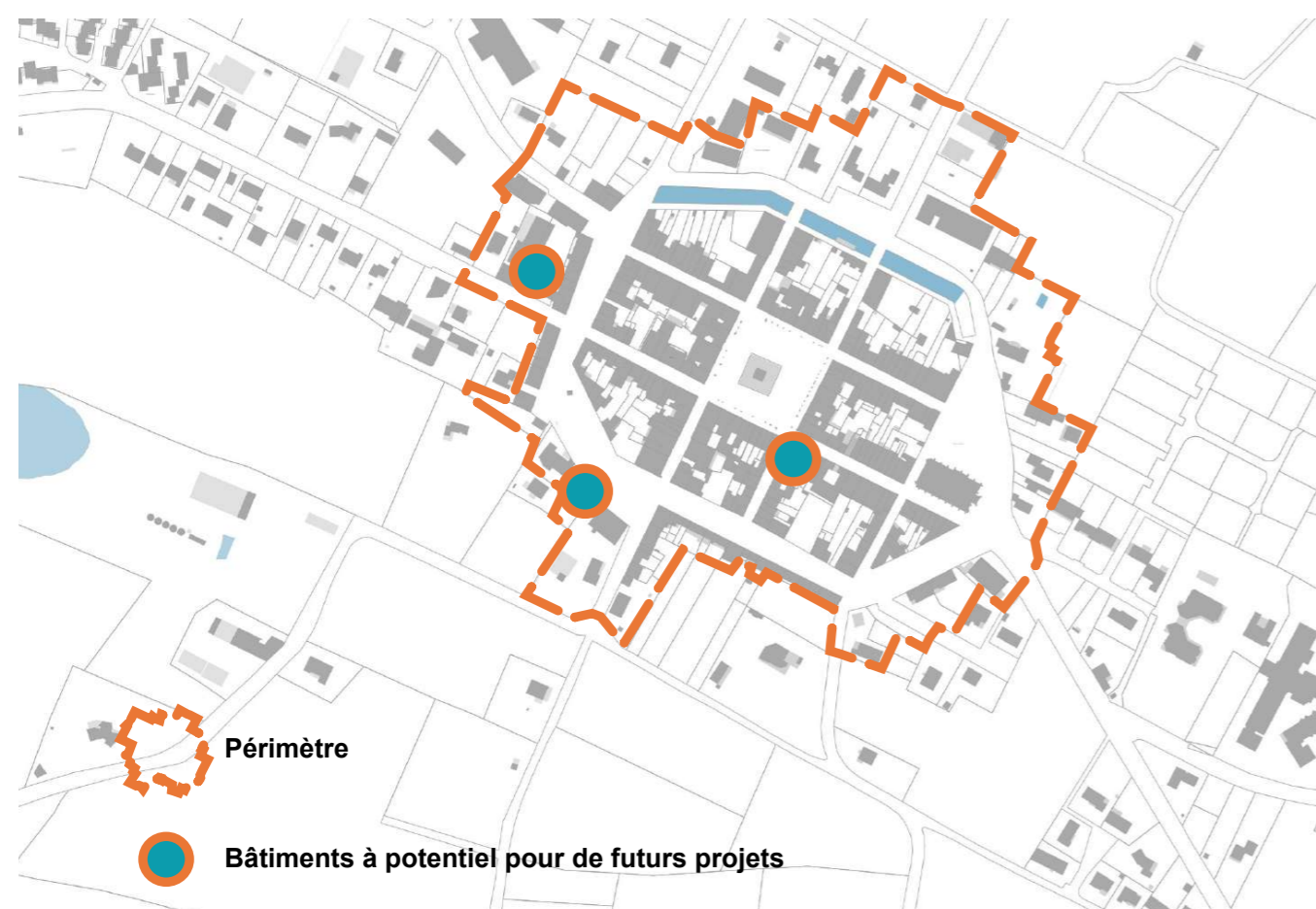
**FICHE ACTION C1\_3**

**Nom : DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE POUR UNE CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPF**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec d'autres Orientations stratégiques</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Délimitation d'un périmètre pour une convention pré-opérationnelle avec l'EPF
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	<p>L'objectif de la convention entre l'EPF et la commune est de confier à l'EPF une mission d'acquisitions foncières sur un ou des secteurs susceptibles d'accueillir, sur le moyen/long terme, la réalisation d'une opération d'aménagement/de logements. La commune a identifié des bâtiments dans le périmètre délimité qui seraient susceptibles d'être en vente prochainement et qui pourraient faire l'objet de projets menés par la mairie. Ces projets sont notamment liés au manque de locaux disponibles pour le commerce et des offres de logements sur la commune.</p> <p>La délimitation du périmètre fera parti de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;</li> <li>- d'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;</li> <li>- de mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.</li> </ul> <p>Dans un second temps, et en fonction de l'état d'avancement du projet de la commune, une convention opérationnelle pourra alors lui être proposée par l'EPF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour réaliser, dans un premier temps, une veille foncière active pendant la démarche d'élaboration du projet sur des périmètres opérationnels ;</li> <li>- pour réaliser, par la suite, la maîtrise foncière de l'ensemble des biens sur lesquels un projet aura été arrêté.</li> </ul>
<b>Partenaires Techniques</b>	EPF



Dépenses prévisionnelles	0
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	0
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de projets d'équipements/commerces et logements en partenariat avec l'EPF dans le périmètre défini
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamisation du centre bourg avec de nouveaux commerces / équipements Attirer de nouveaux habitants dans le centre



Périmètre pour la convention pré-opérationnelle entre l'EPF et la commune de Cologne

FICHE ACTION C1\_4\*

Nom : NOUVEL ESPACE POUR L'OFFICE DE TOURISME AVEC LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BASTIDES ET SALON DE THÉ

Orientation stratégique	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
Action nom	Nouvel espace pour l'office de tourisme avec le centre d'interprétation des bastides et salon de thé
Maître d'ouvrage	Commune de Cologne
Statut / Maturité	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	Projet de rénovation de l'actuel local de la bibliothèque afin d'y accueillir le bureau d'Information touristique avec un salon de thé et le centre d'interprétation des Bastides. Le projet est un partenariat Commune-Privé-Communauté des communes Bastides de Lomagne selon la répartition suivante : - CCBL: Bureau d'Information Touristique et Centre d'interprétation des Bastides - Privé ou associatif : Le salon de thé (ou autre commerce/restauration) - Commune : Propriétaire des locaux Actuellement, le centre d'interprétation des bastides (musée sur l'histoire des Bastides) n'est plus exposé, le point d'information touristique est sur le tour de halle mais n'est pas très visible et Cologne manque de commerces/restauration/bar. Ce projet a pour objectif de rendre le BIT plus visible : sur l'axe principal de Cologne, de repenser et exposer à nouveau le centre d'interprétation des Bastides afin de valoriser l'espace de BIT et enfin, accueillir un commerce dans les locaux qui permette d'avoir accès aux informations touristiques toute l'année et dynamiser le centre du village. Ce projet nécessite la rénovation du local.
Partenaires Techniques	DDT, ABF
Dépenses prévisionnelles	50000€HT (pour les travaux de rénovation du local)
Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation	Région Conseil Départemental 32 DETR Autofinancement
Calendrier	Travaux en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne Pacte Vert Régional

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de visiteurs au point d'information touristique (2022 : 1280visiteurs) Création d'un nouveau commerce
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer plus de visiteurs sur Cologne

**FICHE ACTION C1\_5**

**Nom : AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE LA HALLE**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement de l'étage de la halle
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	Le bâtiment de la Halle est un lieu qui reçoit en rez-de-chaussée des toilettes publiques et le local du comité des fêtes (qui propose de réaliser différents événements sous la Halle). La salle de l'étage est aujourd'hui un lieu de stockage. Le dernier étage donne accès à l'horloge. L'idée de ce projet est de ré-investir le premier étage afin de permettre au visiteur de déambuler dans le bâtiment de la halle, édifice emblématique du village. Sa fonction, qui pourrait être une salle d'expositions temporaires par exemple, permettrait d'avoir un équipement en cœur de village qui participerait à sa dynamisation.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, DDT, CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	CRTE du Pays Portes de Gascogne Pacte Vert de l'Occitanie Conseil Départemental 32
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation de l'étage de la Halle (aujourd'hui : 0) Nombre d'expositions dans le local
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Nouvel équipement en cœur de village qui contribuera à la dynamisation de la place

## FICHE ACTION C1\_6

Nom : TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ SALLE POLYVALENTE ET SANITAIRES FOOT

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Travaux d'accessibilité salle polyvalente et sanitaires foot
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Aménagement de sanitaires PMR dans les vestiaires du stade de foot et dans la salle polyvalente
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	50000€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Région Conseil Départemental
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Accessibilité des vestiaires et de la salle des fêtes
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation des équipements dans le centre du village

## FICHE ACTION C2\_1

Nom : SCHÉMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	SCHÉMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p><b>PRINCIPE :</b> L'action proposée vise à la définition d'une planification stratégique afin d'assurer la cohérence entre les besoins en termes d'équipements et les demandes exprimées par les différents acteurs, en tenant compte notamment des ressources organisationnelles, humaines et financières. L'objectif est ainsi d'optimiser l'utilisation des équipements existants et d'envisager la mutation de leurs usages avant d'engager la construction de nouveaux bâtiments communaux. Ceci en intégrant le volet rénovation énergétique. Il s'agit en premier lieu de faire avec l'existant.</p> <p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion des actifs immobiliers en vue de les maintenir en bon état</li> <li>- Améliorer leur qualité d'usage,</li> <li>- Rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins,</li> <li>- Renforcer la performance énergétique</li> <li>- Maîtriser le coût global des équipements.</li> <li>- Optimiser la gestion patrimoniale, en réalisant des investissements durables, qui à terme, permettront d'économiser sur les charges d'exploitation.</li> </ul> <p><b>PAR QUEL MOYEN ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En adoptant une stratégie structurante avec une vision à court, moyen et long terme en permettant de mettre en adéquation le patrimoine avec les besoins actuels et les projets de la collectivité.</li> </ul> <p><b>ETAPES :</b></p> <p>1) La centralisation des données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser un inventaire multicritère renseigné pour chaque bâtiment et par l'ensemble des services</li> <li>➤ Avoir une vision fine et précise des actifs immobiliers de la collectivité</li> </ul>

<b>Description de l'action</b>	<p>2) L'étude des besoins et de la performance du parc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réaliser une analyse des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des besoins à l'échelle de chaque bâtiment</li> <li>➢ Identifier les pistes d'actions envisageables L'élaboration de scénario</li> <li>➢ Réaliser différents scénarios prospectifs et bouquets d'actions possibles (modernisation, reconstruction, restructuration, réhabilitation, optimisation, cession...)</li> </ul> <p>3) Définition d'un plan d'action et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Phaser et définir des priorités d'action en objectivant les choix</li> <li>➢ Élaborer un plan d'investissement cohérent avec les budgets de fonctionnement et d'investissement projetés</li> <li>➢ Suivre les performances et la programmation</li> </ul> <p>La première phase peut être réalisée en interne. Selon les résultats, la deuxième et la troisième phase seront envisagées/externalisées ou non</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	<p>CAUE  Département du Gers (Ingénierie définition des besoins et marchés publics)  Région Occitanie  CEREMA  ADEME  DDT</p>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<p>1ère phase en interne  2ème phase : à définir</p>
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	<p>(Pour la deuxième phase)  Etat (DETR)  Région Occitanie  Banque des Territoires  CEE  ACTEE  Aides ADEME / CEREMA  Fonds européen (LIFE)</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2023 -2024  Réalisation éventuelle d'un pré-diagnostic en interne</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<p>Pacte Vert de l'Occitanie</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Taux de fréquentation  Coûts d'entretien  Consommations énergétiques</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>Renforcement de l'attractivité des équipements  Renforcement de la fréquentation et de l'utilisation des équipements communaux  Renforcement du dynamisme communal</p>

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	RÉNOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Diagnostic énergétique et rénovation des 6 logements de la mairie. Ces logements sont actuellement occupés, à vocation sociale.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Région (Dispositif d'aide au logement des communes à vocation sociale) Conseil Départemental 32 DETR
<b>Calendrier</b>	2023 - 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Amélioration de la performance énergétique des logements communaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en location de logements de qualité et à vocation sociale sur le village



Localisation des logements communaux (et nombre par bâti) - COLOGNE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement du foirail
<b>Lien avec autre action</b>	Projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne C1_1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Ce projet pressenti fera l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre du projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne. Une étude en interne a été réalisée et a fait l'objet d'une réponse à appel à projet de désimperméabilisation des sols. Cette action sera étudiée dans le cadre du projet global (C1_1)</p> <p>&gt;&gt; L'Ancien Foirail est une rue non aménagée en goudron dans un état de délabrement avancé. Elle est utilisée comme parking pour voitures, bus et a très peu d'espace végétalisé sans aucun point de convivialité. Les usages ne sont pas hiérarchisés, en effet le long de la rue du foirail, il n'y a pas de séparation entre la voirie, le stationnement et les cheminements piétons. Il est donc envisagé de réaliser un parking végétalisé et un espace vert avec mobiliser urbain pour les habitants du côté de la place des Pyrénées. Le long de la rue, il est envisagé de créer des espaces végétalisés afin de séparer les usages : voitures/piétons et d'insérer les arbres existants dans un espace végétalisé. L'aménagement du trottoir avec une bande végétalisée permet par exemple aux passants de profiter d'un trajet confortable à distance des véhicules et d'éviter le stationnement sauvage.</p> <p>La rue de l'Ancien Foirail démarre avec la place des Pyrénées qui regroupe aujourd'hui de nouveaux commerces comme la boucherie ou la boulangerie mais aussi le terrain de pétanque et l'aire de jeux pour enfants. Le défi sera de lier l'ensemble de ses commerces et services à l'ensemble des autres commerces situés sur le tour de halle tout en intégrant le terrain de pétanque, l'aire de jeux, des points de convivialités tout en préservant du stationnement dans un écrin de verdure. Son importance sera renforcée par ses nouveaux équipements et son utilisation grandissante.</p>

<b>Description de l'action</b>	<p>Les réaménagements mis en œuvre devront avoir comme objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réintroduction et la valorisation du végétal ;</li> <li>• Réduire les surfaces imperméables ;</li> <li>• la reconfiguration des espaces de vie pour une mixité des usages ;</li> <li>• l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre les îlots de chaleur ;</li> <li>• hiérarchiser les usages le long du foirail ;</li> <li>• la gestion des eaux pluviales en surface.</li> </ul> <p>Les types d'aménagements envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stationnement végétalisé avec revêtement perméable</li> <li>- espace végétalisé et de convivialité avec mobiliers urbains adaptés</li> <li>- plantation d'arbres</li> <li>- création d'un espace végétalisé comme séparation d'usage entre le parking et le cheminement piéton le long de la rue</li> <li>- Valorisation des arbres le long de la rue en créant des terre-pleins autour de ces derniers</li> </ul>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	750 000€ HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	<p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> <p>Banque des territoires</p> <p>Agence de l'eau</p> <p>LEADER</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Étude : 2023</p> <p>Travaux : 2024-2025</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<p>Pacte Vert Régional</p> <p>PCAET</p>
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>M<sup>2</sup> aménagé</p> <p>M<sup>2</sup> désimperméabilisé</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamisation du centre de village, et valorisation du patrimoine

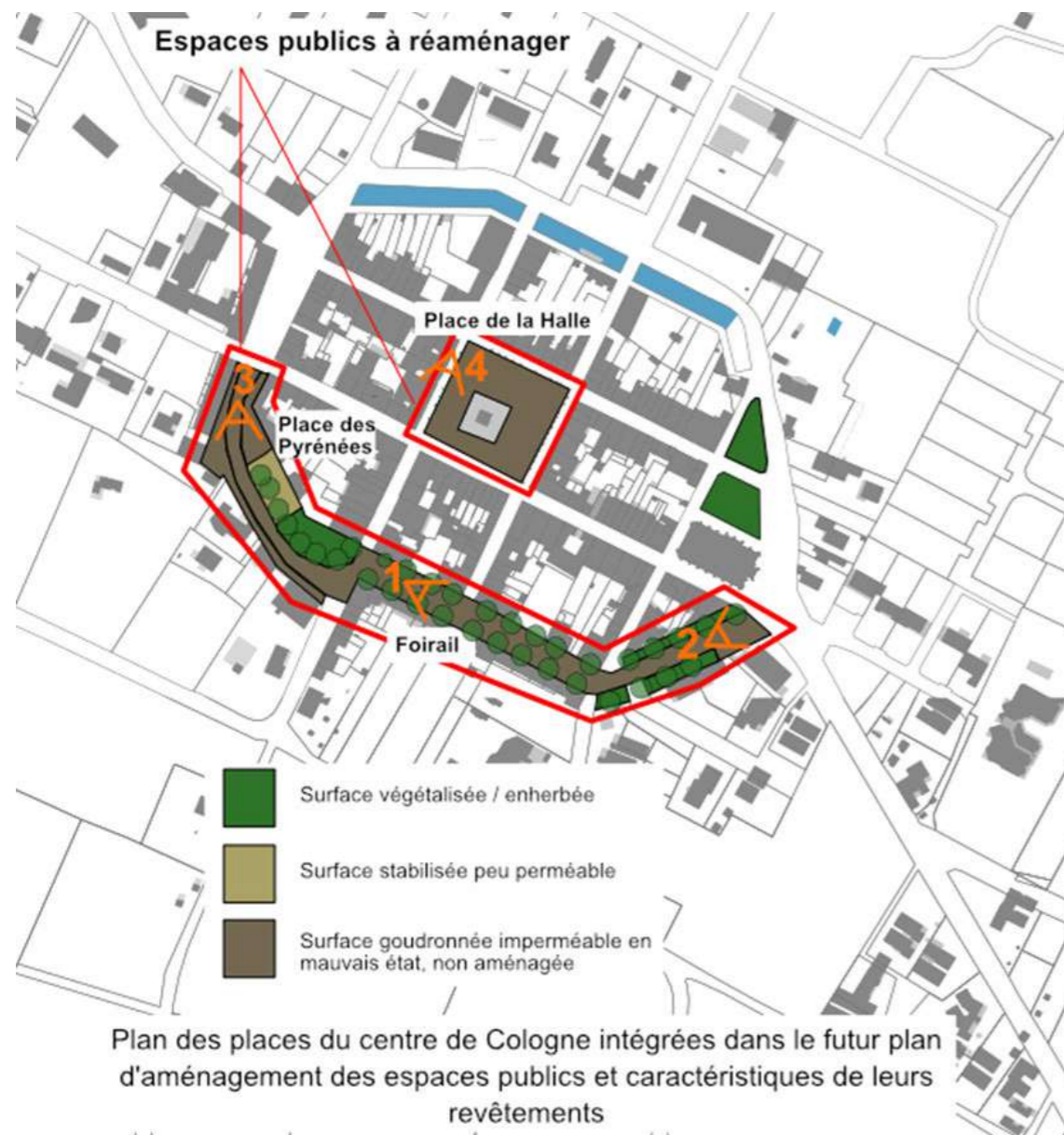


Photo 1 (voir localisation plan) Foirail



Photo 2 (voir localisation plan) Foirail



Photo 3 (voir localisation plan) Foirail

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement de l'aire de camping-car
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	 <p>Réalisation d'une aire de camping-car proche du centre du village et de l'espace de loisirs (terrains, skate-parc...) du village. Cet aménagement a pour objectif d'attirer de nouveaux visiteurs sur Cologne en leur proposant un cadre agréable et aménagé pour leur séjour.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	79866,07€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Région sollicitée Département sollicité Etat : 22855,2€ Feader : 25514,64€ Autofinancement : 15973,22
<b>Calendrier</b>	Travaux en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Regional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de camping-car par an (aujourd'hui : 0)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamisation du centre de village en attirant de nouveaux visiteurs

## FICHE ACTION C3\_3

Nom AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA HALLE ET  
RÉNOVATION HALLE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA HALLE ET RÉNOVATION HALLE
<b>Lien avec autre action</b>	Projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne (C1_1)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	<p>Ce projet pressenti fera l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre du projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne. L'objectif est de la rendre plus accueillante pour le piéton, retrouver un espace de convivialité sur cette place centrale et créer une relation avec le bâti autour. Le travail sur les rues en tour de Halle aujourd'hui en double sens pour les voitures permettrait de proposer une relation commerces/halle plus étroite.</p> <p>Les aménagements envisagés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordonner et délimiter le stationnement</li> <li>- Désimperméabiliser afin de faire rentrer la nature dans le centre du bourg</li> <li>- Créer un espace de convivialité avec mobiliers urbains et ombre</li> <li>- Utiliser la végétation comme séparation des usages entre piétons et voitures</li> </ul> <p>Cette action découlera du projet global (C1_1)</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	500000€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Etat, Région, Département Banque des territoires, Agence de l'eau LEADER
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	M <sup>2</sup> aménagé, Fréquentation de la place de la Halle
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamisation du centre de village, et valorisation du patrimoine

## FICHE ACTION C3\_4

Nom AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF AVEC UNE AIRE  
DE JEUX

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	AMÉNAGEMENT ESPACE SPORTIF AVEC ÉQUIPEMENTS POUR ENFANTS
<b>Lien avec autre action</b>	Projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne C1_1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	<p>Ce projet pressenti fera l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre du projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne. L'objectif est de créer une aire de jeux qui soit originale et rayonne sur le bassin de vie. Lors du diagnostic de territoire, il est ressorti qu'aucune aire de jeux sur le territoire de la CCBL ne se démarquait par son originalité et que ce type d'espace pouvait contribuer à attirer les habitants des alentours (et satisfaire les habitants du bourg).</p> <p>Cologne est en réflexion sur un éventuel espace de ce type qui sera l'objet d'étude dans le projet global (C1_1).</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert de l'Occitanie
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Aire de jeux créée Fréquentation de l'aire de jeux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamisation du centre de village avec de nouveaux espaces publics attractifs

FICHE ACTION C3\_5

Nom RÉNOVATION DU LAVOIR

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Rénovation du lavoir
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	 <p>Dans un souci de conservation et de mise en valeur du petit patrimoine, richesse du bourg, la commune prévoit la rénovation de la toiture du lavoir pour 2024.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	ABF, CAUE
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Toiture refaite
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation du patrimoine pour rendre le bourg plus attractif

FICHE ACTION C3\_6

Nom RÉNOVATION DE L'ÉGLISE (RETABLE)

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Rénovation de l'Église
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	 <p>L'église de Cologne est du XIIIème siècle a été remaniée tout au long de son histoire mais conserve encore des vestiges de cette époque. Patrimoine important du village, la commune prévoit différents travaux d'entretien. Le diagnostic en cours par l'Atelier 32 en concertation avec la DRAC en 2022 met la priorité sur la rénovation du retable de la première chapelle latérale nord.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	DRAC,/Conservation départementale du Patrimoine et des Musées/Flaran, ABF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Étude en cours : 8100€ Travaux : à définir suivant le résultat de l'étude
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	DRAC Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	Fin étude 2023 Travaux : 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Travaux réalisés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation du patrimoine pour rendre le bourg plus attractif



## FICHE ACTION C4\_1

## Nom EXTENSION DE LA LIAISON PIÉTONNE JUSQU'À LA ZONE ARTISANALE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Extension de la liaison piétonne jusqu'à la Zone Artisanale
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	L'extension de la Zone artisanale est en cours de travaux. Lorsque ce projet sera réalisé, un cheminement piétonnier sera fait afin de relier la ZAE au centre du bourg afin de sécuriser ce parcours.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé Fréquentation du cheminement piétonnier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamiser le village en créant un lien entre la ZAE et le centre

## FICHE ACTION C4\_2

## Nom RÉALISATION D'UNE LIAISON PIÉTONNE ENTRE LE CENTRE ET L'EMBRANCHEMENT CHEMIN DE PENUT (ROUTE DE L'ISLE JOURDAIN)

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	réalisation d'une liaison piétonne entre le centre et l'embranchement chemin de Penut (route de l'isle Jourdain)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	faible
<b>Description de l'action</b>	Ce projet de cheminement piéton a pour but de relier les maison/lotissements localisés route de L'Isle-Jourdain, afin de rendre possible ce parcours piétonnier en le sécurisant. La liaison pedestre est aujourd'hui dangereuse avec la présence de platanes de part et d'autre de la départementale.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT, CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé Fréquentation du cheminement piétonnier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamiser le village en créant un lien entre les lotissements et le centre Rendre le cadre de vie plus agréable en développant la mobilité douce sur le village

FICHE ACTION C4\_3

Nom EXTENSION DE LA LIAISON PIÉTONNE JUSQU'À  
ARCOLAN - CENTRE SOCIAL

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Extension de la liaison piétonne jusqu'à Arcolan
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Ce projet de cheminement piéton a pour but de relier le centre du village au centre social Arcolan. Cet équipement important pour la commune par ses nombreuses actions et services a besoin d'être relié au centre du village. Il manque en effet une dernière tranche afin de finaliser cette liaison.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	21000€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé Fréquentation du cheminement piétonnier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamiser le village en créant un lien entre Arcolan et le centre Valoriser les équipements

FICHE ACTION C4\_4

Nom AMÉNAGEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTON AVEC  
MOBILIERS URBAINS ENTRE LE CENTRE ET LE STADE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement du cheminement piéton avec mobiliers urbains entre le centre et le stade
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Cologne
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Ce projet d'aménagement du cheminement piéton a pour but de proposer des mobiliers urbains le long de la liaison existante entre le stade et le centre. En effet, cette « promenade » est très empruntée aujourd'hui et des mobiliers urbains notamment des bancs permettant de pouvoir se reposer sur le trajet sont importants afin de le rendre accessible à tous
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT, CAUE
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de mobiliers urbains installés Fréquentation du cheminement piétonnier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamiser le village en créant un lien entre l'espace sportif/loisirs et le centre Rendre le cadre de vie plus agréable en développant la mobilité douce sur le village

## FICHE ACTION M1\_1

Nom **ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE SUR LA FRICHE DE L'ANCIENNE ZONE COMMERCIALE**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec autre Orientation Stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b> <b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b> <b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Étude de programmation urbaine sur la friche de l'ancienne zone commerciale
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Une première étude-diagnostic/scénarios a été menée par Egis Conseil en 2022. L'objectif de cette étude est d'affiner les réflexions préalables déjà menées par la collectivité et les différents partenaires et notamment la programmation des différentes opérations (village des aînés/résidence seniors d'un côté, équipements et espaces publics d'autre part) et de préparer l'entrée en phase opérationnelle de l'opération (appui au choix d'opérateurs, définition des conditions de réalisations de chacun des projets).</p> <p>Il s'agit d'aider la collectivité à arrêter un projet définitif d'ensemble (configuration, programmation, montage, budget global et pour chaque opération...) et l'assister dans le lancement et la mise en œuvre des différents projets.</p> <p>Cette mission d'étude urbaine et de programmation comprend :</p> <p><b>Étape 1</b> : approfondissement du scénario retenu par la municipalité à la suite de l'étude d'Egis Conseil et notamment de la programmation des différents macro-lots pressentis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Macro-lot 1 : Résidence seniors/village des aînés</li> <li>- Macro-lot 2 : Équipements publics, espaces publics et commerces existants</li> </ul> <p><b>Étape 2</b> : Formalisation du plan guide définitif et rédaction des éléments de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales pour chacune des opérations.</p>

<b>Description de l'action</b>	Tranches optionnelles : mission d'appui et de suivi des opérations <ul style="list-style-type: none"> <li>Tranche optionnelle 1 : assistance au lancement d'un marché de Maître d'Œuvre dans le domaine des Infrastructures</li> <li>Tranche optionnelle 2 : Mission d'architecte-coordonnateur, suivi et accompagnement des différents projets de réhabilitation ou de construction sur le quartier</li> </ul>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, EPF, DDT, ABF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	40000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	EPF, Région, Banque des territoires
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements créés sur le site. Équipement créé.
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Redynamiser le secteur de la friche et le centre bourg en répondant aux besoins de la population en termes de logements, équipements et espaces publics.



Le site de la friche du Super U

## ENJEUX DE CAPACITÉ



□ Le site a une surface d'env. 1,2 ha. A l'échelle de la commune cela représente une réserve foncière importante permettant d'y réaliser un projet structurant.

□ La surface bâtie est de 6 335m<sup>2</sup>, soit presque la moitié du site. Il y a donc un enjeu de conservation si possible du bâti afin de limiter les coûts de démolition.

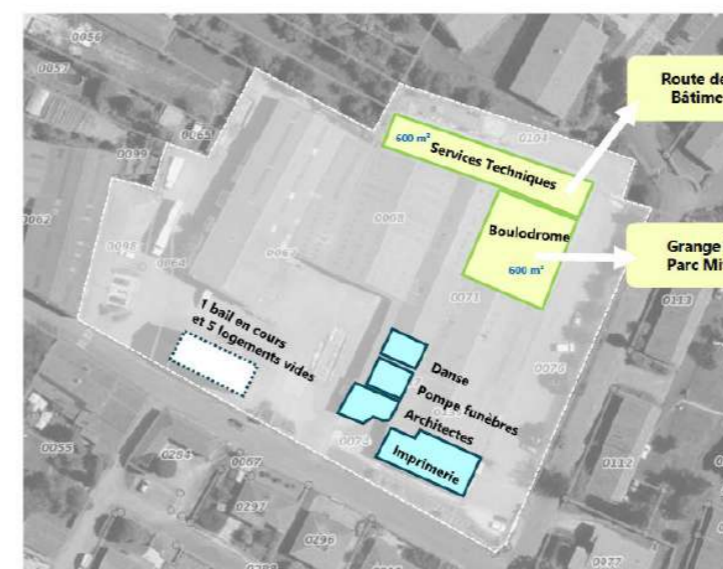
⇒ Si il est possible de les conserver en partie, les halles peuvent permettre d'accueillir des activités et de limiter les coûts de démolition.



Reconversion friche « Super U » Mauvezin - Avril 2022

10

## ENJEUX D'OCCUPATIONS ET TRANSFERTS (1/2)



> Coût lié à la construction du bâtiment neuf  
> Localisation moins centrale > coût déplacements

> Coût lié à la réalisation de l'équipement

Légende	
<span style="color: green;">■</span>	Occupations Communales
<span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span>	Occupations privées de l'ensemble
<span style="border: 1px dashed black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span>	Occupations privées partielle
<span style="color: cyan;">■</span>	Propriétaires occupants
<span style="color: orange;">■</span>	Locataire

⇒ Un arbitrage Ville à prendre sur le transfert des commerces et des équipements communaux (services techniques et boulodrome).



Reconversion friche « Super U » Mauvezin - Avril 2022

11

## FICHE ACTION M1\_2

Nom **CRÉATION D'UNE SALLE OMNISPORTS (SELON LIEU RETENU)**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Création d'une salle omnisports (selon lieu retenu)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Le gymnase actuel de Mauvezin n'a pas les dimension requises pour accueillir des matchs officiels (notamment pour le handball), de plus cet espace qui est très demandé par les associations, n'a aujourd'hui aucun créneau libre pour accueillir de nouveaux entraînements. Une nouvelle salle permettrait de répondre au besoin et de développer de nouvelles activités. Étude de faisabilité prévue dans l'étude de programmation urbaine sur la friche de l'ancienne zone commerciale. Les différentes options de lieu pour l'accueil d'une salle omnisports sont : la friche, en face de l'école ou aux abords du stade. Ces différentes options seront étudiées dans l'étude de programmation urbaine de la friche.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, EPF, DDT, CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	étude en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Équipement créé Fréquentation de l'équipement, Augmentation du nombre de sports pratiqués / équipes créées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg

## FICHE ACTION M1\_3

Nom **RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DU GYMNASSE ACTUEL**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Réflexion sur le devenir du gymnase actuel
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	faible
<b>Description de l'action</b>	Réflexion sur le devenir du gymnase actuel lié au projet de la salle omnisports. 1) Dans le cas où une nouvelle salle omnisports voit le jour, la réflexion sur le devenir de la salle actuelle portera sur le changement de fonction de l'espace ou non 2) Dans le cas où il n'y ait pas de nouvelle salle omnisports, la réflexion se portera sur le type de rénovation de l'actuelle
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	Après 2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	M <sup>2</sup> rénovés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg

FICHE ACTION M1\_4

Nom : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours
<b>Maître d'ouvrage</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	<p>Étant donnée la localisation de la caserne actuelle qui ne facilite pas les départs des camions, le manque d'espace avec notamment un manque de vestiaires, le SDIS a le projet d'une nouvelle caserne à l'entrée de Mauvezin sur la route de Gimont.</p> <p>La caserne actuelle accueillera les services techniques de la commune. Ce service est aujourd'hui dans un hangar en mauvais état sur la friche du Super U qui sera démoli dans le cadre du projet de réhabilitation.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1400000€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Etat (DSIL) 560000€ Communes du secteur de 1er appel 420000€ (dont 142838€ pour la commune de Mauvezin) Autofinancement SDIS 420000€HT
<b>Calendrier</b>	Projet pour fin 2023, Travaux 2024 -2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Équipement créé
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg

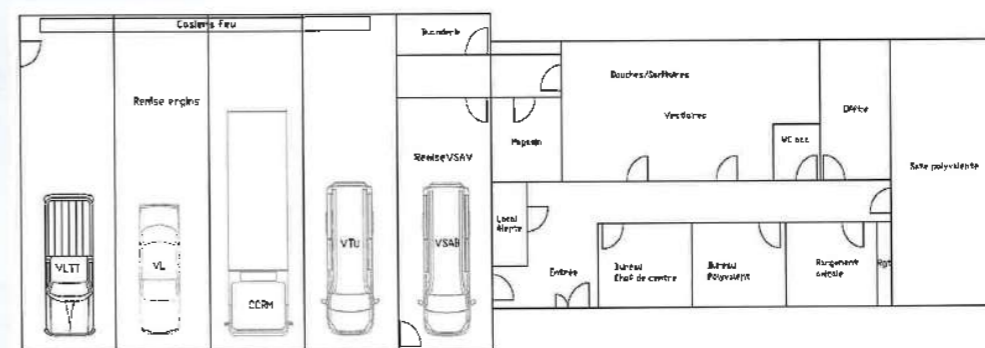
GIEM

**IMPLANTATION DU NOUVEAU CENTRE**



GIEM

**ESQUISSE NOUVEAU CENTRE**



FICHE ACTION M1\_5

Nom ÉQUIPER LE STADE D'OMBRIÈRES AVEC ENR

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Équiper le Stade d'ombrières avec EnR
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Une proposition de localisation et d'offre d'ombrières a été réalisé par Territoire d'Énergie Gers. La seule localisation retenue est le stade.  Une réflexion est menée par la commune pour évaluer les différentes possibilités/entreprises.
<b>Partenaires Techniques</b>	Energie citoyenne portes de Gascogne, ABF, AREC, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir  Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	Étude en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Surface installée
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg Tendre vers l'autonomie énergétique

Mauvezin (32)

I. Offre « Ombrières d'Occitanie »

II. Vos projets

- Projet 1 : Place Foirail
- Projet 2 : Parking des Jardins
- **Projet 3 : Pôle sportif**

III. Synthèse

Scénario 1

Profitez de votre pôle sportif pour implanter un générateur solaire d'une puissance estimée de 300 kWc



Dimensions ombrières :  
→ Ombrière parking terrain de foot (1) : 83m x 11,5m  
→ Ombrière parking terrain de rugby (2) : 53m x 9,5m

21

Mauvezin (32)

I. Offre « Ombrières d'Occitanie »

II. Vos projets

- Projet 1 : Place Foirail
- Projet 2 : Parking des Jardins
- **Projet 3 : Pôle sportif**

III. Synthèse

Scénario 2

Profitez de votre pôle sportif pour implanter un générateur solaire d'une puissance estimée de 430 kWc



Dimensions ombrières :  
→ Ombrière parking terrain de foot (1) : 83m x 11,5m → Ombrière parking terrain de rugby (2) : 53m x 9,5m  
→ Ombrière nord terrain de foot (3) : 104m x 6,52m

22

Indicateurs	Données Clés
Puissance estimée (kWc)	300
Production d'électricité (MWh / an)	364

Indicateurs	Données Clés
Puissance estimée (kWc)	430
Production d'électricité (MWh/an)	522

Hypothèses :

- Tarif de rachat : 94,9 €/MWh
- Tarif du raccordement électrique au réseau : 25 000 € maximum

## FICHE ACTION M1\_6

**Nom MISE AUX NORMES EN ACCESSIBILITÉ : ESPACE JEUNES, FOYER RURAL, VESTIAIRES STADE ET SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>	
<b>Action nom</b>	Mise aux normes en accessibilité : espace jeunes, Foyer rural et Salle des fêtes de Lamothe	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin	
<b>Statut / Maturité</b>	Validée	
<b>Niveau de priorité</b>	fort	
<b>Description de l'action</b>	Mise aux normes en accessibilité du foyer rural, de la salle des fêtes de Lamothe, du local de l'espace jeunes et autres petits aménagements. Foyer rural : ascenseur, Espace jeunes : accès et sanitaires. Vestiaires stade : accessibilité d'un vestiaire et sanitaires. Salle des fêtes de Lamothe : accès et sanitaires	
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Foyer rural: 99270€ HT Salle de Lamothe : 38320€ HT Espace jeunes : 25000€ HT Vestiaires stade : à définir	
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Foyer rural DETR : 39240€ Foyer rural Région : sollicitée Foyer rural Département (DDR) : sollicité Foyer rural Autofinancement : 25285,5€ Salle de Lamothe DETR : 7664€ Salle de Lamothe Région : sollicitée Salle de Lamothe Autofinancement: 21076€	Espace jeunes DETR : 10000€ Espace jeunes Région : sollicitée Espace jeunes Autofinancement : 8750€
<b>Calendrier</b>	Travaux courant 2023	
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg	

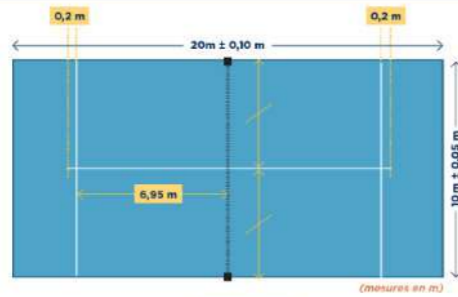
## FICHE ACTION M1\_7

**Nom AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PADEL**

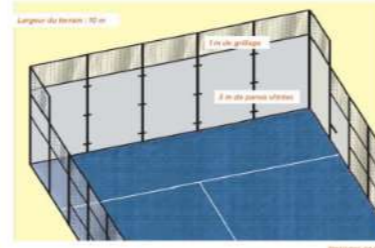
<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement d'un Terrain de Padel
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Création d'un terrain padel à côté du terrain de tennis. Ce projet souhaité par l'association de tennis a pour but d'offrir cette nouvelle activité sur Mauvezin.
<b>Partenaires Techniques</b>	Fédération de tennis  À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	90000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Agence Nationale de Sport Région Conseil Départemental 32 À définir
<b>Calendrier</b>	Étude / demande de financement en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation, Nombre d'adhérents au Padel
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements dans le centre bourg



## Normes et recommandations principales



**Dimensions**  
L'aire de jeu est un rectangle de 10 m de large et de 20 m de long



**Hauteur des parois**  
4 mètres



**Éclairage intérieur et extérieur**

- 300 lux minimum à maintenir
- coefficient d'uniformité  $\geq 0,7$



**Padel semi-couvert**  
Dégagement de 7m de haut en tout point



Plan masse avec localisation du terrain

MAUVEZIN  
AXE 1

## FICHE ACTION M1\_8

### Nom EQUIPER LES TOITURES PUBLIQUES D'ENR

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Équiper les toitures publiques d'EnR
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	faible
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, et de crise énergétique le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu fort dont la commune de Mauvezin souhaite se saisir. Des premières réflexions ont démarré au vu du nombre important de bâtiments appartenant à la commune (foyer rural, salle des fêtes de Lamothe, maison de la santé, mairie, logements...).</p> <p>Le dialogue devra être instaurer le plus en amont possible avec l'ABF afin de concilier l'urgence de la transition écologique et la conservation du patrimoine.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Energie citoyenne portes de Gascogne, ABF, AREC, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional PCAET
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	M <sup>2</sup> d'EnR installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Tendre vers l'autonomie énergétique

FICHE ACTION M2\_1

Nom : DEVENIR DES LOGEMENTS COMMUNAUX  
AUJOURD'HUI VVF (VILLAGE VACANCES FAMILLES)

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Devenir des logements VVF
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	<p>Pour Mauvezin, le devenir du VVF est un enjeu important. La commune est propriétaire des 54 logements, actuellement loués au VVF. Cependant le contrat prend fin en 2026, la discussion avec VVF est engagée pour connaître leur position sur la suite. L'état des 54 logements et la baisse de fréquentation sont des préoccupations pour le futur du village. Une étude a été menée dans le cadre du tourisme afin d'étudier des perspectives d'avenir comme structure d'hébergement touristique. Il a été préconisé de maintenir la vocation touristique du parc seulement sur deux bâtiments avec la création d'un hébergement hôtelier (chambres dans le premier avec service de restauration et appartements dans le deuxième). Ce parc de logement a aussi été intégré à l'étude habitat afin d'évaluer les possibilités de remise sur le marché de logements les différents immeubles qui ne seraient plus des hébergements touristiques.</p> <p>Cette réflexion continue d'être menée au sein de la mairie.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de communes Conseil départemental du Tourisme du Gers, ANAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Définition du projet avant 2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation Nombre de logements mis sur le marché
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Dynamiser l'accueil de visiteurs dans le village Répondre au besoin de logement en cœur de village

FICHE ACTION M2\_2

Nom : VILLAGE DES AÎNÉS - PROJET FRICHE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	<b>Village des aînés - Projet Friche</b>
<b>Lien avec autre Action nom</b>	Étude de programmation urbaine sur la friche de l'ancienne zone commerciale M1_1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>Projet d'un village des aînés sur la partie ouest de la friche. Le projet sera étudié dans l'étude programmatique urbaine sur la friche. Des discussions ont été amorcées entre la commune et différents bailleurs sociaux.</p> <p>L'idée du projet est d'avoir entre 10 et 15 logements accessibles type maisons avec espaces extérieurs, une salle commune et d'autres logements dont la réhabilitation de l'immeuble Douat.</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, EPF, DDT, CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements construits
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Proposer des logements qui répondent aux besoins en centre de village Maintenir les personnes âgées à domicile

FICHE ACTION M2\_3

Nom DIAGNOSTIC ET RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	DIAGNOSTIC ET RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNE
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Afin de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de faire face à la crise énergétique et répondre aux nouvelles exigences de la loi Climat et résilience, la commune prévoit de rénover la totalité de son parc : 13 logements de la mairie et 4 logements du CCAS. Une première étape de diagnostic énergétique est envisagée pour cette année, les rénovations seront réalisées en suivant au fur-et-à-mesure des changements de locataires.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir CD32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Diagnostic énergétique 3055€HT Travaux : à définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	État : DETR, Fonds vert Région Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	Diagnostic en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre PCAET
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Baisse de consommation d'énergie
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer de nouveaux habitants dans le centre du bourg

FICHE ACTION M2\_4

Nom PRIME "CRÉATION DE PETITS LOGEMENTS"

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Prime "Création de petits Logements"
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	La commune de Mauvezin compte un nombre important de grands logements qui ne correspondent plus au besoin actuel des ménages. La commune a donc souhaité mettre en place une prime à destination des propriétaires qui souhaitent créer des petits logements. Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une prime s'ils créent des petits logements de type studio, T1 ou T2 (voir périmètre). Les travaux de rénovation doivent s'inscrire dans le cadre d'un dossier ANAH. Le montant de la prime est de 3 000€ par logement. Objectifs 2 primes par an : soit 6 000 €/an
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne, ANAH, Opérateur OPAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	6 000 €/an
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Autofinancement : 6000€/an
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	OPAH Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'un tableau de suivi Nombre de prime accordé chaque année
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette prime va inciter les propriétaires à rénover les logements pour en créer des plus petits et ainsi répondre au besoin des ménages

FICHE ACTION M2\_5

Nom PRIME « LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS »

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Prime "LUTTE CONTRE Les LOGEMENTS vacants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Mauvezin compte 13% de logements vacants soit 176 logements (INSEE 2019). Lors de l'étude habitat (2022), il a été repéré sur le centre bourg de Mauvezin, un nombre important de logements vacants. La commune a donc souhaité mettre en place une prime à destination des propriétaires qui souhaitent réhabiliter ces logements vacants. Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'une prime s'ils rénovent un logement vacant depuis plus de 2 ans dans le centre bourg de Mauvezin (voir périmètre). Les travaux de rénovation doivent s'inscrire dans le cadre d'un dossier ANAH. Le montant de la prime est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 000€ pour un propriétaire occupant (objectif 2/an)</li> <li>- 3 000€ / logement pour un propriétaire bailleur (objectif 1/an)</li> </ul>
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne, ANAH, Opérateur OPAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	7 000 €/an
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Autofinancement : 7000€/an
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	OPAH, Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'un tableau de suivi Nombre de prime accordé chaque année
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette prime va inciter les propriétaires à rénover les logements vacants et de ce fait diminuer le nombre de logements vacants tout en améliorant l'image du centre bourg.

FICHE ACTION M2\_6

Nom OPÉRATION FAÇADE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Opération façade
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le centre bourg de Mauvezin, plusieurs façades sont en mauvais état. Un relevé a été réalisé en 2022 par les élus afin de quantifier et localiser les façades en mauvais état. La commune est en réflexion sur la mise en place une prime à destination des propriétaires qui souhaitent rénover leur façade. Les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les syndicats de copropriété peuvent bénéficier d'une prime s'ils rénovent leur façade autour de la Halle ou sur la rue Gambetta (périmètre à définir). Les travaux de rénovation doivent s'inscrire dans le cadre d'un dossier ANAH. La proposition étudiée comme montant de la prime est de 30€ du m<sup>2</sup> plafonné à 2 000€.  Objectifs 4 primes par an</p>
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de communes Bastides de Lomagne, ANAH, Opérateur OPAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	8 000 €/an
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Autofinancement : 8000€/an
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	OPAH Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'un tableau de suivi Nombre de prime accordé chaque année
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cette prime va inciter les propriétaires à rénover leur façade et permettre d'améliorer l'image du centre bourg.

FICHE ACTION M3\_1

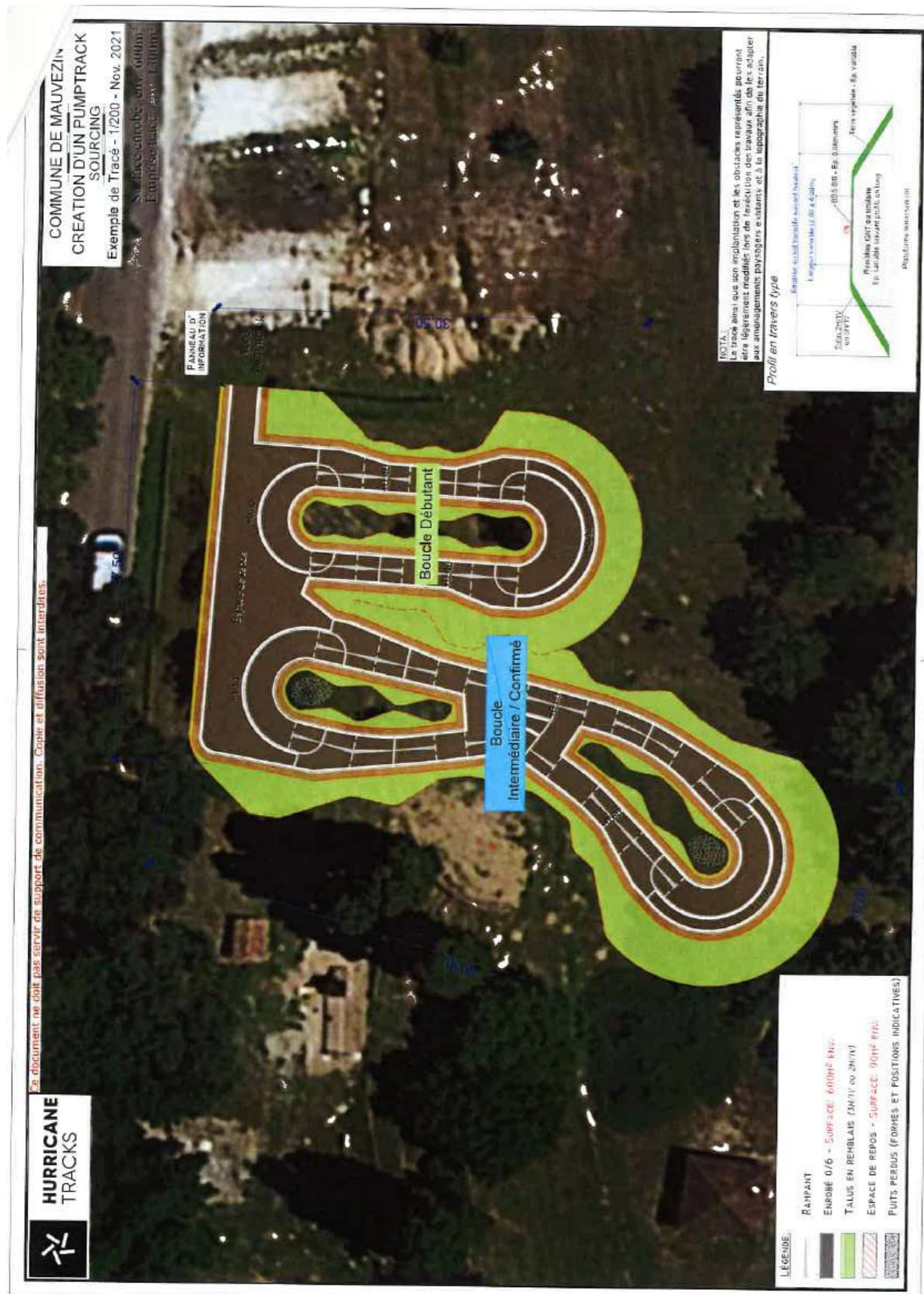
Nom ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Éclairage public en LED
<b>Maître d'ouvrage</b>	Territoire d'Énergie (SDEG)
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Remplacement des 197 éclairages énergivores de la commune par du LED
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	DETR ou Fonds Verts Région Autofinancement
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Occitanie
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'éclairages changés Coût de l'énergie
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valoriser le village dans une démarche de transition écologique

FICHE ACTION M3\_2

Nom CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE PUMPTRAK

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Construction d'un parcours de Pumptrak
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Construction d'un pumptrak au-dessus du parc Mitterrand. Ce projet est né au sein du conseil municipal des jeunes de Mauvezin.
<b>Partenaires Techniques</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	131890€ HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	DETR : 47247€ Agence Nationale du Sport : 49265€ Région sollicitée Autofinancement : 26378€
<b>Calendrier</b>	Courant 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Occitanie
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Rendre les espaces publics plus attractifs en centre de village



**MAUVEZIN  
AXE 3**

**FICHE ACTION M3\_3**

**Nom VALORISATION DES ESPACES VERTS ET DES PLANTATIONS EXISTANTES**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Valorisation des espaces verts et des plantations existantes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	Valoriser les espaces verts du village : le parc du Château, le parc Mitterrand, la place du foyer rural. Tous ces espaces verts ont de grands potentiels mais ils ont besoin d'être mis en valeur afin que les habitants puissent se les approprier à juste titre. Au delà des espaces connus il y a aussi des plantations méconnues ou cachées à valoriser sur le village : des plantations d'arbres fruitiers sur les terrasses des châteaux, un verger de noyers en contrebas de la piscine, différents arbres rares dans le village... Un travail de signalétique pour indiquer ces lieux mais aussi inciter la population à cueillir les différents fruits est un première piste de réflexion. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, la communauté de Communes souhaite travailler sur la signalétique d'arbres fruitiers publics. Ces deux projets sont complémentaires.
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne, CAUE, CD32 (via son Projet Alimentaire Territorial)
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Occitanie, PCAET, COT, Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de panneaux installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation des espaces verts dans le village

FICHE ACTION M3\_4

Nom VÉGÉTALISATION DE LA PLACE DE LA HALLE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Végétalisation de la place de la halle
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, les espaces minéraux en cœur de village ne font qu'accentuer cette tendance par effet d'ilôt de chaleur. La place de la Halle, récemment rénovée est totalement minérale. Cet aménagement rend son appropriation difficile par les habitants par son manque de mobilier, de végétation, d'ombre et d'espace désimperméabilisé. Ces aspects augmentent l'effet de chaleur. A partir de ce constat, la mairie a commencé une réflexion pour la végétaliser.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT, CAUE, ABF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	A définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Occitanie PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'arbres ou végétation plantés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation des place du village

FICHE ACTION M3\_5

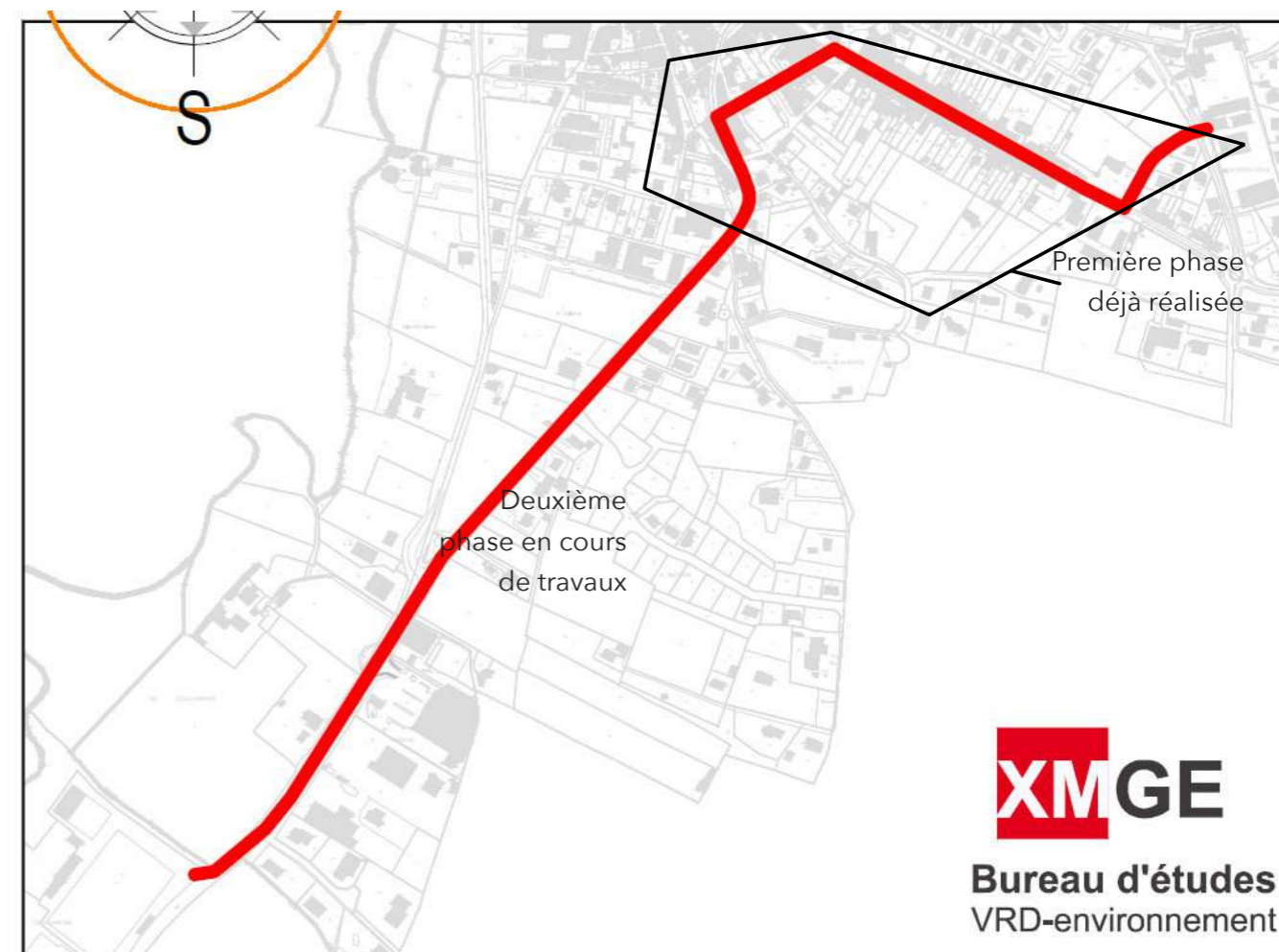
Nom ACQUISITION DES TERRAINS ET PROJET PAYSAGER

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	ACQUISITION DES TERRAINS ET PROJET PAYSAGER
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Idée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Description de l'action</b>	Ces terrains non constructibles seront rachetés par la mairie. Situés à l'entrée de Mauvezin, ces terrains ont un enjeu paysager à préserver. Les idées de projets sont : jardins partagés, jardin pédagogique et aménagement paysager.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, CD32 À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	A définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Occitanie PCAET Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	A définir
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation paysagère de l'entrée de ville

FICHE ACTION M4\_1

Nom : LIAISON PIÉTONNE ENTRE LE CENTRE ET LE STADE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Liaison piétonne entre le centre et le stade
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un cheminement piétonnier entre le collège et le stade. La première phase entre le collège et le centre a été réalisée en 2022, la deuxième phase entre le centre et le stade en passant par le Super U est en cours de travaux.
<b>Partenaires Techniques</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Coût travaux : 697 991€ Coût maîtrise d'œuvre : 42075€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	ETAT - DETR : 164000€ REGION sollicitée CONSEIL DEPARTEMENTAL 32- FONDS DE CONCOURS sollicité CONSEIL DEPARTEMENTAL 32 - AMENDES police :sollicité
<b>Calendrier</b>	Dernière phase de travaux en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé Fréquentation du cheminement piétonnier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Amélioration de l'accessibilité entre le centre bourg et le collège / Super U et le stade



Localisation du cheminement piéton





FICHE ACTION M4\_2

Nom CHEMINEMENT PIÉTONNIER AVENUE ROGER COUDERC

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Cheminement piétonnier avenue Roger Couderc
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	L'avenue Roger Couderc qui relie directement la Basse Ville au Super U et au stade est une voie très dangereuse pour les piétons. En effet, actuellement, aucun aménagement ne permet aux piétons ou cyclistes de cheminer sur cette dernière. De plus, les platanes qui la bordent rendent son accessibilité très dangereuse, les piétons qui l'empruntent peuvent être amené à se réfugier dans le bas-côté au passage de véhicules larges. Une réflexion est menée par la commune afin d'étudier les possibilités pour créer un cheminement en toute sécurité.
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT, CD 32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir Conseil Départemental 32
<b>Calendrier</b>	A définir
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert de la Région
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Liaisons douces entre le stade/Super U et la ville renforcée

FICHE ACTION M4\_3

Nom MISE À DISPOSITION DE VOITURES ÉLECTRIQUES SANS PERMIS POUR LES PERSONNES PRÉCAIRES EN RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Cheminement piétonnier avenue Roger Couderc
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCAS de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Acquisition de 3 véhicules sans permis 100% électriques par le CCAS afin de les proposer en location à un tarif attractif. Les personnes prioritaires pouvant bénéficier des ces locations seront les bénéficiaires de l'épicerie solidaire. Le but de cet investissement est de mobiliser les demandeurs d'emplois vers la réinsertion professionnelle. Le prêt de véhicules doit permettre aux bénéficiaires de travailler et de pouvoir accéder ainsi à un CDI. Simultanément à l'octroi d'un véhicule de prêt le bénéficiaire pourra être accompagné pour l'obtention d'un financement micro-crédit pour l'acquisition d'un véhicule personnel. Lorsque l'emploi sera pérennisé, cela permettra d'acquérir eux-mêmes leur propre véhicule.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10014,4€TTC pour la première voiture 16332,8€TTC 2ème et 3ème voiture
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Première voiture: Financements privés : 8000€ Prime Bonus Ecologique : 900€ Location : 990€ Autofinancement CCAS : 124,4€  2ème et 3ème voiture : DETR: 10000€ Prime Bonus Ecologique : 1800€ Autofinancement CCAS : 4532,8€
<b>Calendrier</b>	Premier véhicule en 2023

<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert de la Région
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de véhicules mis à disposition
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ré-insertion de la population en recherche d'emploi Réponse aux problèmes de mobilité sur le territoire

**MAUVEZIN  
AXE 4**

## FICHE ACTION M4\_4

### Nom RÉVISION DU SENS DE CIRCULATION AFIN DE SÉCURISER LE TRAFIC ET LES DÉPLACEMENTS NOTAMMENT SUR LA RUE GAMBETTA

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Révision du sens de circulation afin de sécuriser le trafic et les déplacements notamment sur la rue Gambetta
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mauvezin
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Une étude technique a été réalisée par la CATAV afin d'évaluer la faisabilité d'une mise en place d'un sens uniques sur les rues Gambetta, rue de la République et Boulevard Carnot. Une mise à l'essai est prévue pour fin 2023
<b>Partenaires Techniques</b>	Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Circulation apaisée en cœur de village

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Lien avec autre Orientation Stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Création d'un Pôle Culturel
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	Actuellement, la vieille église au cœur de Saint Clar est utilisée pour des concerts en été. Le projet a pour objectif de créer une véritable salle de spectacle en réhabilitant le bâti. Le projet comprend aussi la réhabilitation de la maison Troye en annexe de la salle de spectacle avec loges, cuisine partagée et logements pour résidences d'artistes. Le troisième bâtiment qui fait parti de cet ensemble est la Maison bleue pour laquelle il est menée une réflexion pour la création d'un tiers lieu (Repair-café en lien avec la médiathèque).
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, Agence des Pyrénées, Communauté des Communes Bastides de Lomagne, ABF, Adda du Gers, PETR Pays Portes de Gascogne
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Étude faisabilité : 29926,25€HT Travaux : à définir (fin d'étude faisabilité avec un phasage de travaux chiffré)
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Étude faisabilité : Région: 8978€ / Autofinancement : 200948,25€ Travaux : Région, État, Fonds LEADER, Département,
<b>Calendrier</b>	Fin étude faisabilité 1er trimestre 2023 Phase 1 vieille église + maison troyes 2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre, Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de spectacles dans la vieille Église (15 en 2022) Taux de fréquentation
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Équipement culturel en centre bourg

## PHASE 1 : Diagnostic du bâti, analyse fonctionnelle à l'échelle élargie, étude des besoins



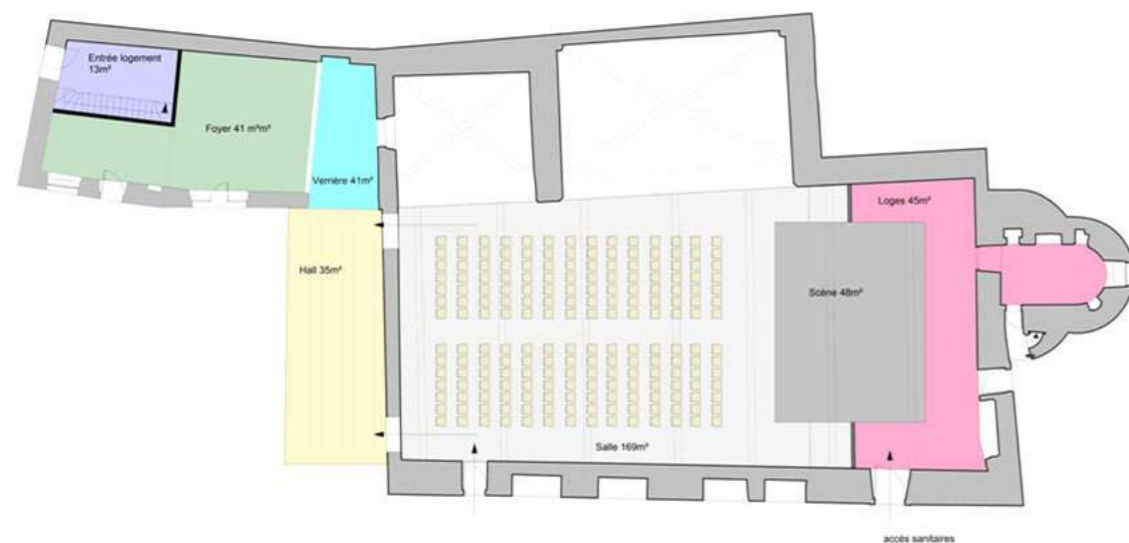
### 5.1 – La vieille église

**Scénario 2 : la scène est positionnée au revers du Chevet.**

La liaison avec la maison Troyes se fait via la construction d'un hall d'accueil associé à la recomposition complète du mur Ouest dans lequel seront percées deux grandes ouvertures permettant l'accès du public et répondant aux normes de sécurité. La création de ces deux accès permet d'envisager la suppression du portail P2 et la restitution de l'enfeu recoupé.

L'entrée des artistes se fait par la porte P3 qui donne accès directement aux loges aménagées derrière la scène.

Les espaces liés à l'accueil du public billetterie, buvette, vestiaires, de nouveaux usages peuvent être envisagés pour les deux chapelles (rangement, scène intimisée...).



### 5.2 - La maison Troyes

Ainsi que le montre l'extrait du cadastre napoléonien de 1833, cette maison qui existait déjà, était alors dissociée de l'église. Postérieurement, sans doute lorsque l'ancienne église fut désaffectée, une extension fut réalisée afin de s'adosser à l'église, masquant la baie de la chapelle Nord/Ouest.



Si la partie Ouest de la maison, située rue du 14 juillet s'inscrit en certaine continuité architecturale avec le bâti existant, on observe que la partie Sud/Est, Place Dastros, est moins bien intégrée avec un long versant qui vient buter contre l'église, masquant l'élévation Ouest de la chapelle et en occultant la baie.

### 5.3 - La maison Bleue

La maison bleue occupe une parcelle en lanière mitoyenne, accolée à une annexe de la médiathèque. Sa façade principale ouvre sur la Place Dastros, sa façade arrière, aveugle à l'exception d'une baie latérale, sur un jardin en partie couvert d'un appentis et communiquant avec le "patio" ou jardin intérieur de la médiathèque.

Cette construction s'élève sur un RdC surmonté d'un étage plus combles.



ST CLAR  
AXE 1

## FICHE ACTION S1\_2

Nom : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Construction d'une Maison de santé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint Clar
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	La commune de St Clar a un centre municipal de santé, aujourd'hui hébergé dans les locaux de la mairie. Le projet de la maison de santé est la réhabilitation et l'extension de la salle de l'ail en cabinet para-médicaux et centre municipal de santé. L'étude de faisabilité a été réalisée, le permis de construire déposé, le phasage du projet est en réflexion.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, ABF, ARS (Agence Régionale de la Santé)
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	917500€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Region sollicitée LEADER : 75000€ DSIL : 458750€ Autofinancement : 278450€ CD 32 (partenaire financier si installation de nouveaux professionnels de santé (convention))
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'installation des libéraux dans la maison de Santé (aujourd'hui : 2 dentistes et 2,5 médecin dans le Centre Municipal de Santé) Fréquentation du Centre Municipal de Santé (2022 : 10000 consultations)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Lutter contre le désert médical en créant une maison de santé en centre bourg.

- Contraintes du site :**  
 1/ Prendre en compte un existant  
 2/ Géométrie de la parcelle  
 3/ Le transformateur ENEDIS



**Plan d'ensemble**

**ST CLAR  
 AXE 1**

**FICHE ACTION S1\_3**  
**Nom : RENOVATION DES DEVANTURES DES COMMERCES  
 PLACE DE LA HALLE**

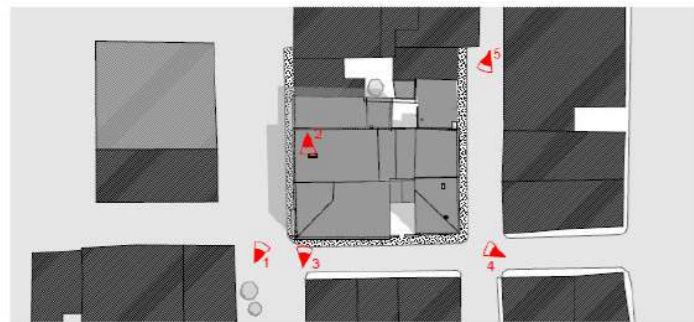
<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire</b>
<b>Action nom</b>	Devantures commerces place de la Halle
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Réfection des façades des commerces autour de la Halle. Les commerces sont propriétés de la mairie. (Réhabilitation de bâti en centre bourg à destination commerciale en Rez-de-Chaussée et logements sociaux à l'étage.)
<b>Partenaires Techniques</b>	ABF, Toit Familial de Gascogne, EPF, CAUE
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Travaux : 152105€HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	DETR sollicitée: 60842€ Région sollicitée Autofinancement commune : 60842€
<b>Calendrier</b>	Projet réalisé, permis de construire accordé Début des Travaux : septembre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de devantures refaites
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation du cœur de bourg , de ses commerces, et de son dynamisme



MAIRIE DE SAINT-CLAR - Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR	MODIFICATION DE FACADES - 32380 SAINT-CLAR	21/01/2022		
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	FACADE NORD PRO	Version 1	1:75	05 - DP4



MAIRIE DE SAINT-CLAR - Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR	MODIFICATION DE FACADES - 32380 SAINT-CLAR	21/01/2022		
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	INSERTION VUE 4	Version 1		11 - DP6



MAIRIE DE SAINT-CLAR - Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR	MODIFICATION DE FACADES - 32380 SAINT-CLAR	21/01/2022		
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	INSERTION VUES 1, 2, 3	Version 1	1:500	10 - DP6



MAIRIE DE SAINT-CLAR - Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR	MODIFICATION DE FACADES - 32380 SAINT-CLAR	21/01/2022		
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	INSERTION VUE 5	Version 1		12 - DP6



FICHE ACTION S2\_1

Nom : RÉHABILITATION ET CRÉATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Réhabilitation et création de 6 logements sociaux
<b>Maître d'ouvrage</b>	Toit familial de Gascogne
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Convention tripartite EPF / toit familial / commune pour l'achat du bâti. Réhabilitation de bâti en centre bourg à destination commerciale en Rez-de-Chaussée et logements sociaux à l'étage. Ce bâtiment est situé sur la place de la Halle, la mairie est propriétaire du rez-de-chaussée ayant pour objectif de développer l'offre commerciale en cœur de village. Le toit familial est propriétaire de l'étage, il réalise sa réhabilitation pour la création des 6 logements: 5 T3 et 1 T4.
<b>Partenaires Techniques</b>	EPF ABF, Commune de St Clar
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1000000€ HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Toit familial ANAH État
<b>Calendrier</b>	Début des travaux septembre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements rénovés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer de nouveaux habitants dans le centre bourg



PERMIS DE CONSTRUIRE

REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS  
CRÉATION DE 6 LOGEMENTS

25, Place de la Mairie 32380 SAINT-CLAR

MAÎTRE D'OUVRAGE

SA GASCONNE D'HLM DU GERS  
97, Boulevard Sadi-Carnot  
32000 AUCH

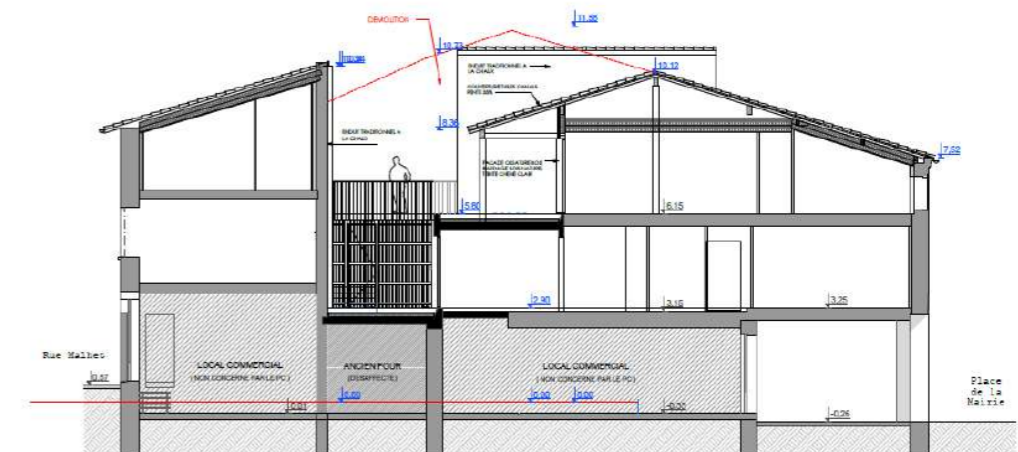
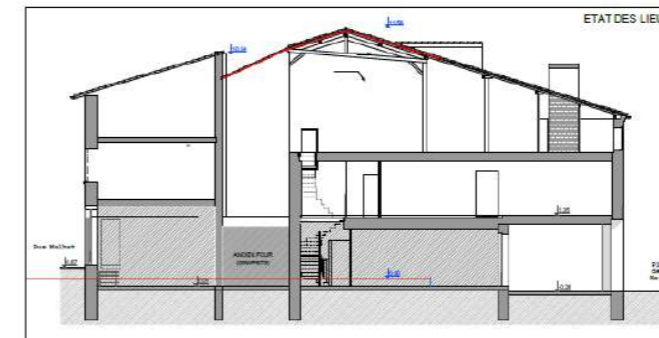
Date : 10/03/2022

PC

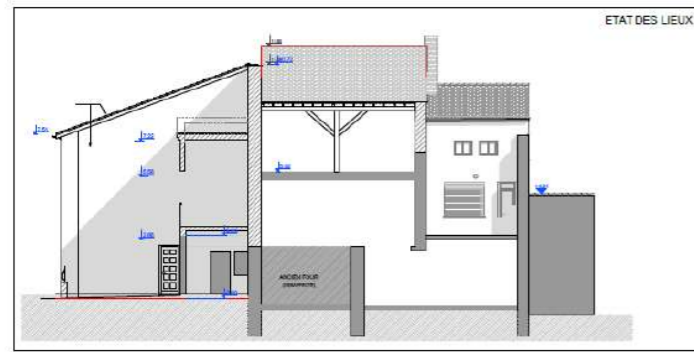
ANNE ALBENNE  
Architecte DPLG  
32000 AUCH  
Tel : 05 62 05 05 60  
Fax : 05 62 05 05 60

annealbennearchitecte

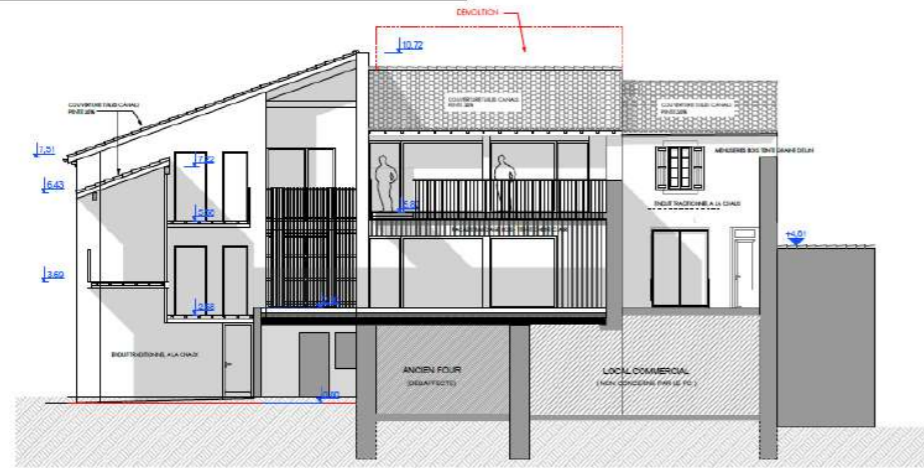
25, rue de la Mairie 32000 AUCH  
Tel : 05 62 22 22 66  
mail : agence@albenne.fr



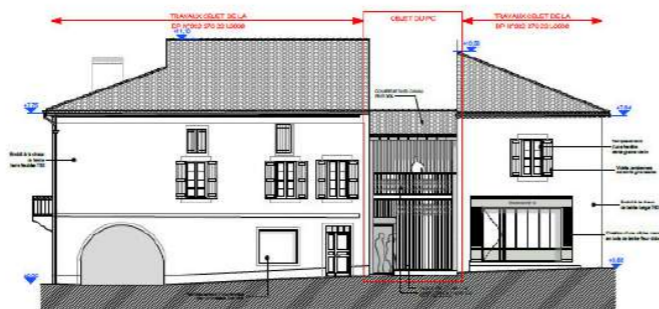
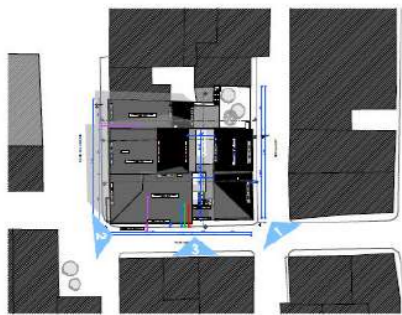
SA GASCONNE D'HLM DU GERS - 97, Boulevard Sadi-Carnot 32000 AUCH	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS CRÉATION DE 6 LOGEMENTS	10/03/2022		
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	PC	COUPE BB'	1:150, 1:100	04 - PC3



Anne ALBENNE  
Architecte DPLG  
3 rue - 41 rue de la République  
32000 AUCH  
Tel : 05 62 05 05 69  
Fax : 05 62 05 05 68



SA GASCONNE D'HLM DU GERS - 97, Boulevard Sadi-Carnot 32000 AUCH	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS CREATION DE 6 LOGEMENTS	10/03/2022	1:150, 1:100	06 - PC3
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	COUPE DD			



Anne ALBENNE  
Architecte DPLG  
3 rue - 41 rue de la République  
32000 AUCH  
Tel : 05 62 05 05 69  
Fax : 05 62 05 05 68

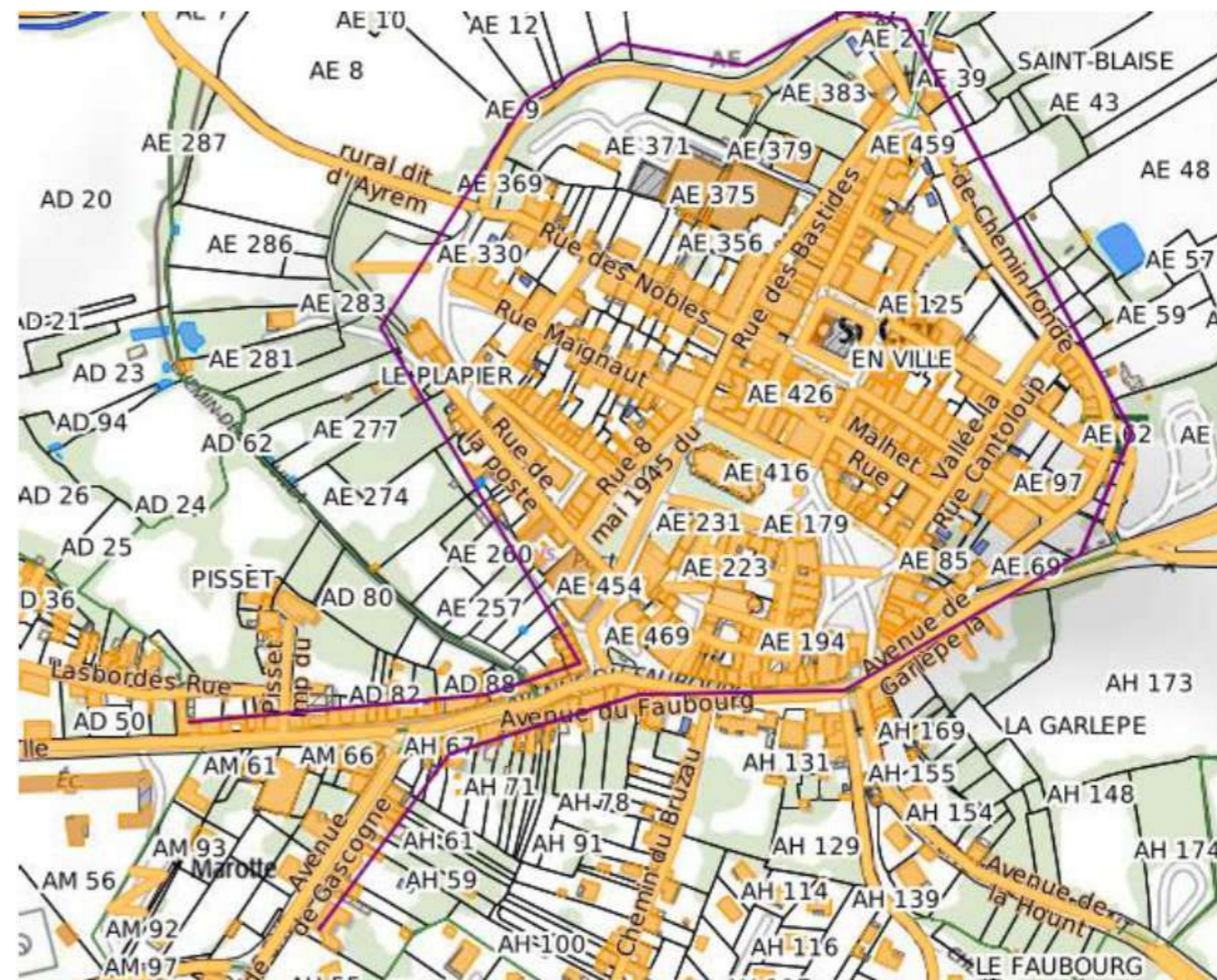


SA GASCONNE D'HLM DU GERS - 97, Boulevard Sadi-Carnot 32000 AUCH	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS CREATION DE 6 LOGEMENTS	10/03/2022	1:10,84	12 - PC6
Anne ALBENNE - Architecte DPLG	IMAGES D'INSERTION			

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Création de logements inclusifs - Maison Goudin
<b>Maître d'ouvrage</b>	EHPAD Lavallée
<b>Statut / Maturité</b>	Median
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Les logements inclusifs est régi par l'article L.281-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il s'agit d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il repose sur 3 piliers : l'inclusion sociale, une vie autonome, et un cadre sécurisant. Il doit être assorti d'un projet de vie sociale et partagée, co-construit avec les habitants. Ce type de logement est financé à partir de l'aide individuelle : Aide à la Vie Partagée concourant à solvabiliser les personnes faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif. Elle est destinée à financer : l'animation de l'habitat Inclusif, la coordination du projet de vie sociale et partagée, la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité). Cette aide est versée directement au porteur de projet (jusqu'à 10 000€ par an et par habitant). Saint Clar ayant une population vieillissante, cette forme d'habitat répond aux besoins du territoire. AHPAD Lavallée propose donc la création de 10 logements inclusifs et des espaces communs dans le bâti existant.
<b>Partenaires Techniques</b>	A définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation, nombre de logements créés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Nouvelle offre de logement sur le village de St Clar



<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Opération façade
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Aide pour rénovation de façade dans le centre bourg à hauteur de 50% pour les particuliers sous réserve d'appliquer les prescriptions de l'ABF. Dans ce cadre il a été réalisé un guide architectural par le CAUE et l'ABF. L'objectif de la commune pour 2023 est de 16 façades rénovées.
<b>Partenaires Techniques</b>	ABF, CAUE, REGION
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Maximum 100000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Région sollicitée Commune maximum 200000€ de travaux soit 50000 € de financement (montants annuels) 50% financé par le privé,
<b>Calendrier</b>	Seconde phase : 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de façades rénovée (16 dossiers déposés en 2022 pour un montant de travaux de 146597, 31€HT)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement de l'image patrimoniale de Saint Clar, amélioration de la qualité de vie



Périmètre d'intervention défini dans le règlement

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES</b>
<b>Action nom</b>	Prime pour les primo-accédants
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'une prime pour les primo-accédants dans le secteur d'intervention de l'ORT afin d'inciter l'installation de propriétaires occupants sur le village. Le montant attribué à chaque nouveau propriétaire est en cours de réflexion, ainsi que les objectifs par an.
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne, ANAH, ADIL
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	A définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	100% Autofinancement
<b>Calendrier</b>	Premier semestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de primes versée aux primo-accédants
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer de nouveaux habitants sur le village

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Plan Global d'Aménagement du centre de St Clar
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un plan guide pour l'aménagement, le développement et la mise en valeur du bourg de Saint-Clar intégrant une première tranche de maîtrise d'œuvre niveau AVP (Avant-Projet) sur une des places de Saint-Clar à réaménager. Le projet permettra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de définir clairement l'usage et l'affectation des principaux espaces du bourg,</li> <li>- d'explorer les opportunités, opérations possibles et scénarii envisageables,</li> <li>- de dégager une cohérence générale, de définir les orientations générales et les principes directeurs d'aménagement à retenir,</li> <li>- d'organiser à l'échelle du bourg une gestion cohérente des déplacements de tous types et des stationnements,</li> <li>- de définir la stratégie d'action à tenir et de traduire les besoins et le projet en programme d'actions en évaluant la faisabilité technique, financière et juridique des opérations,</li> <li>- d'élaborer un programme opérationnel pluriannuel d'actions</li> </ul> Réaliser un avant-projet sur la place du Foirail La seconde phase de ce projet sera l'aménagement de différents espaces publics de St Clar en commençant par le foirail.
<b>Partenaires Techniques</b>	CAUE, CCBL, ABF, DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	60000 € HT
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	12000 € Autofinancement 30000 € DETR Région/Banque des territoires sollicités

<b>Calendrier</b>	Appel à candidatures 1er trimestre 2023, Réalisation du Projet 2ème et 3ème trimestre 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre PCAET Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Fréquentation et appropriation des espaces publics dans le centre Satisfaction des usagers Incidences sur l'activité des commerces Nombre de m² perméables
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Amélioration du cadre de vie Amélioration de l'accessibilité dans le centre Renforcement de la commercialité du centre bourg

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Revoir la signalétique sur le village
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Retravailler toute la signalétique dans le bourg : indication des commerces, du patrimoine et des services.
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne, ABF, CAUE
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Ingénierie et travaux en régie Autofinancement 100%
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de panneaux installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Meilleure lisibilité du bourg, valorisation des commerces et des équipements

## FICHE ACTION S3\_3

Nom AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING CAR  
SAINT BLAISE

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS</b>
<b>Action nom</b>	Aménagement de l'aire de camping-car Saint Blaise
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Description de l'action</b>	La commune souhaite réaliser des aménagement de l'aire de camping-car et sont en réflexion sur une mise en gestion de l'espace.
<b>Partenaires Techniques</b>	Communauté de Communes Bastides de Lomagne, ABF, CAUE
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	120000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Etat, Région, Département, CCBL
<b>Calendrier</b>	Courant 2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Travaux réalisés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Attirer des visiteurs sur le village

## FICHE ACTION S4\_1

Nom AMÉLIORER LES LIAISONS PIÉTONNES ENTRE LES  
SERVICES / ÉQUIPEMENTS ET LE CENTRE - AVENUE  
GENERAL DE GAULLE

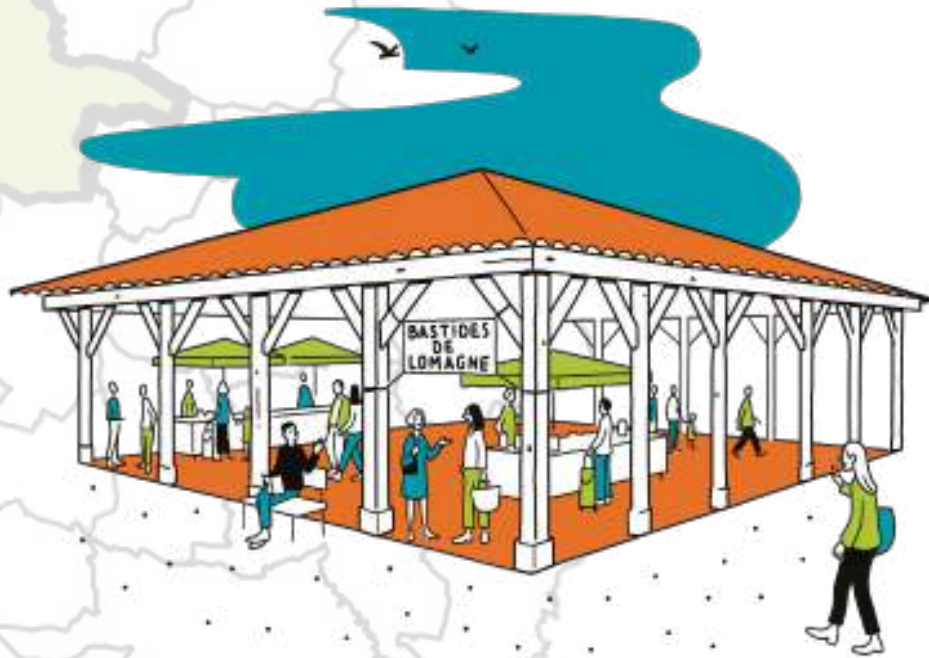
<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS</b>
<b>Action nom</b>	Améliorer les liaisons piétonnes entre les services / équipements et le centre - Avenue Général de Gaulle
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Travaux d'amélioration du cheminement piéton avenue Général de Gaulle qui relie le centre à différents équipements et structures (Centre Cantoloup, salle omnisports, gendarmerie...) afin de favoriser ce mode de déplacement .
<b>Partenaires Techniques</b>	DDT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20000€
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	Autofinancement 100%
<b>Calendrier</b>	Travaux courant 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mètre linéaire réalisé
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mobilité douce renforcée sur le bourg

**FICHE ACTION S5\_1**

**Nom MISE EN PLACE DE COMITÉS DE QUARTIERS**

<b>Orientation stratégique</b>	<b>AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE</b>
<b>Action nom</b>	Mise en place de comités de quartiers
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune St Clar
<b>Statut / Maturité</b>	Validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Description de l'action</b>	Création de comités de quartier afin de mettre en place la démocratie participative sur le village. La première étape de délimitation des quartiers sera réalisée avec la participation des habitants à partir du sentiment d'appartenance de lieux de référence du bourg.
<b>Partenaires Techniques</b>	À définir
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	À définir
<b>Plan de financement / Partenaires financiers potentiels sous réserve de validation</b>	À définir
<b>Calendrier</b>	Courant 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg Centre Pacte Vert Régional Contrat de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Portes de Gascogne
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de participants aux comités de quartier
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Implication des habitants dans les projets du village

# Maquette financière



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

**SAINT CLAR**

**MAUVEZIN**

**COLOGNE**



Mairie de Saint-Clar



R+B1:R 36ef Action	Intitulé de l'Action	Maîtrise d'Ouvrage	Localisation	Maturité: Idée En projet Validée	Coût € HT (prévisionnel)	Cofinancements potentiels à confirmer							Calendrier de réalisation			
						Europe	Etat	Région	Dpt du Gers	Banque des Territoires	ANAH	Autre	2023	2024	2025	> 2026

### AXE 1 : Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire

B1_1	Aménagement de la ZAE de Cologne	CCBL	Cologne	Engagée	829 565 €	X	X	X					X			
B1_2	Construction d'un ALAE/ALSH à Mauvezin	CCBL	Mauvezin	Engagée	574 233 €		X	X	X			CAF	X	X		
B1_3	Densification de la ZAE En Burret à Mauvezin	CCBL	Mauvezin	En projet	à définir								X	X		
B1_4	Création d'un centre d'hébergement, de loisirs et de culture à Saint Clar	CCBL	Saint Clar	Idée	à définir				X							X
B1_5	Projet phare: Création d'un pôle alimentaire (étude de faisabilité en 2024)	CCBL	à définir	En projet	à définir				X				X		à définir	
B1_6	Schéma directeur du patrimoine bâti géré par la CCBL	CCBL	CCBL	En projet	à définir	X	X	X	X	X		X	X	X		
B1_7	PLUI en réflexion	CCBL	CCBL	Idée	à définir								X	X	X	X
B1_8	Diagnostic e réflexion de la stratégie de développement culturel en Bastides de Lomagne	CCBL	CCBL	En projet	à définir								X			
B1_9	Extension de la ZAE de Belloc - Mauvezin	CCBL	Mauvezin	En projet	à définir								X	X	X	
B1_10	Extension de la ZAE Labarthète - St Clar	CCBL	Saint Clar	En projet	à définir									à définir		
B1_11	Valorisation des commerces par l'art et l'artisanat	CCBL	CCBL	Engagée	2 540 €	X							X			
B1_12	Projet de centre d'interprétation des bastides dans un nouvel espace associant le bureau d'information touristique et salon d thé - Cologne	CCBL	Cologne	En projet	à définir									X		

C1_1	Projet global de valorisation et de développement du bourg-centre de Cologne	Commune de Cologne	Cologne	Validée	75 000 €		X	X		X			X			
C1_2	Projet de Médiathèque et rénovation de la mairie	Commune de Cologne	Cologne	Engagée	588 517 €		X	X	X		X		X			
C1_3	Délimitation d'un périmètre pour une convention pré-opérationnelle avec l'epf	Commune de Cologne	Cologne	En projet	-								X			
C1_4	Nouvel espace pour l'office de tourisme avec le centre d'interprétation des bastides et salon de thé	Commune de Cologne	Cologne	En projet	50 000 €	X		X	X					X		
C1_5	Aménagement de l'étage de la halle	Commune de Cologne	Cologne	Idée	à définir				X							X
C1_6	Travaux d'accessibilité salle polyvalente et sanitaires foot	Commune de Cologne	Cologne	Validée	50 000 €			X	X				X			

M1_1	Étude de programmation urbaine sur la friche de l'ancienne zone commerciale	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Validée	40 000 €			X		X		X	X			
M1_2	Création d'une salle omnisports (selon lieu retenu)	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir				X							
M1_3	Construction d'un nouveau Centre d'incendie et de secours	SDIS	Mauvezin	Validée	1 400 000 €		X		X		X	X	X	X		
M1_4	Réflexion sur le devenir du gymnase actuel	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Idée	-											X
M1_5	Équiper le Stade d'ombrières avec EnR	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir				X				X			
M1_6	Mise aux normes en accessibilité : espace jeunes, Foyer rural, vestiaires stade et Salle des fêtes de Lamothe	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Validée	à définir		X	X	X				X			
M1_7	Aménagement d'un terrain de Padel	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Validée	90 000 €		X	X	X		X		X	X		
M1_8	Équiper les toitures publiques d'EnR	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir								X	X	X	X

S1_1	Création d'un Pôle Culturel	Commune de St Clar	Saint Clar	En projet	à définir	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
S1_2	Construction d'une Maison de santé	Commune de St Clar	Saint Clar	En projet	917 500 €	X	X	X	X					X	X	X
S1_3	Rénovation des devantures commerces place de la Halle	Commune de St Clar	Saint Clar	Validée	152 105 €		X	X					X			

Ref Action	Intitulé de l'Action	Maîtrise d'Ouvrage	Localisation	Maturité: Idée En projet Validée	Coût € HT (prévisionnel)	Cofinancements potentiels à confirmer						Calendrier de réalisation			
						Europe	Etat	Région	Dpt du Gers	Banque des Territoires	ANAH	Autre	2023	2024	2025

### AXE 2 : ALLER VERS UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE, DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AU BESOIN EN CENTRES DE VILLAGES

B2_1	Dispositif Habitat (OPAH classique, OPAH-RU...)	CCBL	CCBL	En projet	à définir			X	X		X	X	X	X
B2_2	Action de communication sur l'habitat	CCBL	CCBL	En projet	à définir						X	X	X	X

C2_1	Schéma directeur de l'immobilier	Commune de Cologne	Cologne	En projet	à définir	X	X	X	X	X		X	X	
C2_2	Rénovation des logements communaux	Commune de Cologne	Cologne	En projet	à définir			X	X			X	X	

M2_1	Devenir des logements VVF	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir							X	X	X	X
M2_2	Village des aînés - Projet Friche	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir							X	X	X	X
M2_3	Diagnostic et rénovation du parc de logement de la commune	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir							X	X	X	X
M2_4	Prime "Création de petits Logements"	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	6000/an							X	X	X	X
M2_5	Prime « Lutte contre les logements vacants »	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	7000/an							X	X	X	X
M2_6	Opération façade	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	8000/an								X	X	X

S2_1	Réhabilitation et création de 6 logement sociaux	Toit familial de Gascogne	Saint Clar	Validée	1 000 000 €		X				X		X	X		
S2_2	Création de logements inclusifs - MAISON GOUDIN	Centre Cantaloup	Saint Clar	Validée	à définir		X				X		X	X	X	
S2_3	Opération façade	Commune de St Clar	Saint Clar	Engagée	Maximum 100000€			X					X			
S2_4	Prime pour les primo-accédants	Commune de St Clar	Saint Clar	En projet	à définir								X	X	X	X

### AXE 3 : VALORISER L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS

B3_1	Mise en place d'une signalétique globale sur tout le territoire (2 étapes)	CCBL	CCBL	Engagée	36 975 €	X	X						X			
					à définir						X	X	X	X		
B3_2	Valorisation et création de 5 sentiers de découverte de la biodiversité	CCBL	CCBL	En projet	à définir				X		X		X	X		
B3_3	Réhabilitation de 5 Stations d'épuration	CCBL	CCBL	Engagée	4 973 810 €				X		X		X	X		

C3_1	Aménagement du Foirail	Commune de Cologne	Cologne	En projet	750 000 €	X	X	X	X	X		X	X		
C3_2	Aménagement de l'aire de Camping-cars	Commune de Cologne	Cologne	Validée	79 866 €	X	X	X	X			X			
C3_3	Aménagement de la place de la Halle et rénovation Halle	Commune de Cologne	Cologne	Idée	500 000 €	X	X	X	X	X					X
C3_4	Aménagement de l'espace sportif avec une aire de jeux	Commune de Cologne	Cologne	Idée	à définir				X						X
C3_5	Rénovation du lavoir	Commune de Cologne	Cologne	Validée	10 000 €							X			
C3_6	Rénovation de l'Eglise	Commune de Cologne	Cologne	Validée	à définir				X			X			

M3_1	Éclairage public en LED	Territoire d'Energie	Mauvezin	En projet	à définir							X	X		
M3_2	Construction d'un parcours de pumptrak	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Validée	131 890 €		X	X			X				
M3_3	Valorisation des espaces verts et des plantations existantes	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir									X	
M3_4	Végétalisation de la place de la halle	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Idée	à définir									à définir	
M3_5	Acquisition de terrains et projet paysager	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir									à définir	

S3_1	Plan global d'aménagement du centre de St Clar et travaux d'aménagement	Saint Clar	Saint Clar	En projet	60000€ (étude)		X	X		X		X	X	X	X
S3_2	Revoir la signalétique sur le village	Saint Clar	Saint Clar	En projet	10 000 €							X			
S3_3	Aménagement de l'aire de Camping-cars St Blaise	Saint Clar	Saint Clar	En projet	120 000 €		X	X			X	X	X		



Ref Action	Intitulé de l'Action	Maîtrise d'Ouvrage	Localisation	Maturité: Idée En projet Validée	Coût € HT (prévisionnel)	Cofinancements potentiels à confirmer						Calendrier de réalisation			
						Europe	Etat	Région	Dpt du Gers	Banque des Territoires	ANAH	Autre	2023	2024	2025

#### AXE 4 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EN CŒUR DE VILLAGE, VERS LES BOURGS, ET DEPUIS LES BOURGS

B4_1	Repenser le TAD (Transport à la demande)	CCBL	CCBL	Validée	-								X			
B4_2	Mobilités rurales et solidarités territoriales	CCBL	Ensa Paris La Villette, Laboratoire LAA- LAVUE	En projet	30 000 €								X			

C4_1	Extension de la liaison piétonne jusqu'à la Zone Artisanale	Commune de Cologne	Cologne	En projet	à définir										X	
C4_2	Réalisation d'une liaison piétonne entre le centre et l'embranchement chemin de Penut (route de l'Isle Jourdain)	Commune de Cologne	Cologne	En projet	à définir				X						X	
C4_3	Extension de la liaison piétonne jusqu'à ARCOLAN	Commune de Cologne	Cologne	En projet	21 000 €										X	
C4_4	Aménagement du cheminement piéton avec mobiliers urbains entre le centre et le stade	Commune de Cologne	Cologne	En projet	à définir									X		

M4_1	Liaison piétonne entre le centre et le stade	Commune de Mauvezin	Mauvezin	Engagée	740 066 €		X	X	X				X			
M4_2	Cheminement piétonnier avenue Roger Couderc	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir											X
M4_3	Mise à disposition de voitures électriques sans permis pour les personnes précaires en réinsertion professionnelle	CCAS de Mauvezin	Mauvezin	Engagée	26 347 €		X						X			
M4_4	Révision du sens de circulation afin de sécuriser le trafic et les déplacements notamment sur la rue Gambetta	Commune de Mauvezin	Mauvezin	En projet	à définir								X	X		

S4_1	Améliorer les liaisons piétonnes entre les services / équipements et le centre - avenue Général de Gaulle	Saint Clar	Saint Clar	Engagée	20 000 €								X			
------	---	------------	------------	---------	----------	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

#### AXE 5 : RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE

B5_1	Diagnostic participatif auprès des seniors	CCBL	CCBL	Engagée	7 500 €								X	X		
S5_1	Mise en place de comités de quartiers	Saint Clar	Saint Clar	Engagée	-								X	X	X	X

# CHARTRE GRAPHIQUE



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

**SAINT CLAR**

**MAUVEZIN**

**COLOGNE**



# LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*



#e85957

#184590

R : 232 C : 2  
V : 89 M : 77  
B : 87 J : 59  
N : 0

R : 24 C : 99  
V : 69 M : 78  
B : 144 J : 2  
N : 0



# COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81  
V : 77 M : 71  
B : 122 J : 27  
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6  
V : 125 M : 60  
B : 64 J : 79  
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47  
V : 185 M : 9  
B : 77 J : 83  
N : 0